

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LES DIMENSIONS ÉCONOMIQUES

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 14

Séance tenue le 6 novembre 2002, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU MENV (Coûts reliés à la production porcine)	
ANDRÉ BERNIER	3
PRÉSENTATION DU MAPAQ (Programme Prime-Vert)	
DENIS SANFAÇON.....	19
REPRISE DE LA SÉANCE	38
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
GUILLAUME COUTURE	38
ROBERT DAOUST	41
JOCELYNE GOYETTE	43
MARIANNE ROY	48
PETER DOYLE	54
JOCELYN BEAULIEU	59
MARTHE DAIGLE.....	62
ROLAND DANEAU.....	68
FRANÇOIS BOUTIN.....	70
REPRISE DE LA SÉANCE	76
MAXIME LAPLANTE	78
RÉJEAN CHOUINARD.....	84
ANDRÉ MARLEAU	89
ANDRÉ LAFRANCE.....	91
ROBERT PATENAUDE	99
ISABELLE BREUNE.....	104
PERRY ANDERSON.....	108
MAXIME LAPLANTE	114

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette treizième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors, je m'appelle Louise Boucher. Je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre, monsieur André Boisclair, en sa qualité de ministre de l'Environnement, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Cette Commission est également composée de messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais. Je précise que nous avons été tous les quatre assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20 Au cours de cette séance, cette soirée, nous sommes accompagnés d'une équipe composée de deux analystes, madame Sylvie Mondor ainsi que madame Audrey Wu. Nous avons également la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard; de même que le conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé.

25 Également, le responsable de l'organisation logistique, monsieur Daniel Moisan; de même que le technicien du son, monsieur Jean Métivier.

30 Les transcriptions sont assurées par madame Lise Maisonneuve. Alors, je vous rappelle que tout ce qui est dit pendant cette audience publique est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit, dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts ainsi que dans le site Internet de la Commission. Vous avez les coordonnées derrière la salle.

35 Les séances thématiques de Montréal portent sur les dimensions économiques. Nous avons cet après-midi reçu deux conférenciers qui ont traité du portrait économique de la production porcine, de même que du portrait de l'industrie de la transformation et du marché de l'exportation.

40 Ce soir, nous avons deux conférenciers à nouveau qui traiteront des coûts reliés à la production porcine et, particulièrement dans le premier cas, on traitera des coûts environnementaux qui y sont reliés, mais aussi des coûts liés à la mise aux normes actuelles et des coûts prévus à la suite de l'application du nouveau règlement. Nous traiterons également du programme Prime-Vert.

45 Alors, pour ce faire, nous avons monsieur André Bernier du ministère de
l'Environnement du Québec X bonsoir, monsieur X qui traitera donc des deux premiers sujets.
Donc, il aura peut-être un temps d'intervention un petit peu plus long que celui que nous
donnons habituellement au conférencier. Et monsieur Denis Sanfaçon du ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec X bonsoir, monsieur X qui nous
présentera le programme Prime-Vert.

50 Le déroulement est toujours le même, c'est-à-dire que nos conférenciers vont faire leur
présentation. Après quoi, la Commission va leur adresser quelques questions. Nous ferons une
pause de quinze minutes. Pendant cette pause, tous ceux qui souhaitent poser des questions
aux conférenciers doivent s'inscrire au registre. Alors, le registre sera ouvert à l'arrière de la
55 salle et on vous invite à vous y inscrire. Au retour de la pause, donc, je vous appelle par ordre
d'inscription au registre.

60 Et on a quelques règles à respecter lorsque je vous invite à l'avant. Alors, d'abord, je
vous permets de poser deux questions à chacune de vos apparitions devant la Commission,
ceci afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions. Je
vous demanderais d'éviter les préambules aux questions et de passer directement à votre
question.

65 Je vous inviterais également à poser des questions qui interpellent nos conférenciers de
ce soir, parce qu'il sont là actuellement, donc, c'est le moment de leur poser des questions. Ils
ne nous suivront pas, outre monsieur Sanfaçon, ils ne nous suivront pas partout en région.
Donc, c'est le moment de poser des questions à ces conférenciers. Je vous demanderais donc
de réserver les autres questions pour lors de notre retour à Montréal en janvier prochain, lors de
la première tournée régionale que la Commission effectuera.

70 Les membres de la Commission, à tout moment, peuvent poser des questions et
s'immiscer à l'intérieur des vôtres. Je vous demande de m'adresser les questions et je
m'assurerai de les diriger aux conférenciers, et je demande également aux conférenciers de me
retourner les réponses.

75 Par ailleurs, s'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse, on s'engage à
obtenir ces réponses le plus rapidement possible, et tout ça sera déposé dans le site Internet ou
dans les centres de consultation de la Commission. De même que tous les documents qui sont
déposés au cours de ces séances sont disponibles, dans les jours qui suivent X on essaie de
80 faire le plus rapidement possible X mais dans les jours qui suivent, dans les centres et dans le
site Internet de la Commission.

85 J'aimerais également que tous ceux qui ont des cellulaires le mettent en mode de
vibration ou le ferment carrément parce que c'est désagréable d'entendre sonner les téléphones
pendant les présentations.

90 D'autre part, on a eu quelques plaintes à l'effet qu'il y a des gens qui discutent ou qui murmurent beaucoup, ce qui prive les gens intéressés à suivre les débats ou les échanges de bien entendre ce qui est dit. Alors, je vous demanderais d'être attentifs, s'il vous plaît; si vous avez besoin de vous dégourdir la langue, d'aller le faire dans le hall d'entrée. Alors, voilà pour les règles.

95 Je vous invite également, si vous avez des commentaires ou quoi que ce soit, à compléter les questionnaires sondage à l'arrière de la salle.

Alors, sans plus tarder, je demanderais à monsieur Bernier de nous entretenir des coûts environnementaux reliés à la production porcine. Les coûts reliés à la production porcine, en fait, mais notamment les coûts environnementaux. Merci.

100 **M. ANDRÉ BERNIER :**

105 Merci. Madame la présidente, messieurs les commissaires, mesdames et messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'invitation que vous m'avez faite de présenter les coûts associés à la pollution d'origine porcine sur la société, ainsi que les coûts économiques d'adaptation au règlement sur les exploitations agricoles pour les producteurs porcins.

110 Je dois vous dire que c'est un défi professionnel exigeant parce que, en effet, réaliser le portrait des externalités d'une activité économique comporte un grand nombre d'embûches, autant au niveau méthodologique que pratique. Les précédents de qualité sont rares et les données le sont encore plus. C'est pourquoi je dois vous avouer que lorsque, il y a deux semaines, on m'a confié ce mandat, mes appréhensions étaient grandes et les lumières de mes collègues furent d'un précieux secours.

115 Je me dois de souligner les apports à l'analyse des problématiques de Pierre Fortin, Denis Boutin, Jean-Luc Labalette, Raynald Gagnon, Jacques Roy et Claude Sauvé. Je remercie aussi, pour leur support et leurs commentaires judicieux, toutes les autres personnes au ministère associées à ces audiences mais que je ne peux malheureusement toutes nommées.

120 Je dois vous dire aussi, messieurs les commissaires X je ne dis pas madame la présidente, parce qu'étant elle-même économiste, elle connaît un peu les travers de notre profession X que je vous trouve très courageux d'avoir invité plusieurs économistes vous parler de question économique. Parce qu'en général, lorsqu'on veut avoir des opinions d'un groupe d'économistes qu'on réunit, à la sortie de la salle, il y a plus d'opinions que d'économistes présents. Alors, on va essayer de ne pas rentrer dans ces travers-là.

130 On va aborder deux aspects, ce que nous appelons les externalités de la production agricole. Parfois, d'autres personnes parlent de bénéfiques et coûts externes. Il y a différentes façons d'appeler cela. On va voir des cas concrets. On va voir un cadre théorique pour voir les implications sur la société, sur les producteurs, sur le gouvernement, les difficultés

d'application, les difficultés de mesure et ce qui est disponible actuellement, je veux dire une revue de littérature sur ces coûts-là.

135 Pour ce qui est des coûts pour les producteurs porcins, évidemment, je vais commencer par la méthodologie qu'on nous impose pour évaluer ça. Les coûts associés au règlement seront présentés au règlement sur les exploitations agricoles. La question des terres devient assez importante, et aussi la question des conclusions.

140 Je tiens immédiatement à différencier deux notions qui sont parfois mélangées: les coûts environnementaux et les coûts d'adaptation à un règlement. Les coûts environnementaux, c'est le coût qu'une action que quelqu'un fait et qui a des impacts sur d'autres. C'est ça qui est un coût environnemental. Si pour limiter ces problèmes-là, je dois faire, moi, quelque chose comme producteur privé de n'importe quoi, ça, c'est un coût d'adaptation à un règlement. Ce n'est pas du tout la même chose.

145 Le fait d'avoir à mettre une fosse à purin, ce n'est pas un coût environnemental. C'est un coût d'adaptation à une norme, à une obligation. Ce qui est un coût environnemental, c'est l'impact sur la rivière, c'est l'impact sur les puits, sur toute la population qu'il y a autour. Et, à l'optimum, si on faisait ce qu'il fallait pour ne pas affecter les autres, il n'y aurait pas de coût environnemental, puis donc il n'y aurait pas de coût d'adaptation.

155 C'est quoi une externalité? En général, on va dire: *Il y a plusieurs définitions+, mais c'est lorsque les coûts générés par une activité ne sont pas entièrement supportés par le producteur ou ses clients, celui à qui il vend les produits. Donc, ça veut dire que, je fais quelque chose, ça a des coûts, ce n'est pas moi qui les paie, ce n'est pas mon client qui finalement le paie après, même s'il m'a acheté le produit, mais c'est d'autres personnes à l'extérieur qui n'ont rien à voir dans la transaction. Elle peut être positive l'externalité X il y a des cas très souvent X lorsqu'une activité bénéficie à d'autres que le producteur ou ses clients, de la même façon.

160 Qu'est-ce qu'on peut vous donner comme exemple? Aujourd'hui, j'ai repris le métro, ça faisait plusieurs années parce que je ne suis pas à Montréal. Je me suis rappelé d'une publicité *Il fait beau dans le métro*. Je ne sais pas si certains se rappellent de ça, il y a une vingtaine d'années. C'est quoi? C'est qu'on disait aux gens: *Souriez, ça rend tout le monde heureux.+ Ça, c'est une externalité positive.

165 Le sourire vous apporte à vous quelque chose, mais vous n'êtes pas en transaction, vous n'êtes pas nécessairement en relation avec quelqu'un d'autre, mais d'autres personnes en bénéficient, ils vont être plus heureux dans leur journée.

170 La politesse qu'on nous apprenait, et que j'espère qu'on continue d'apprendre, ça a aussi des externalités positives. Ça rend tout le monde -- ça facilite les rapports humains.

175 On dit souvent que l'éducation a des externalités positives, parce qu'on dit que les gens plus éduqués vont faire des meilleurs choix dans d'autre chose que leur domaine d'éducation.

180 La vaccination. Il n'est pas nécessaire de vacciner 100 % des gens pour avoir un résultat positif. Rendu à un certain taux, la probabilité de tomber malade pour les autres est un lien. Donc, vous vous faites vacciner, vous gagnez quelque chose. Mais le fait que 80 % de la population soit vacciné permet aux 20 % d'autres d'avoir aussi les même bénéfices.

185 À l'inverse, on sait très bien que le tabagisme a des externalités négatives. Vous fumez, vous êtes malade, c'est votre problème. Mais vous dérangez un autre, ça devient une pollution, ça devient une externalité négative.

190 C'est ça qu'on essaie de voir. Parce qu'en économique, ce qu'on dit, c'est que si tu n'intègres pas tes coûts et tes bénéfices, tu vas avoir une mauvaise affectation des ressources. Tu vas trop faire ou pas assez faire quelque chose. Si on reprends l'exemple de l'éducation, à l'époque où tout le système était privé et il fallait payer pour tout, les Québécois étaient sous scolarisés. On voit le rattrape qui s'est fait depuis les années 60.

195 Les externalités en agriculture, et pas nécessairement juste en production porcine, bon, les plus connues, c'est la pollution de l'eau. Ça a des impacts sur la vie dans les cours d'eau et les plans d'eau, faunique ou la flore. Ça a des impacts, par exemple, sur la pêche sportive ou commerciale. Je veux dire, s'il n'y a pas plus de vie, bien, il n'y a plus de poisson, à un moment donné, ou il y en a moins. Ça a des impacts sur la baignade. Ça a des impacts sur les puits. Ça a des impacts sur les coûts de traitement des réseaux d'aqueduc. Pour l'eau, je pense que ça fait un peu le tour.

200 Le coût n'est pas nécessairement de réparer le cours d'eau, c'est de faire une mesure qui permet aux gens d'être au moins aussi heureux qu'avant. Et là, il peut y avoir des petites nuances. Peut-être que le coût de réparation de puits serait plus cher que de mettre un aqueduc à tout le monde. Donc, là, c'est des difficultés lorsqu'on va arriver pour analyser les coûts.

205 Il y a les odeurs. Les odeurs, je pense que les scientifiques ont dit que ça pouvait avoir des impacts sur la santé physique, sur la santé mentale, surtout si elles sont persistantes, continues, leur niveau. Ça a un impact, plus elles sont persistantes, sur la valeur des résidences. Ça a un impact sur d'autres activités économiques. Parce que ton restaurant avec terrasse, si ça sent Alex Couture dans le coin de Charny ou une porcherie, bien, je pense que ce n'est pas très bon pour tes affaires.

215 Ça a des impacts aussi autres. Je vous dirais personnellement, j'aime étendre mon linge dehors. Mais s'il sent tellement mauvais que le linge en prend une odeur, là j'ai un impact si je suis obligé de le mettre dans la sècheuse. Et là, ça a des impacts en plus sur une demande accrue d'énergie, etc., etc. Mais ce n'est pas facile à évaluer. On y reviendra.

220 Sur les sols, il y a deux types d'impact. Il y a des impacts qu'on dit, en latin, *in situ*, donc sur le site, que c'est le producteur. Ils sont en partie internalisés. Si tu as une pollution qui dégrade tes sols, bien, c'est ton sol. Le problème de ça, c'est que -- et là n'est pas nécessairement un problème d'externalité, c'est beaucoup plus un problème d'information. Si l'agriculteur n'est pas conscient de la dégradation et qui va affecter ses rendements futurs, ça a un impact sur le développement durable et ça a un impact parce qu'il ne fait pas des bons choix.

225 Le deuxième type, c'est que la dégradation des sols, ça va se retrouver en partie dans les cours d'eau. Ça peut augmenter les risques d'inondation. Ça peut affecter la navigation, la récréation. Et évidemment, si t'as plus de particules dans l'eau, bien, ça affecte le coût du traitement, donc la dégradation des sols.

230 Pour vous donner un petit exemple, il y a eu une présentation de Guy Debailleul, qui est professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture à l'Université Laval, sciences de l'agriculture et X comment ils disent ça maintenant X et de l'alimentation à l'Université Laval. Je vous parle d'un article qui a paru en mai 98 dans Vecteur environnement. Il dit que:

235 **Selon l'inventaire de dégradation des sols du Québec réalisé en 90 fait apparaître les problèmes suivants: 485 000 hectares affectés par une monoculture; 428 000 hectares par la détérioration de structures; plus de 300 000 pour la surfertilisation+,*

240 etc., etc. Ça commence à devenir des quantités importantes. Mais il ne dit pas à quel point ils sont dégradés. Bon, on dit qu'il y eu une dégradation. Mais les sols sont affectés en partie. C'est le sol du propriétaire. Ce n'est pas une externalité, mais c'est une dégradation qui peut affecter les générations futures et le développement durable.

245 Il y a aussi des externalités positives à l'agriculture simplement par le fait qu'on produit des aliments, on produit du vivant, mais on contribue à la biodiversité.

Deuxième aspect, les paysages. Je dois vous avouer que je pense que la plupart d'entre vous vont trouver qu'un paysage naturel, c'est plus beau que du ciment ou de l'asphalte. Alors, simplement par la présence de culture, d'élevage, il y a une valeur à ces paysages-là parce que lorsque vous passez dans ces paysages-là, vous avez une certaine satisfaction. Le fait que les paysages sont beaux, ça crée un élément d'attrait touristique pour la région. Si les paysages sont laids, avez-vous le goût d'aller dans une région laide? Je pense que poser la question, c'est d'y répondre.

255 Ce qu'il y a de particulier, cependant, c'est que plus on va être en monoculture ou monoélevage, moins l'apport à la biodiversité va être grand, moins l'apport au paysage va être grand. En général, les gens aiment à avoir des distinctions. Donc, si on a toujours la même culture, ça fait des Plaines de l'Ouest, ce n'est pas nécessairement ce qui est le plus intéressant.

260 On considère généralement que l'agriculture a un côté bénéfique sur l'occupation du territoire. C'est généralement considéré comme étant une valeur sociale, l'occupation du territoire. Je dis bien généralement parce que, dans certains cas, on peut parler de vouloir avoir plus d'aires protégées, de secteurs où la présence humaine n'est pas là; ça pourrait être l'inverse. Je mets là-dessus un gros bémol quand même en termes d'économiste. Ce qu'il y a de particulier, c'est que ce sont des réalités qui sont quand même décroissantes plus il y a une production intensive.

265 Pour revenir un petit peu sur les externalités négatives X je m'excuse, j'ai oublié un point X on parle d'une réalité non linéaire et d'existence de seuil. Qu'est-ce que ça veut dire? Un gramme d'azote, ce n'est pas bien grave si c'est sur un hectare et même l'hectare en a besoin. Il y a des quantités, donc. Tant que j'arrive à un certain niveau, la terre est capable de l'absorber et donc, il n'y a pas d'impact.

270 Lorsque l'on dépasse un certain niveau, on va dire: *L'eau n'est plus propre pour la consommation des bébés; ensuite, pour la consommation des humains en général.+ À chaque étape, le coût va être plus grand. Et à un moment donné, même faire bouillir ne sera plus suffisant. Donc, il va falloir une alimentation en eau. Donc, c'est ce qu'on appelle une fonction de coût qui va être plus exponentielle, parce que ce sont des impacts cumulatifs et qu'ils deviennent de plus en plus importants dans le temps.

275 L'agriculture pour la société, qu'est-ce que ça apporte, du point de vue de l'économiste toujours. Ça apporte des produits nutritifs. Il ne faut pas l'oublier, je pense. On disait tout à l'heure la biodiversité, les paysages, un questionnement sur l'occupation du territoire, mais je pense que c'est quand même peu significatif. Mais il y a un moins, qui est la pollution. C'est quoi le total dans tout ça? Mais surtout comment déterminer ce qu'on appelle un optimum, la meilleure façon de regarder ça?

280 On va commencer par l'apport en produits nutritifs. On va regarder ça en termes de superficie ou la productivité par hectare. Cette productivité-là varie évidemment selon le type et la quantité de technologies utilisées, ainsi qu'avec la qualité et la quantité de la main-d'oeuvre. Pour revenir un peu à une présentation de cet après-midi, il y a un peu dans tout ça le facteur *X+ de monsieur Hébert. Donc, toutes choses étant égales par ailleurs, plus on a de technologies, plus on a une main-d'oeuvre excellente, bien au fait, plus il va y avoir une productivité élevée par hectare.

290 C'est quoi l'optimum pour le producteur? C'est le moment, c'est le point -- le producteur, lui, ce qu'il va chercher, c'est ce qu'on dit en économique: maximiser son profit. Au niveau agricole, on va dire: maximiser la valeur nette de sa biomasse. Donc, de sa production agricole, la valeur nette, ça veut dire: *Qu'est-ce que vaut ma production moins tous mes coûts?+ Et lorsque je dis *tous mes coûts+, c'est tout le capital, y compris le rendement sur ce que, moi, j'ai investi comme producteur. Ça veut dire les salaires, y compris de me payer un salaire décent.

305 L'économique, il dit: le producteur, qu'il soit propriétaire ou pas, il faut qu'il se paie un salaire. Il pourrait aller travailler ailleurs. Puis s'il a mis 500 000 \$ dans ma bâtisse, il faut qu'il ait un rendement sur son 500 000 \$. Mais c'est d'essayer, après ça, quand il a enlevé tous ses coûts sur sa production, de maximiser cette valeur nette là.

310 Ce qu'on sait, c'est que plus tu vas être intense à un moment donné, plus ça va rapporter. De la même façon, je pense qu'intuitivement, vous pouvez tous y penser: *Si je suis plus intensif, j'utilise de meilleures technologies, je vais être meilleur.+ Mais à un moment donné, il y a une limite à ça, c'est ce que nous appelons la *Loi des rendements décroissants*. Ça atteint un point limite.

315 Tu as bien beau de te mettre -- disons, je ne parle pas nécessaire de production porcine, je trouve que l'exemple est plus facile avec d'autres. Un deuxième tracteur, tu vas produire mieux, un troisième, mais à un moment donné quand tu vas en avoir cent, ils vont se piler sur les pieds les uns les autres. Alors, t'as une fonction qu'on dit: les rendements deviennent décroissants. C'est pour ça qu'il y a un point. Vous allez voir tout à l'heure comment qu'on reproduit ça.

320 C'est ce qu'on voit avec la courbe X les économistes, on aime bien les courbes X la courbe que vous voyez supérieure de la biomasse. Vous avez la valeur ou le coût par hectare d'une activité, et sur l'axe des X, ou on dit l'apsis, à l'horizontal, vous avez l'intensité de la production. Plus tu es intense, à un moment donné X parce que si tu ne l'es pas assez, tu produis à peu près rien ou ça ne vaut pas grand-chose X plus tu es intense, plus ta valeur de ta biomasse va monter. À un moment donné, ça va atteindre un point maximal et après ça, ça va décroître. Parce que là, trop d'intensité finit par ne plus rapporter parce qu'elle te coûte trop cher. Si vous avez besoin de faire votre comptabilité à la maison, un ordinateur, ça ne vaut pas la peine. Une feuille, un papier, c'est souvent bien suffisant.

325 C'est ce qu'on voit avec la courbe X les économistes, on aime bien les courbes X la courbe que vous voyez supérieure de la biomasse. Vous avez la valeur ou le coût par hectare d'une activité, et sur l'axe des X, ou on dit l'apsis, à l'horizontal, vous avez l'intensité de la production. Plus tu es intense, à un moment donné X parce que si tu ne l'es pas assez, tu produis à peu près rien ou ça ne vaut pas grand-chose X plus tu es intense, plus ta valeur de ta biomasse va monter. À un moment donné, ça va atteindre un point maximal et après ça, ça va décroître. Parce que là, trop d'intensité finit par ne plus rapporter parce qu'elle te coûte trop cher. Si vous avez besoin de faire votre comptabilité à la maison, un ordinateur, ça ne vaut pas la peine. Une feuille, un papier, c'est souvent bien suffisant.

330

335 Donc, vous allez trouver un optimum ici qu'on a décrit, son niveau d'intensité au niveau A. Pour la société, ce qu'il y a en plus, la valeur de la biodiversité, la ligne bleue, cette valeur-là, elle diminue avec l'intensité. Parce que plus tu es intense, plus tu fais de la monoculture ou du monoélevage. Mais si tu fais une seule affaire, disons que ce n'est pas très diversifié, donc ça décroît, mais c'est toujours supérieur à 0 quand même.

340 Les paysages, un peu d'intensité, ça fait du bien, mais de la même façon, à un moment donné ça diminue.

345 La pollution, quand tu n'es pas très intense, ça veut dire que tu vas avoir différentes cultures. Tu n'auras pas nécessairement un problème qui va être exacerbé. Donc, au début, les coûts de la pollution sont faibles mais, au fur et à mesure, ils deviennent de plus en plus importants et cela, de façon exponentielle.

Je vous indique que ces courbes-là, il faut prendre la forme des courbes et non pas la valeur, parce qu'on n'est pas capables, en ce moment, de déterminer une valeur à chacun de ces points-là. Si on fait la somme, c'est la ligne rouge qui est la valeur pour toute la société. La valeur pour la société, c'est la valeur pour le producteur, plus la valeur des externalités positives et négatives, et on arrive à un optimum en B.

Ça nous dit quoi ça? Ça nous dit qu'à cause de la pollution et du fait que les autres externalités sont décroissantes, diminuent avec l'intensité, ce que le producteur cherche à faire, c'est plus intense que ce qui est le mieux pour la société. C'est ça que ça nous dit et c'est ce que souvent le gros bon sens peut peut-être dire à des gens. On y va de façon beaucoup trop fort d'un côté.

Cet écart-là entre A et B, ce qu'on dit, pour le producteur, ce qui est bon, c'est A, ce qu'il va chercher de façon privée à faire, c'est A. Mais pour la société, c'est B. Cet écart-là, dans la littérature économique, dans toutes les théories, justifie une intervention de l'État pour essayer de se rapprocher, rapprocher le point A du point B. Et comme de fait, on intervient.

Comment qu'on va intervenir? Pour simplifier, dans le graphique suivant, j'ai enlevé les courbes de biodiversité et de paysage parce qu'elles restent les mêmes. Les deux seules que je fais varier sont les courbes de pollution et les courbes de biomasse ou si vous préférez la profitabilité pour l'agriculteur.

Si on met des normes, on met des normes pour quoi? On met des normes parce qu'on dit: *En ce moment, ce qui se passe crée trop de pollution, trop de coûts ailleurs.+ En mettant des normes, on va dire: *Bien, au même niveau d'intensité, comme il va falloir que tu changes tes façons de procéder, bien, on veut que la pollution soit plus faible.+ Donc, on va faire varier la courbe, la mauve, qui était la même que tout à l'heure, on va la faire se déplacer vers une nouvelle courbe de pollution, la verte, qui est beaucoup moins importante. Les coûts de pollution sont plus faibles parce qu'on a mis des normes.

La technologie aussi peut aider à réduire cette pollution-là. Donc, l'agriculteur, le producteur porcin peut lui-même, en adaptant les meilleures technologies, réduire la pollution. Mais si je lui exige des normes X *je+ en parlant de l'État, excusez, pas moi X si on exige des normes, si les producteurs ensemble ou individuellement décident d'adopter des meilleures technologies au niveau environnemental, ça a généralement comme effet des coûts ou des diminutions de capacité de production et donc, que sa courbe de biomasse, elle est réduite. Elle passe du bleu foncé au bleu pâle, elle va un peu plus bas.

En réduisant les coûts de la pollution et en réduisant la valeur de la biomasse, bien, on fait se déplacer en même temps la valeur sociale de la ligne rouge à la ligne bleu pâle. Donc, mon optimum, qui était à A comme intensité, passe pour le producteur agricole à A prime, puis l'optimum pour la société passe de B à B prime. Vous voyez, les deux se sont rapprochés. S'ils se rapprochent, ça veut dire que l'écart entre ce qui est perçu bon par la société et perçu bon par

390 les producteurs, c'est réduit. Les tensions sociales s'en trouvent pour autant, normalement, on peut espérer, réduites.

395 De la façon que les courbes ont été dessinées dans ce cas-ci montre, et ce n'est pas nécessairement automatique, mais dans ce cas-ci de la façon qu'il a été dessiné, qu'un changement des normes peut même augmenter la valeur sociale de la production, parce qu'on réduit de beaucoup la pollution, tout en baissant l'intensité.

400 Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire que selon la façon qu'on va faire la conception de nos normes et de nos procédés technologiques, on pourrait arriver à ce que l'impact des coûts pour les entreprises et de la baisse de l'intensité de la production serait plus faible que la baisse des coûts de la pollution. Donc, la société s'en sortirait gagnante. Les coûts de pollution baisseraient de beaucoup, tandis que la valeur de la biomasse baisserait d'un petit peu.

405 Je ne vous dis pas que dans le cas actuel, c'est ça qui se passe. Je ne suis pas capable de vous dire ça. Mais je vous dis que c'est ça qu'on cherche, par exemple, normalement lorsqu'on fait quelque chose.

410 On peut aussi regarder ce graphique-là de façon différente. Au lieu de partir des situations A et B, de partir des situations A prime et B prime, où là on regarderait un autre type d'intervention. On regarderait une intervention qui inciterait à augmenter l'intensité de la production; d'augmenter la production, quoi.

415 Si j'ai une intervention qui incite à augmenter la production, par exemple je finance la production, donc je réduis les coûts pour le producteur ou je rends moins importants les problèmes de pollution, je lui dis: *Tel problème de pollution, préoccupe-toi-en pas+, bien, ce qui va se passer, ça va être l'inverse. L'écart entre le bien-être social et le bien-être individuel, l'optimum individuel va s'agrandir. Et si cet écart-là s'agrandit, tôt ou tard, les conflits sociaux vont augmenter. Je ne peux pas dire que c'est une situation. Je vous dis que c'est le modèle théorique. Je veux bien faire attention à ça.

420 Ce modèle théorique là, on ne rentrait pas vraiment le temps dedans. Maintenant, si on regarde entre du court terme et du long terme, il faut bien voir qu'à court terme...

425 Je m'excuse, mais ma ferme, là, elle marche sur lisier liquide. C'est le bon terme, je pense? Sur lisier, d'accord. Lisier, c'est liquide, puis fumier, c'est solide, merci. Je vais finir par m'en rappeler.

430 Elle ne peut pas demain matin passer sur fumier. Peut-être que demain elle est capable de faire des petites adaptations mais, du jour au lendemain, l'agriculteur n'est pas capable, comme n'importe lequel d'entre vous dans vos domaines d'activité ou même dans votre vie personnelle -- essayez donc d'arrêter de fumer du jour au lendemain, ça ne se fait pas comme ça, ou si vous avez un tic nerveux, de l'enlever, ça ne se fait pas comme ça. Je m'excuse de l'exemple, mais je veux prendre des exemples très concrets pour que les gens voient.

435 On va le voir en disant, à court terme, en plus, le producteur, bien, il investit. Il a un capital fixe, il doit payer son hypothèque. C'est des coûts fixes. Donc, il ne peut pas beaucoup varier son intensité ou s'il la varie, l'impact financier que ça a pour lui est très grand. La baisse des rendements financiers est très rapide si on lui demande de varier son intensité.

440 De l'autre côté, à court terme, si je regarde juste à court terme, l'impact de la pollution agricole est beaucoup plus faible que lorsqu'on le regarde à long terme. Parce que c'est toujours des questions, l'impact cumulatif. Si ça sent mauvais une journée dans l'été, ce n'est pas la fin du monde; si ça sent mauvais à tous les jours, ce n'est pas la même affaire.

445 Si j'ai un peu trop de phosphore cette année, mais que j'en ai plus les années suivantes, je pense que normalement la nature est capable de se régénérer. Et je pense qu'il y a des bons exemples. Je me rappelle, il y a une vingtaine d'années, ils ont recommencé d'avoir du saumon dans la Tamise. On m'avait dit, j'avais entendu un reportage, je ne sais pas si c'est toujours le cas. Mais l'impact, le court terme, le coût est plus faible que si on parle d'un impact continu.

450 Donc, à court terme, notre courbe de coût de pollution, elle aussi est plus faible, si on regarde juste du très court terme. Ça fait que si la charge environnementale est continue, bien, notre courbe en mauve continue toujours d'être bonne, mais à très court terme.

455 Ça veut dire quoi? Ça veut dire que si on regarde à très court terme, on va passer d'un optimum qui, pour le producteur, va toujours être à peu près le même, mais, pour la société, qui va être beaucoup plus proche de celui du producteur. Parce qu'on tient compte des coûts d'adaptation de l'agriculteur et qu'on tient compte du fait qu'à très court terme, oui, la pollution n'est pas si pire que ça, c'est à très long terme qu'elle est grave.

460 Vous allez me dire où est-ce que je veux en venir? C'est assez simple. Si je tiens compte du court terme, je vais faire varier dans le temps mes exigences. Ça semble du gros bon sens. Le REA, le règlement sur les exploitations agricoles, n'a pas les mêmes exigences en 2005 qu'en 2010. Les exigences ont été adaptées dans le temps, ont été étalées dans le temps pour tenir compte de la capacité d'adaptation des producteurs.

465 Maintenant, si on veut évaluer les coûts environnementaux de la production porcine ou de la production agricole en général, c'est extrêmement difficile. J'ai cru comprendre que dans les deux derniers jours sur la santé, personne ne vous a fait un lien direct, quantifiable entre un niveau de pollution et un problème de santé. On nous a parlé de risque. Moi, je ne suis pas médecin. Mon équipe, il n'y a pas de médecin. Tant qu'on n'a pas un lien, là je parle du cas de la santé, un lien quantifiable, je ne peux pas évaluer un coût économique. Si je n'ai pas de lien quantifiable entre la quantité d'azote produit ou de phosphore produit, c'est difficile d'établir un coût sur l'environnement.

475 L'autre problématique, c'est que les coûts sont très différents selon les milieux récepteurs. Je peux vous parler de milieu physique. Un terrain va mieux absorber le phosphore

qu'un autre, parce qu'il n'y en a pas beaucoup en ce moment, ou l'azote qu'un autre terrain. Les contraintes physiques ne sont pas les mêmes. La topographie n'est pas la même sur le ruissellement d'un pays à un autre, d'une région à une autre.

480

Mais encore plus que ça, la densité de population n'est pas la même. Si on dit que les odeurs sont un problème, une nuisance ou n'importe quoi, si j'ai 100 000 personnes à côté, c'est plus important que si j'en ai deux. Mon coût n'est pas le même. Alors, en pratique, il faudrait obtenir une information très, très fine, localiser des problèmes et des sources de pollution pour évaluer des coûts environnementaux.

485

On peut essayer ce qu'on appelle des méthodes contingentes, trouver d'autres façons pour évaluer qu'est-ce que c'est, mais on a toujours des effets contradictoires, souvent. Par exemple, on pourrait dire: s'il y a des producteurs porcins, ça peut influencer à la baisse le prix des maisons. Oui, si les gens n'aiment pas ça autour de chez eux. Donc, j'aurais une façon d'évaluer ce que la société trouve ce que ça vaut. Mais de l'autre côté, l'activité économique générée par le producteur porcin fait que je peux me trouver quelqu'un pour l'acheter. Si je n'ai plus d'activité économique, je n'ai pas grand acheteur. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de pollution porcine à Murdochville, mais le prix des maisons n'est pas très fort en ce moment.

490

495

Donc, estimer une valeur demande une quantité d'informations énorme. Il faut être capable, en pratique, de la géomathématiser si on voulait faire un travail exemplaire. Néanmoins, il y a des gens qui ont essayé d'évaluer ça. Il n'y a pas, à notre connaissance, énormément d'évaluations qui ont été faites. Il y en a eu certaines. Selon ce qu'on a vu, il n'y a aucun document spécifique à la production porcine évaluant les coûts de la pollution porcine.

500

La production agricole, il y a certaines choses. L'Union québécoise de la conservation de la nature a fait à la suite, je pense, du Rendez-vous des décideurs une revue de la littérature, qui a été financée en partie par le ministère de l'Environnement et par le MAPAQ, de coûts liés - ça regardait les plans...

505

Le titre du document, c'est *L'évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement*. La référence est la référence que vous avez sur le site web. Et on y trouve que, par exemple, selon des études aux États-Unis, la contamination de l'eau souterraine coûterait 6 % à 7 % de la valeur de la production agricole. Juste la contamination de l'eau, 6 % à 7 % de la valeur. La dégradation des sols aux États-Unis estimait ça à plus de 10 milliards \$ dont 7 milliards \$ à l'extérieur des terres agricoles elles-mêmes.

510

D'autres études mentionnaient qu'une protection des bandes riveraines, ça, si je me souviens, c'est une étude ontarienne et dans le nord des États-Unis, pouvait amener un bénéfice à l'extérieur des sites de 167 \$ par hectare protégé.

515

Dans un deuxième document, l'UQCN, dans son document de réflexion proposé par la Commission Agriculture de l'UQCN dans le cadre du forum itinérant pour une contribution

520

citoyenne en agriculture durable, réflexion et débat, ils ont repris des chiffres de la première revue de littérature. Je vais en citer certains. La dégradation, je cite:

525 **Selon des études conduites dans des pays de taille comparable, soit la Suède et les Pays-Bas, on estime que les coûts relatifs à la détérioration des cours d'eau résultant des activités agricoles atteindraient quelques centaines de millions de dollars, entre 100 M\$ et 300 M\$...+*

530 - des vrais dollars, on parle des dollars US -

535 **... par année. Les dommages économiques résultant de l'érosion hydrique ont été estimés, comme on le disait tout à l'heure, à plus de 10 milliards \$ US par année. Aux États-Unis, l'utilisation des pesticides engendre des coûts sociaux et environnementaux qui représenteraient entre 30 % et 70 % du total des dépenses effectuées pour l'achat des pesticides.+*

 Ensuite, ils ont essayé de transposer ce résultat-là au Québec. Ils disent:

540 **S'ils étaient transposés à l'échelle du Québec, ces chiffres sur la pollution agricole se traduiraient par des dommages économiques de l'ordre de 200 M\$ à 500 M\$ par année.+*

545 Nous n'avons pas validé ces chiffres-là. On ne peut pas vous dire si c'est bon, si les méthodologies sont bonnes. Ce qu'on peut vous dire en ce moment, c'est que c'est ça qu'on a trouvé, ce sont les études qui sont apparentes.

550 Une nuance vraiment importante. Cette revue de littérature là, selon ce que j'en ai compris, a été faite à partir de littérature scientifique, donc généralement avec des comités de lecture, quand même.

555 Je passe au deuxième point majeur, les impacts du règlement sur les exploitations agricoles. Le gouvernement impose la préparation d'études économiques lorsque les impacts dépassent 10 M\$ et avec une certaine méthodologie qui a été développée. L'évaluation économique, c'est d'abord une évaluation des impacts comparative. Là, c'est très important. On compare le règlement proposé avec la réglementation actuelle, qui était ce qu'on appelait couramment le RRPOA, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, si je ne m'abuse, et les engagements déjà pris par les parties, par exemple, au Rendez-vous des décideurs.

560 Il faut savoir que la réglementation actuelle obligeait des choses. Le RRPOA obligeait des choses et allait en obliger d'autres dans l'avenir. Il y avait des effets aussi d'étalement dans le temps.

565 Lorsqu'on fait ça, on recherche des sources, généralement les sources les plus
 crédibles, qui peuvent être nos collègues d'autres ministères, du gouvernement fédéral, les
 statistiques officielles. On essaie généralement d'avoir des hypothèses conservatrices, ce qui
 veut dire de maximiser les coûts et de minimiser les bénéfices. Et on confronte les données et
 les évaluations autant que faire se peut. Dans certains cas, il y a des données qui sont
 contradictoires. Je vais vous dire, dans le domaine agricole, ce n'est pas toujours évident de se
 retrouver là-dedans, mais on essaie.

570 Tout d'abord, le règlement, il faut voir que le nouveau règlement, il y a plusieurs non-
 impacts X je m'excuse, je n'ai pas été capable de mettre un meilleur terme X des choses qui
 n'ont pas d'impact sur les producteurs porcins. D'abord, l'accès aux cours d'eau et plans d'eau:
 les porcs étant dans des bâtiments, ce n'est pas un problème. La récupération des eaux de
 575 laiterie, à ma connaissance, on ne fait pas de lait avec les truies. Et les cours d'exercice: bien,
 comme justement ils sont dans leur bâtiment, ça ne les affecte pas.

580 Il n'y a pas d'obligation additionnelle pour les stockages des déjections. Il y avait déjà
 des obligations, elles sont restées les mêmes. Et les producteurs porcins devaient déjà avoir
 des plans agroenvironnementaux de fertilisation.

585 Le premier impact, ce sont les rampes basses. Au printemps, on avait des données
 comme quoi à peu près 20 % des producteurs utilisaient des rampes basses. Je crois d'ailleurs
 que la Fédération des producteurs de porcs la semaine dernière a sorti un communiqué où ils
 disaient à peu près la même chose. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'en 98, les producteurs
 agricoles se sont engagés à ce qu'en 2005, 50 % des lisiers soient épandus en rampes basses.
 Donc, ça, c'est l'engagement. Là, on dit: *Vous vous êtes engagés à ça. Donc, ce n'est pas
 un coût du règlement.+

590 Le règlement impose, en 2005, que 100 % des lisiers soient épandus avec rampes
 basses. Donc, pour nous, ce qui est un coût, c'est la différence entre ce 50 % là et le 100 %.
 C'est un impact du règlement. Selon les données que nous avons eues, au printemps, du
 MAPAQ, ou à l'hiver, je ne suis plus sûr, une rampe coûte en moyenne 9 500 \$. À l'hiver, la
 subvention du MAPAQ pour les rampes basses pouvait atteindre en Prime-Vert 50 %, maximum
 595 6 000 \$. Donc, on est en bas du maximum. Donc, le coût, c'est mes 50 % de producteurs.

600 Les données que j'avais étaient de 2 743 \$, ce qui est concluant avec le 2 800 \$ de
 madame Fortin cet après-midi, 9 500 \$ par rampe fois 50 %, parce qu'il y a un 50 % qui peut
 être payé par le MAPAQ X je ne sais pas, Prime-Vert a pu changer, ça pourrait changer un petit
 peu ce résultat-là X on arrive à 6,5 M\$ de coûts sur 3 ans pour s'adapter.

605 Deuxième chose, on nous dit que les rampes basses augmentent les coûts d'épandage
 parce qu'il faut passer de façon plus lente, que les rampes sont moins larges que les autres
 façons de projeter le lisier. Le MAPAQ nous a donné un chiffre de ,254/m³ pour les coûts
 supplémentaires d'épandage.

Il y a différentes façons de compter combien de lisier est fait par les porcs. Certains disent que c'est 2 m³/porc produit, si on dit les 7 M\$. D'autres vont dire: *Il faut regarder la moyenne de porcs présents au Québec.+ Alors, c'est ce que nous avons pris en prenant
 610 Statistique Canada, qui dit qu'il y a 4.3 millions de porcs en moyenne au Québec en même temps. Et le CREAQ, qui est le Comité de référence économique en agriculture du Québec, dans son AGDEX 538/400.27 de février 99, disait qu'il y a 2.92 m³ de lisier pour un porc en engraissement entre 30 et 107 kilos. Alors, c'est le chiffre que nous avons pris.

Il est peut-être possible, ici, qu'on ait des petites différences. Je ne pense pas que ce soit très important. Si on fait ça, on arrive à plus de 12,6 millions de mètres cubes à épandre par année. Comme l'engagement était toujours que 50 % soit épandu par des rampes basses, donc il y a un 50 % qu'on ne compte pas. Donc, il nous reste la moitié de ça fois ,254/m³, ça fait 1.6
 615 M\$ par année de coût supplémentaire pour ceux qui devront, pour l'ensemble des producteurs, par rapport à leurs engagements, qui devront étudier des rampes basses.
 620

Si les premiers chiffres qu'on regardait pouvaient aller jusqu'à 3 millions, selon comment on calcule le nombre de porcs ou quoi que ce soit, mais je pense que malgré tout, dans l'ensemble, les ordres de grandeur, ce chiffre-là, entre ce 1.6 et peut-être 2, serait un
 625 maximum.

Les producteurs vont avoir à faire un bilan phosphore. C'est une demande ponctuelle spéciale, un bilan à présenter, je pense, cette année ou l'année prochaine. Les producteurs porcins, parce qu'ils étaient sur lisier, ils ont déjà un PAEF, un plan agroenvironnemental de
 630 fertilisation. Les données qu'on a eues du MAPAQ, c'est qu'ils estimaient, bon, c'est possible qu'ils estimaient à 2 heures de travail pour faire ça, 100 \$ de l'heure, 200 \$ fois mon nombre de producteurs porcins, on arrive à un petit peu plus que de 0,5 M\$.

Autre point, le prix des terres d'épandage. Là, on va d'abord placer certaines autres choses. Le prix, c'est une fonction de la demande. Tout le monde sait ça. Si le prix augmente, c'est que la demande augmente. Elle augmente parce qu'il y a une croissance de la production et des besoins d'épandage. Ce n'est pas le règlement qui fait la croissance de la production.
 635

Deuxièmement, il faut des correctifs pour les producteurs sans terre. Ils devaient déjà corriger la situation avec l'ancien règlement. Il n'est pas normal de -- il faut que tu t'en débarrasses de ton lisier, à un moment donné, et de façon correcte.
 640

Le troisième point qui influence le prix des terres, c'est le rendement et les risques des nouvelles cultures qui vont être faites sur ces terres-là. Et ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'en général, les cultures, lorsqu'on achète une terre pour épandre, on va mettre du maïs-grain. C'est une culture stabilisée.
 645

Ça veut dire quoi? Ça veut dire que ton risque lié au prix ou aux récoltes est fortement diminué. Alors, le risque qu'il reste, si je prête à un agriculteur pour qu'il fasse du maïs-grain,

650 c'est qu'il soit un mauvais agriculteur comme n'importe quel mauvais entrepreneur. Mais l'assurance-stabilisation réduit beaucoup les autres risques. Si on réduit vos risques, n'importe quel financier va vous dire ça, vous augmentez la valeur d'un placement. Et donc, cet aspect-là aussi a un effet sur l'augmentation de la valeur des terres.

655 Qu'est-ce qu'on constate? Financement agricole Canada qui suit la valeur des terres, en suit, je pense, 25 au Québec, 25 terres types, et regarde, suit l'évolution de ces terres-là, du prix de référence de ces terres-là à tous les six mois. Depuis 94, on parle d'une augmentation de plus de 5 % aux six mois. Donc, là, ce n'est pas 5 + 5, c'est 5 X 5. Ça, c'est un intérêt cumulé. Ce qui donne que dans certaines régions, il semblerait, nous n'avons pas
660 vérifié, je crois le fédéral, que le prix des terres aurait été multiplié par 5 depuis 1994.

Est-ce que ce prix-là est correct ou pas correct? Ça, c'est une autre question. Moi, si j'avais des terres à vendre, je trouverais ça nettement insuffisant. Si j'ai des terres à acheter, je trouverais ça probablement trop cher.

665 Est-ce que la terre, c'est un coût ou c'est un investissement? Première chose, il y a du financement de disponible. Financement agricole Canada finance l'achat de terres. Il y a d'autres entreprises dans le domaine qui financent l'achat de terres. Donc, ils trouvent ça rentable, à moins qu'ils soient fous.

670 La rentabilité est meilleure puis le prix est stabilisé pour le maïs-grain. Donc, tu as un meilleur rendement que probablement l'ancienne production qu'il y avait avant.

L'autre aspect. Comment on doit traiter le fait qu'un producteur agricole paie à un autre producteur agricole. Si c'est un coût pour un, c'est un revenu pour l'autre.

675 Et l'autre chose, est-ce qu'on doit considérer ça comme un coût du règlement? Mais le prix des terres, il continue d'augmenter, ça veut dire que c'est un maudit bon placement. 5 % par six mois, essayez d'avoir ça en ce moment. N'achetez pas du Nortel. En tout cas, peut-être
680 maintenant ce serait bon, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Donc, selon nous, ce n'est pas un coût, les terres, c'est un investissement. Autant tu décides d'investir dans ta bâtisse, autant tu dois avoir des terrains par entente en pleine propriété ou quoi que ce soit pour pouvoir l'épandre ton lisier, de la même façon qu'il te faut une bâtisse pour garder ton cochon.

685 Cependant, il y a d'autres impacts à l'augmentation du prix des terres. Il est clair, il semble clair X excusez, je vais mettre un conditionnel X en ce moment que ça cause des difficultés d'expansion pour les autres catégories de producteurs.

690 On n'a pas fait de recherche, et ce n'est pas notre rôle de faire de recherche pour voir: est-ce que la production bovine augmente? Est-ce que la production biologique augmente? Est-ce que les producteurs de n'importe quoi d'autre sont capables de s'acheter des terres pour développer leur production où il y a des producteurs porcins? Je ne le sais pas, peut-être ce

serait des bonnes questions à poser. Chose certaine, ça pourrait avoir des incitations à changer de production pour différents producteurs.

695

Il y a un impact potentiellement positif à l'augmentation du prix des terres. Je ne peux pas dire si c'est important à prime abord, je ne peux pas dire ça, mais j'en ai trouvé un. C'est que si le prix des terres augmente, ça limite l'intérêt pour les spéculateurs d'acheter une terre agricole pour ensuite essayer de la faire dézoner parce que ça va réduire son profit potentiel de spéculateur. C'est un des intérêts. Je ne peux pas dire quelle est l'importance de ça, ne connaissant pas les différences de valeur de prix dans les régions où il y a des producteurs porcins, puis par rapport au résidentiel.

700

Alors, pour finir sur les coûts, bien, qu'est-ce qu'on a? On a, pour les trois prochaines années, on a des coûts de 6.5 M\$ pour les rampes basses, de 0,5 M\$ pour les bilans phosphore, de 3 fois 1.6 M\$ pour les coûts supplémentaires d'épandage, qui nous fait un petit peu moins que 12 M\$, donc à peu près 4 M\$ par année. Par la suite, on aurait un coût d'à peu près 1,6 M\$ par année à cause des coûts supplémentaires des rampes basses.

705

Est-ce qu'on peut mettre ça en perspective? Bien, cet après-midi, on nous disait qu'il y a 7,1 millions ou 7 millions de porcs abattus par année. La production porcine, à une autre présentation, je voyais que le MAPAQ disait que ça valait 1,13 milliards \$, ce qui fait qu'un porc, ça vaut à peu près 160 \$.

710

Donc, le coût d'adaptation au règlement, d'ici 2005, est de 0,35 %, à peu près un tiers de 1 %, ou plus ou moins .564 par porc. Puis les coûts d'adaptation par la suite diminuent à 0,14 %, un septième à peu près de 1 % ou .234 par porc.

715

En conclusion, les coûts environnementaux sont difficiles à quantifier mais, selon la littérature, ils peuvent être très importants. Il serait opportun de poursuivre les recherches dans ce domaine-là. Mais il est clair que si on veut faire quelque chose d'exhaustif, il va falloir une collaboration de tous les partenaires: les différents ministères, les organismes, le fédéral, les municipalités pour la question de l'eau et les producteurs ou leur fédération ou leur regroupement pour différents niveaux.

720

C'est quelque chose, je dois vous dire, que si on veut vraiment faire ça de façon importante, peut être colossal. Il est peut-être possible de faire d'autres types d'évaluations plus réduites, mais ça dépend quel niveau qu'on veut avoir de précision.

725

Les coûts d'adaptation au REA, comme on disait tout à l'heure, moins de un tiers de 1 % du prix du porc. Une des particularités cependant du REA, c'est qu'en ayant les bilans phosphore, en ayant une approche individuelle, on récompense les innovations et les résultats. Ça, je pense que c'est quelque chose qui, dans beaucoup de cas, pourrait réduire encore plus les coûts d'adaptation ou permettre des augmentations de productivité.

730

735

740 Dans différents autres domaines, je penserais, entre autres, les questions de la couche d'ozone aux États-Unis, où ils ont mis des méthodes qui récompensaient les résultats par des permis échangeables, tous ceux qui avaient prédit des prix aux permis les ont évalués beaucoup trop cher parce que les coûts d'adaptation ont été coupés, je pense, à peu près de 20 % de ce qui avait été prévu. Les gens s'adaptent.

745 Je me permettrais de finir avec un aspect plus personnel, mais important, je pense, parce que c'est le mandat de la Commission, ce qui regarde le développement durable de la Commission. Moi, je vais vous parler de mon petit gars, un de mes petits garçons, j'en ai trois, qui, lui, lorsqu'il pense aux porcs, il pense au loup, aux trois petits cochons, et il pense aussi beaucoup à quelque chose qu'il voit lorsqu'on se promène en auto, et qui reste quelque chose de majeur: c'est que le cochon, on le mange; puis le porc, on l'adore chez nous. Alors, on veut pouvoir continuer à en manger sans détruire notre environnement. Merci.

750 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Bernier.

755 Maintenant, j'inviterais monsieur Denis Sanfaçon à nous présenter le programme Prime-Vert.

760 Je vais en profiter pour vous annoncer le programme de demain. Demain après-midi, nous aurons des conférenciers qui traiteront de la gestion du risque financier et économique. Alors, nous avons monsieur Yvan Lacroix de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, AQINAC, qui traitera de l'intégration et des contrats de production comme outils de gestion du risque. Nous aurons monsieur Claude Robitaille de Financière agricole du Québec qui parlera des mesures de soutien existantes. Nous aurons également monsieur Raymond Dupuis de Agriculture et agroalimentaire Canada qui parlera des règles de l'OMC sur les mesures de soutien internes des pays membres.

765 Demain soir, il sera question d'écoconditionnalité avec madame Isabelle Breune de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, et nous aurons également sur ce thème une présentation de monsieur Jacques Lebus du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Et finalement, nous aurons un conférencier, soit monsieur Rémy Lambert de l'Université Laval, qui tentera de répondre à la question: Est-il justifiable de soutenir financièrement la production porcine dont la majeure partie est exportée? Alors, voilà pour le programme de demain soir.

775 Alors, à vous la parole, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

780 Merci, madame la présidente. Messieurs les commissaires, mesdames et messieurs, bonsoir. Mon nom est Denis Sanfaçon. Je suis directeur de la Direction de l'environnement et développement durable au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je vais vous présenter le programme Prime-Vert.

785 Le conférencier précédent vous a mentionné l'écart qui pouvait exister entre l'optimum public, si on veut, et l'optimum privé. Et dans le fond, Prime-Vert, ça vise essentiellement à rapprocher ces deux courbes-là qui étaient présentées tout à l'heure.

790 Alors, ma Direction est responsable de l'élaboration du programme, mais son application relève des directions régionales du ministère. Et je voudrais remercier les gens qui ont contribué à cette présentation, en particulier monsieur Denis Naud.

Alors, le plan de la présentation. Je vais vous présenter d'abord les objectifs du programme. Les six volets qui ont une importance relative différente X vous allez voir X les

clientèles admissibles, l'aide financière, les résultats. Alors, nous verrons donc, dans un premier temps, ces objectifs-là, chacun des volets, et les clientèles, l'aide et les résultats.

795

Alors, j'ai pensé couvrir aussi la période 1997-2002 et présenter ce qui a été fait pendant ces cinq années, 97 correspondant à l'adoption du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, et 2002, le 31 mars 2002, donc cinq années financières. Au mois de juin, on a eu le nouveau règlement sur les exploitations agricoles.

800

Alors, c'est quels objectifs qu'on vise, essentiellement? Aussi, une autre chose, je vais vous présenter le programme, mais le programme n'est pas spécifique aux producteurs porcins. C'est destiné à l'ensemble des producteurs agricoles et ça vise, ce programme-là, à promouvoir et à diffuser les bonnes pratiques agricoles dans le but évidemment de diminuer les risques de l'exercice de cette activité sur l'environnement.

805

Ça, c'est un défi important. Parce que souvent, les pratiques dans le milieu agricole X c'est vrai, disons c'était davantage vrai il y a quelques années X sont transmises de génération en génération. Donc, on a des changements à apporter à ces pratiques-là pour qu'elles s'adaptent à une réalité nouvelle.

810

On vise aussi à soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation. On l'a vu, on a eu dans le temps des modifications réglementaires qui affectaient des entreprises existantes. Donc, ce qu'on vient faire avec le programme, c'est aider l'entreprise à rencontrer la nouvelle obligation réglementaire essentiellement.

815

Mais on vient aussi aider les exploitations agricoles à adapter leur système de production de façon à conserver les ressources et à protéger l'environnement, même si ce n'est pas associé à une obligation réglementaire. On va le voir plutôt par les différents volets du programme.

820

Juste mentionner aussi, au départ, que dans tous les cas, lorsque requis, les travaux qui sont subventionnés par Prime-Vert sont des travaux qui doivent être autorisés par le ministère de l'Environnement. Alors, ça demande, quand c'est exigé, un certificat d'autorisation. Et l'entreprise qui obtient un certificat d'autorisation, à ce moment-là peut bénéficier du programme. C'est une condition qui est incontournable dans le programme.

825

Alors, les différents volets. Structures d'entreposage, vous allez voir, on va le voir tantôt, les structures d'entreposage, évidemment, on vise essentiellement les problématiques qui pourraient être associées à la pollution ponctuelle; les procédés de traitement des fumiers; les équipements d'épandage, on a parlé un petit peu tantôt d'odeurs; les organismes de gestion de fumiers, qui ont été présentés d'ailleurs dans une présentation antérieure, à Saint-Hyacinthe; la réduction de la pollution diffuse et les services-conseils en agroenvironnement sont les six volets qu'il y a dans le programme.

835

Financièrement, le volet structures d'entreposage a été le volet le plus important au cours des cinq dernières années. Le volet réduction de la pollution diffuse, vous allez voir, quand je vais présenter les résultats, c'est sa première année de mise en oeuvre. Alors, c'est la première année où on a des aides spécifiques dans un programme normé pour ce type d'intervention là. Auparavant, il y a des directions régionales du ministère qui pouvaient intervenir avec des producteurs pour différents projets, mais ce n'était pas dans le cadre nécessairement d'un programme structuré comme celui-ci.

Alors, au niveau des structures d'entreposage, on a deux finalités. La première, c'est la construction de structures d'entreposage. Et la seconde, c'est la réduction des volumes à entreposer ou l'augmentation par ricochet, si on veut, de la capacité d'entreposage. On va les prendre un après l'autre.

Je vais vous présenter -- des fois, on a différents types de structures d'entreposage qui sont réalisés. On a, ici, une structure à gauche, en haut, pour fumier solide. Et ici, c'est une structure de fumier solide, en bas, ici à votre gauche, avec toiture. Du côté droit, on a des structures fumier liquide et sans toiture, et en bas, avec un type de toiture qu'on rencontre de temps en temps. Du côté de la production porcine, évidemment on parle des structures gestion liquide.

Tantôt, le conférencier précédent mentionnait qu'il n'y avait pas d'obligation additionnelle pour les producteurs de porc, en regard de l'entreposage étanche, avec le nouveau règlement. C'est vrai pour les producteurs de porcs pour une raison bien simple, c'est que l'entreposage des lisiers déjà est obligatoire depuis longtemps et est complété. Par contre, pour les autres productions, par exemple laitières et bovins de boucherie, l'entreposage n'est pas complété, et on a une obligation d'un nouveau règlement qui abaisse le seuil requis pour l'entreposage.

Par exemple, chez bovins laitiers, avant on pouvait parler d'à peu près 50 vaches ou quelque chose comme ça. Là, avec 1 600 kilos de phosphore comme seuil, on tombe à peu près à 40 vaches pour l'entreposage étanche. Donc, on a augmenté le gain environnemental et la clientèle, si on veut, qui est assujettie au règlement en regard des structures d'entreposage; mais pas au niveau de la production porcine, c'est vrai.

Alors, si on regarde les structures, la construction de structures, c'est qui la clientèle admissible? Bien, les exploitations agricoles qui doivent se conformer aux exigences réglementaires quant à l'entreposage. Et ce qui est important, c'est que seuls les établissements de production animale existant au 1er juin 93 sont admissibles.

Autrement dit, si quelqu'un construit une porcherie demain matin, on ne paie pas la structure d'entreposage. Le financement, il peut l'obtenir via des institutions financières avec des prêts garantis, par exemple, par la Financière agricole, mais il n'aura pas d'aide financière pour le faire. Donc, des établissements qui sont existants et qui se voient contraints à un entreposage étanche par la réglementation, nous les aidons via le programme.

880 Nous les aidons comment? Par une aide financière qui est de 70 % ou 90 % des coûts
admissibles selon le volume. Les petites entreprises, on les aide à 90 %. Quand on parle de
petites entreprises, on parle d'à peu près 800 m³ de solide. Je vais parler de solide, parce que
l'entreposage étant complété chez les porcs, c'est essentiellement chez les bovins que ce volet-
là, disons, trouve application, ce qui veut dire à peu près 40, 50 vaches, une cinquantaine de
885 vaches, quelque chose comme ça. Alors, en bas de ça, ils vont être à 90 %. En haut de ça, ils
vont être 70 %. Donc, on a une aide qui est modulée, si on veut, en fonction un peu de la taille
de l'entreprise.

Il y a un maximum à 100 000 \$ par exploitation agricole. Ça veut dire quoi? Ça veut dire
890 que quand il y a plus que deux fosses à construire, deux structures à construire, ou même ça
peut être même une et demie, dépendant des coûts, bien, s'il y en a plus que ça à faire, on ne
va pas aider plus que ça, parce que ce maximum-là est applicable pas par année mais par
exploitation agricole durant la vie de l'exploitation agricole. Alors, s'il a déjà bénéficié de l'aide
en 1990 ou 93, je ne sais pas, peu importe, le maximum le suit tout le temps et sa fourchette
895 disponible d'aide financière est réduite d'autant.

L'autre volet, la réduction de volume des fumiers entreposés. Je vais vous expliquer
pourquoi on a ce volet-là tout à l'heure, mais je vais juste vous mentionner quelques moyens.
Évidemment, une toiture -- parce que tantôt on parlait de production de lisier par porc, mais
900 quand on parle d'entreposage, on rajoute deux affaires aux déjections: on rajoute le petit peu de
liquide qu'on peut retrouver, par exemple, dans le bâtiment pour faire le lavage des salles ou
des trucs comme ça; et puis la pluie, parce qu'il mouille là-dedans quand il n'y a pas de toit.
Alors, ça augmente les quantités d'autant. Alors, si je mets une toiture, je me trouve à enlever
à peu près, mettons, 20 % de la capacité, si on veut. Et à ce moment-là, on peut avoir des
905 structures qui deviennent conformes à la réglementation, comme on va le voir.

On a aussi des bols économiseurs d'eau. Auparavant, on avait des petites tétines que
les porcelets allaient téter après ça. Puis le résultat, c'est qu'on perdait beaucoup d'eau -- bien,
beaucoup -- un peu d'eau dans le bâtiment. Évidemment, ce n'est pas comparable à la
910 gestion, disons, des déjections animales, humaines. Parce qu'un porc, c'est à peu près 5,8
litres par jour: liquide, urine, feces; puis un humain, bien, les eaux usées, c'est à peu près
225 litres par jour. Alors, c'est vraiment différent.

Et on a aussi les trémies abreuvoirs. Ça, c'est intéressant parce que l'eau qui coule,
915 quand le porc s'abreuve, va humidifier la moulée et n'est pas perdue dans la bâtisse.

Alors, la clientèle admissible, c'est les exploitations qui ont une structure d'entreposage
de capacité inférieure à 250 jours. Pourquoi ça? C'est parce qu'à un moment donné, le
règlement, il obligeait une capacité de 200 jours. Alors, il y a des producteurs qui ont construit
920 des structures d'entreposage répondant à cette exigence-là. On est arrivés par après et on a
convenu que cette capacité d'entreposage, au niveau réglementaire, devrait être portée à 250.
Une des manières de se rendre à 250 jours, ça peut être, par exemple, de mettre une toiture.

Et ça, ça touche les structures construites avant 1997, parce que cette obligation de 250 jours là est arrivée en 97.

925

Alors, l'aide financière, 70 % des coûts reliés aux travaux, maximum 15 000 \$ par exploitation agricole. Évidemment, si quelqu'un en a plusieurs, bien, il n'aura pas une aide financière couvrant 70 % des coûts. Parce qu'une toiture, ça peut varier selon évidemment la taille de la citerne, de la fosse, ou ça peut varier selon les types. Si on a des toitures métalliques ou des toitures à système gonflable, bon, bien, on peut parler de 20 000 à 25 000 \$ et peut-être davantage.

930

Alors, les résultats pour 1997-2002, 4 369 structures financées, 167,3 M\$; l'aide moyenne, 44 552 \$. Et 60 %, l'année passée par exemple, 60 % des structures construites, c'est des structures fumier solide. Et ce montant-là de 167 M\$, essentiellement, c'est le plus gros volet en termes financier du programme.

935

Les producteurs de porc, pendant cette période-là, ont bénéficié dans ce volet-là de 167 M\$, sur cinq ans, 13 M\$. Pourquoi? Essentiellement, ça peut être aussi parce que quand on identifie une entreprise en disant que c'est une entreprise porcine, on le fait souvent par le revenu principal. Il y a souvent une production secondaire, par exemple, bovin de boucherie. Statistiquement, elle va être identifiée comme recevant de l'aide au producteur porcin parce que son revenu principal est le porc, mais l'aide va être allée souvent pour rendre conforme la production, par exemple, qui peut être de bovin de boucherie. Alors, il faut faire attention aux chiffres.

940

945

Maintenant, un volet procédés de traitement des fumiers. On voit ici quatre systèmes complets. Des procédés de traitement, on peut les diviser en deux X je pense que les gens qui étaient à Sainte-Marie se rappellent X il y a des procédés de traitement complet puis il y a des procédés de traitement partiel.

950

On voit ici des procédés de traitement complet. Ce n'est pas encore opérationnel à 100 %. C'est en vitrine technologique. Il y a des producteurs qui ont investi dans ces vitrines-là pour nous permettre de voir leur applicabilité sur la ferme, grandeur réelle, et aussi avoir des données technico-économiques sur ces systèmes-là.

955

Les procédés de traitement aussi qu'on connaît, bien, le plus connu, c'est le compostage, par exemple. Il y a aussi des procédés incomplets, comme la séparation liquide - solide.

960

Alors, clientèle admissible: exploitations agricoles ou regroupements. Parce que ça peut être intéressant de partager un système de traitement à plusieurs. L'aide financière, 70 %, mais le maximum est de 60 000 \$ par exploitation agricole. Les procédés qu'on voyait tout à l'heure sont des procédés dont le coût, les procédés complets, à l'heure actuelle, est à peu près de 400 000 \$ à 600 000 \$ et peut-être davantage.

965

970 Alors, qui qui peut être intéressé à un traitement de fumier? Ça, ça peut être un élément qu'on peut prendre en compte quand on est une entreprise. Vous savez qu'il y a des entreprises qui sont propriétaires des sols. Il y en a d'autres qui sont locataires. Il y en a qui sont propriétaires et locataires. Puis il y en a d'autres qui ont, en plus ou juste ça, il y en a qui ont des ententes d'épandage avec, par exemple, un producteur de céréales. Un producteur de céréales qui n'a pas d'animaux, ça peut être intéressant de recevoir des lisiers pour amender ses sols.

975 Donc, évidemment, si l'exigence de surface requise pour l'épandage augmente, l'entreprise pourra envisager éventuellement de traiter ses fumiers. Si la personne avec laquelle il a une entente d'épandage est située assez loin de chez elle, il va vouloir, par exemple, étendre les liquides sur les terres qu'il possède autour de chez eux et peut-être que la fraction solide aller la porter chez le producteur de céréales. Parce que la fraction solide contient toujours plus de phosphore que la fraction liquide, alors, ça peut aider à réduire les volumes qu'il faut transporter.

985 Évidemment, pour certains procédés, comme je mentionnais tantôt, il y en a qu'on connaît, comme le compostage et tout ça, qui sont assez bien maîtrisés. Il y en a d'autres qui sont en développement. Il y a 17 exploitations qui ont reçu une aide pour des traitements à la ferme, complets ou partiels. Il y en a 89 pour deux traitements collectifs, je pense que vous en avez entendu parler. Il y a un traitement de compostage et un traitement de granulation qu'on appelle AGRIOR. Et le total de ce volet-là a été de 2,1 M\$ dans les cinq dernières années.

990 Maintenant, les équipements d'épandage. L'équipement d'épandage qu'on voit ici, je veux juste vous mentionner que ce qui peut faire l'objet d'une aide financière, ce n'est pas la citerne qu'on voit, c'est uniquement la rampe basse. Parce que souvent, les anciennes citernes, on voyait ça, ça ressemblait à une sableuse sur le chemin l'hiver, une espèce de plateau, puis ça vaporise plus large qu'une rampe, comme on disait tantôt, d'où le plus grand nombre de passages nécessaire avec une rampe comme ça par rapport aux anciens systèmes. L'avantage, par exemple, c'est que ça permet une meilleure valorisation des lisiers et ça diminue les problématiques d'odeur.

1000 On a, ici, en action une rampe avec incorporation. Alors, le lisier arrive ici, il tombe dans le sillon fait par les disques. Et on a ici, à droite, en bas, avec pendillards. C'est les petits trucs qui pendent, ici, et qui déposent en rangée comme ça le lisier sur le sol. De façon générale, des choses comme ça vont réduire les odeurs facilement au-dessus de 50 %, 60 % au moment de l'épandage, et ça ne durera pas très longtemps comparé aux anciens systèmes qu'on avait.

1005 Bon, les clientèles, toujours les exploitations agricoles ou regroupements d'exploitations agricoles. On a aussi des producteurs qui se mettent ensemble, qui forment des coopératives d'utilisation de machineries agricoles, appelées communément CUMA. Et l'aide financière, c'était correct, c'est 50 %. Le maximum, 6 000 \$ par rampe d'épandage.

1010

Et les résultats de 1997-2002, 346 rampes d'épandage ont fait l'objet d'une aide financière, surtout chez le porc, quelque chose comme, si ma mémoire est bonne, c'est autour de 60 % en production porcine. Il y a aussi des producteurs laitiers qui en ont fait l'acquisition, même ceux qui sont en gestion solide. Parce que quand on a une structure d'entreposage
 1015 gestion solide, qu'il n'y a pas de toiture, on ramasse aussi des liquides, et les liquides, on doit les épandre. L'aide moyenne par rampe a été de 4 937 \$. Donc, si ça représente 50 %, bien, on est à un peu moins que 9 000 \$. C'est un petit peu en croissance, ça. Un peu moins que 10 000 \$, je veux dire, oui.

1020 Le quatrième volet, c'est les organismes de gestion de fumier. C'est un mandat qui avait été attribué à trois organismes par le ministère de l'Environnement dans trois bassins que vous connaissez, Chaudière, Yamaska et l'Assomption. Et les activités des organismes de gestion, ça a été présenté devant cette Commission lors d'une audience aussi à Saint-Hyacinthe.

1025 Alors, ce qu'on fait pour aider ces organismes de gestion, c'est qu'on verse une fois et demie le tarif payé par une entreprise agricole pour les services reliés à la gestion des fumiers; entre autres, par exemple, la prise en charge, les ententes d'épandage et etc. Alors, si le producteur débourse 500 \$ pour un service, nous, on va déboursé 750 \$, par exemple. Aussi, on aide ces organismes-là pour des services collectifs. Ils font des démonstrations auprès des
 1030 producteurs agricoles, ils font de la vulgarisation. Alors, on verse 50 000 \$ par année pour ces activités.

En 2001-2002, 1 024 exploitations qui avaient reçu l'aide de ces organismes-là. Alors, dans celui de la Yamaska, ce qu'on appelle l'AGÉO, 303 entreprises agricoles; dans
 1035 l'Assomption, 148; et dans Chaudière, 573 entreprises agricoles. Pour la période de cinq ans, c'est 3,8 M\$ qui ont été versés aux organismes de gestion.

Le nouveau volet de réduction de la pollution diffuse qu'on a mis en place et qui en est à sa première année, il a été mis en place fin de l'automne dernier, l'hiver dernier. Alors,
 1040 l'exploitation agricole désirant solutionner une problématique de pollution diffuse est admissible à ce volet-là. On va déboursé 70 % des coûts admissibles; maximum 10 000 \$ par exploitation agricole jusqu'au 31 mars 2003, parce que le programme se termine le 31 mars 2003, l'ensemble du programme. Et on double le maximum des entreprises agricoles qui participent à un regroupement par bassin versant. Donc, ça leur permet de participer davantage à des
 1045 travaux suivants.

Alors, les travaux qui sont admissibles: évidemment, la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau, encore là on ne parle pas des producteurs porcins évidemment; l'aménagement des berges et des confluents des cours d'eau; l'aménagement d'ouvrages de
 1050 conservation des sols; des aménagements de haies brise-vent; et l'introduction de pratiques de conservation des sols.

Alors, je vais vous montrer, par exemple, un avaloir. Ça, c'est un truc qui favorise -- on met ça dans une déclinaison sur une parcelle. On fait un petit bassin, si on veut, une petite

1055 déclinaison. On met cette colonne-là avec un diaphragme. Et avant que l'eau puisse pénétrer dedans, elle s'accumule un peu sur le sol, et si l'eau contient des particules, elles vont sédimenter et on ne les retrouvera pas dans le système de drainage.

1060 On a aussi évidemment les sites d'abreuvement, essentiellement pour les bovins. Vous savez qu'il y a une obligation réglementaire qui est intervenue d'accès interdit aux cours d'eau pour 2005. Alors, on les aide à construire des sites d'abreuvement. Il y a encore un certain nombre de bovins qui allaient s'alimenter dans les cours d'eau. Aussi, on aide à l'aménagement de bandes riveraines. Puis on a un exemple, ici, d'une bande qui a été aménagée le long de la rivière Coaticook.

1065 Alors, je vais vous donner les résultats au 21 octobre parce que, comme je vous disais, c'est la première année de ce volet-là. On a 391 projets engagés parce qu'on procède par engagement budgétaire. L'aide financière moyenne de ces engagements-là est de 3 800 \$. Les travaux les plus fréquents qui semblent -- mais ça, c'est partiel, on va faire un bilan en fin
1070 d'année, évidemment, en fin d'année financière. La restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau et l'aménagement de haies brise-vent, particulièrement en Montérégie, semblent être les volets qui sont les plus populaires jusqu'à maintenant.

1075 Le dernier volet, maintenant: les services-conseils en agroenvironnement. Bon, Simon Marmen a présenté à Sainte-Marie les services-conseils en agroenvironnement. Vous savez que ce qui est plus important probablement pour relever le défi agroenvironnemental, c'est d'accompagner adéquatement les producteurs.

1080 Quand un producteur a des pratiques qu'il fait depuis plusieurs années, faire quelque chose de différent, pour lui, ça comporte un risque. Il ne sait pas trop comment maîtriser ça. Il est un peu craintif parce qu'il ne l'a jamais fait. Évidemment, si ça ne fonctionne pas, c'est son revenu qui est en cause, c'est son salaire, c'est sa famille, etc. Donc, de dire: *Ce n'est plus de même que tu fais ça, c'est comme ça dorénavant+, il faut le sécuriser. Il faut lui montrer comment faire correctement. Et c'est là qu'intervient les services-conseils. Ça, c'est une
1085 formule qu'on a développée passablement dans les dernières années, le service-conseil en agroenvironnement, qui s'est mérité un Phoenix de l'environnement d'ailleurs.

1090 Et notre aide financière est de 500 \$ par exploitation agricole à condition que le producteur en fasse autant. C'est-à-dire que le producteur, s'il verse 500 \$, nous autres, on va verser 500 \$. S'il verse 600 \$, moi, j'arrête à 500 \$. S'il verse 450 \$, je paie 450 \$. On verse aussi, parce qu'il y a toute une coordination, parce que les conseillers X parce que là, on est rendus à 200 conseillers aussi dans cette formule-là X il faut les encadrer. C'est souvent des jeunes professionnels. Il faut leur donner des outils de travail pour qu'ils réalisent des plans de fertilisation, peu importe l'activité qu'ils vont faire. Alors, on a une aide à la coordination aussi
1095 qui est versée via Prime-Vert.

On a fait une entente avec le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Je ne sais pas si vous connaissez le CDAQ, C'est un organisme qui gère des fonds fédéraux. Et le CDAQ va, comme on dit dans la langue de Shakespeare, *matcher* l'aide du ministère dans le volet services-conseils.

1100

Alors, si on regarde ça, ça fait, mettons, 1 500 \$ par membre. En général, un conseiller est capable de s'occuper d'à peu près 35 producteurs agricoles. Alors, multipliez 1 500 X 35. Des fois, ça peut aller à 36; des fois, c'est 32. Ça dépend aussi jusqu'à quel point les producteurs eux-mêmes veulent aller plus loin dans l'aide financière. Donc, ça vous donne une idée un petit peu.

1105

Et on a des clubs qui sont -- parce qu'on appelle ça des clubs, c'est des regroupements, on a des regroupements avec un conseiller. Mais on a des regroupements avec deux conseillers. On a même des regroupements avec une dizaine de conseillers. Les formules varient selon les régions.

1110

Alors 1997-2002 toujours, 76 clubs regroupant 4 949 membres. Les argents investis dans cette période-là ont été de 7,3 M\$ de chacun des partenaires. Évidemment, on ne parle pas spécifiquement d'un producteur porcin.

1115

Je voulais vous donner les résultats au 28 octobre, parce que c'est une formule qui va grandissante, on est rendus à 5 487 membres. C'est environ 30 % des superficies cultivées, 30 % des unités animales. Les producteurs qui sont membres des clubs cultivent 30 % des superficies cultivées et élèvent 30 % à peu près des unités animales. Donc, on approche le tiers, si on veut, dans cette formule d'accompagnement là, en termes de production. De façon générale, 18 % des exploitations agricoles sont membres. Dans le cas des exploitations porcines, c'est près du quart.

1120

Alors, en conclusion, je dirais, d'abord, c'est quoi qu'on peut tirer comme conclusion des cinq dernières années? Un rythme accéléré de construction de structures d'entreposage. En 97, on a construit 412 structures en 97-98. L'année passée, on était à 1 110. Alors, vous voyez qu'il y a une croissance importante.

1125

L'autre chose aussi par rapport à Prime-Vert, c'est qu'on a introduit depuis cinq ans le financement de nouvelles solutions, comme les toitures, les rampes d'épandage, les clubs conseils, la lutte à la pollution diffuse.

1130

Finalement, ce que je vous ai présenté là, ça totalise, je ne l'ai pas écrit, mais ça totalise 181,89 M\$. En fait, mettons 182 M\$, pour faire un chiffre rond. Et ce qui est allé aux producteurs de porc, c'est 18,6 M\$, qui correspond à 10,2 % de l'enveloppe.

1135

Maintenant, j'ai calculé comme producteur de porc, dans le cas des organismes et dans le cas des clubs, du moment que l'entreprise déclarait des porcs, je l'ai mis dans la production

1140 porcine pour faire ces calculs-là. Donc, 18,6 M\$. Bon, autour de 10 % de l'aide financière totale du programme, dans les cinq dernières années, est allé aux producteurs de porc.

Alors, je vous remercie.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Sanfaçon.

1150 Alors, maintenant, je vais demander à mes collègues peut-être d'adresser quelques questions rapidement, pour que l'on puisse vous laisser la chance à vous aussi d'en poser. Donc, je commencerais par monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1155 Une toute petite question à monsieur Bernier. J'ai cru entendre dans ce que vous avez dit, vous avez parlé d'un modèle que vous appliquiez. Est-ce un modèle qui est à vous tout seul? Est-ce que c'est un modèle courant? Quelle est la source de ce modèle?

M. ANDRÉ BERNIER :

1160 Est-ce que vous pourriez me situer à quelle section? Vous parlez des graphiques?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1165 Non. Je parle de ce que j'ai entendu quand vous avez parlé. Puis à un moment donné, vous m'avez semblé dire que vous utilisiez un modèle, que vous parliez de votre exposé, le type d'analyse que vous parliez s'inspirant d'un modèle. Je veux savoir de quel modèle il s'agit ou si c'est juste un mot que j'ai entendu comme ça mais qui n'avait pas une signification plus particulière.

1170 **M. ANDRÉ BERNIER :**

1175 Le modèle graphique utilisé est tiré, entre autres, de l'article de Debailleul que je vous ai cité; vient aussi, je pense, d'autres auteurs, dont Harvey, apparaissent dans le premier document de l'UQCN cité.

Ce que j'ai développé, c'est les aspects de voir l'impact sur cette représentation-là de l'activité réglementaire, technologique et des effets court terme, long terme. Ça, c'est un développement propre. Peut-être que d'autres l'ont fait, mais ce n'est pas tiré d'ailleurs.

1180 L'autre aspect de peut-être modèle que j'ai parlé, c'est lorsqu'on fait des études d'impact économique, on suit un décret du gouvernement qui traite des études d'impact dans le cadre de l'allégement réglementaire.

1185 Alors, c'est peut-être là où j'ai parlé de modèle. Mais je ne pense que ce n'est pas ça que vous pensez?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1190 Non, mais c'est parce que j'ai eu une discussion avec le conférencier de cet après-midi sur son modèle.

M. ANDRÉ BERNIER :

1195 Sur le modèle de l'ISQ?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1200 Il utilisait le ISQ. On voit manifestement que vous n'êtes pas du tout dans la même ligne de pensée et je me demandais si vous référiez à d'autres modèles économétriques d'évaluation. Parce que vous nous affirmez d'une certaine manière que le calcul des externalités est possible.

M. ANDRÉ BERNIER :

1205 Oui, il est possible, mais il est extrêmement difficile à réaliser. Il y a des choses qui se font, qui permettent dans certains cas d'arriver à des estimations assez fiables. La principale problématique lorsqu'on parle de pollution agricole, c'est qu'en fin de compte, chaque petit milieu peut être tellement différent de façon topographique du sol ou de la population, que je ne peux pas appliquer les résultats d'un endroit pour les mettre à un autre. C'est la principale
1210 problématique que nous avons pour pouvoir évaluer les externalités.

1215 Je ne parle pas de modèle de l'ISQ comme étant -- c'est un modèle *input, output*. On utilise -- dans ce domaine-là, ce ne serait pas approprié de faire de l'*input, output*. Un modèle d'équilibre général peut-être, mais il n'y en a pas beaucoup. Ça, c'est encore plus difficile à faire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1220 Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1225 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1230 Merci, madame la présidente. Monsieur Sanfaçon, avec le programme Prime-Vert, vous nous avez parlé des investissements de 182 M\$ au cours des cinq dernières années, je pense. Et, bien sûr, ça continue. Mais je veux savoir si, à prime abord, vous aviez aussi des objectifs chiffrés en matière de réduction de la pollution.

1235 Parce que, je suppose bien, on fait un investissement important et il y a là-dedans plusieurs partenaires, dont le MAPAQ, dont les producteurs eux-mêmes et tout, mais pour se lancer dans de tels investissements, bien sûr, il y avait des normes. Mais à côté de ça, on devait avoir des objectifs de réduction de la pollution, je suppose. Est-ce qu'on peut les chiffrer?

M. DENIS SANFAÇON :

1240 On s'est donné des objectifs dans le cadre du groupe de travail en environnement valorisé, sur lequel il y a plusieurs participants, que ce soit du monde de l'environnement, des municipalités, etc., et ces objectifs-là, je ne les ai pas avec moi. Mais essentiellement, c'est les objectifs qu'on s'est donnés.

1245 Maintenant, comme je mentionnais, nos objectifs évoluent avec la situation, dans le sens où, par exemple, là maintenant, on a comme objectif d'aider financièrement toutes les entreprises à rencontrer leur échéancier réglementaire nouveau.

1250 Par exemple, prenons le retrait des animaux des cours d'eau. Ce n'était pas dans l'ancienne réglementation. Maintenant, l'objectif, il est fixé en 2005. Alors, nous, ce qu'on veut, c'est aider toutes les entreprises à atteindre cet objectif-là.

1255 Prenons l'épandage de lisier par rampe basse. C'est dans la nouvelle réglementation. Et pour les porcs, c'est 2005 également. Donc, nous allons ajuster pour atteindre cet objectif-là parce que le programme se termine le 31 mars, il y aura donc un nouveau programme éventuellement et les objectifs seront adaptés à la nouvelle réglementation.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1260 On a entendu parler, au cours des derniers jours, des organismes de gestion des fumiers qui, semble-t-il, n'auraient plus de financement, je pense, à partir de maintenant, depuis le nouveau règlement. Vous nous avez parlé comme si ça continuait. Je voudrais que ce soit clarifié cette chose-là, si c'est possible.

M. DENIS SANFAÇON :

1265 Le rôle réglementaire des organismes de gestion s'est terminé avec l'adoption du nouveau règlement par le ministère de l'Environnement au mois de juin. Nous continuons à financer leur activité, dans le cadre d'une entente qu'on a déjà conclue avec ces organismes, jusqu'au 31 mars prochain. Donc, selon le mode de financement actuel, le constat qu'on peut

1270 faire, c'est qu'on a besoin de toutes les ressources d'accompagnement pour relever le défi de l'agroenvironnement. En conséquence, on va avoir besoin de ces ressources-là, évidemment.

1275 Si le rôle qu'on est en train d'examiner avec eux en est un, par exemple, de services-conseils, bien, on peut penser à un mode de financement qui est équitable par rapport aux autres groupes qui font du service-conseil, comme les clubs-conseils en agroenvironnement. Si on a un mandat plus spécifique à leur donner pour une raison ou pour une autre, on va ajuster en fonction de ce mandat-là.

1280 Donc, ce qui se termine, c'est le rôle réglementaire, il est terminé, et l'entente qu'on a avec ces organismes-là le 31 mars. Mais comme je vous dis, on a besoin de tout le monde.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1285 Je sais, monsieur Sanfaçon, que vous aviez été demandé pour nous parler, ce soir, du programme Prime-Vert, mais est-ce qu'on pourrait vous amener un petit peu plus loin et nous parler peut-être du programme qui a été annoncé récemment, qui est de 257 M\$, qui est associé, je pense, d'une certaine façon à la nouvelle réglementation?

M. DENIS SANFAÇON :

1290 Bien, ce que je peux vous dire, c'est un petit peu ce qui a été annoncé par la ministre en regard des normes additionnelles auxquelles sont soumises les entreprises depuis le mois de juin. Vous savez que le règlement va demander à chaque entreprise de faire un bilan phosphore d'ici le 16 juin 2003. Ce bilan-là va nous permettre d'avoir le portrait réel de chacune des entreprises.

1300 Présentement, quand on fait une évaluation, on la fait sur la base de rejets théoriques. On la fait sur la base de richesse moyenne de sol, de saturation moyenne, etc. Là, l'idée, c'est d'avoir le vrai portrait de chacune des entreprises, d'associer ce portrait-là à la réalité normative qu'elle va devoir rencontrer dans le temps et de regarder avec ces entreprises-là quelles solutions vont être les mieux adaptées à la réalité de l'entreprise. Les entreprises agricoles ont la particularité d'être très différentes les unes des autres. Il faut ajuster ça.

1305 Alors, ce qui est annoncé, c'est un petit peu -- je vais regarder, juste pour vous donner plus d'information peut-être, le plan d'accompagnement. Donc, le diagnostic va être fait, au cours de l'hiver, par les conseillers qu'on mentionnait tout à l'heure. Bon, ils vont faire le bilan. Après ça, on va intervenir pour confectionner un plan d'accompagnement.

1310 Par exemple, si le défi de l'entreprise, c'est de trouver une surface additionnelle ou de réduire ses rejets à la source en travaillant sur l'alimentation, peu importe, donc on va essayer de poser le meilleur diagnostic et de trouver la meilleure solution entreprise par entreprise. Et là, on va établir l'appui financier à l'intérieur d'un nouveau programme Prime-Vert, ou appelons-le

comme ça pour l'instant. Et après ça, la phase suivante, ça va être d'implanter ces mesures-là et de faire un suivi pour que ce qu'on a convenu se réalise.

1315

Aussi, ce qu'on va faire, c'est que dans les prochains mois, on fait un banc d'essai à Saints-Anges dans Chaudière-Appalaches, parce qu'on va tester avec un certain nombre d'entreprises, parce qu'on veut voir le temps que ça peut prendre avec chacune des entreprises, puis aussi former les ressources du ministère en conséquence. On va évidemment adapter le programme d'aide financière probablement à ces nouvelles réalités que nous amène le règlement sur les exploitations agricoles du mois de juin.

1320

On va aussi mettre à jour des guides de bonne pratique de gestion des fumiers. Ça, c'est un élément, je pense, qui est aussi important, où on va introduire des considérations qui n'étaient pas nécessairement prises en compte, compte tenu de l'état d'avancement des connaissances à ce moment-là.

1325

Et ce qui est important aussi, c'est de constituer une banque de données agroenvironnementales. Juste mentionner une des difficultés au niveau des données. Quand on a des données, on les a par entreprise souvent et le règlement, il est par site d'exploitation. Et c'est correct que ce soit par site d'exploitation. Là, il faut ajuster nos banques de données pour arriver par site d'exploitation.

1330

Parce qu'une entreprise, ça peut être deux sites d'exploitation. Et souvent, on dit, quand on divise, par exemple, les chiffres de production, on dit: j'ai 4,3 millions de porcs en inventaire, puis j'ai 2 743 fermes porcines, mais j'ai peut-être 2 900 sites d'élevages porcins appartenant à 2 743 entreprises. Alors, il faut toujours ajuster ça à une réalité terrain. La difficulté des statistiques, souvent elle est là.

1335

Donc, aussi, un dernier élément, la mise en place du personnel requis et la formation adéquate pour accompagner correctement les producteurs.

1340

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je suppose qu'il est trop tôt pour savoir quelle proportion va aller vers la production porcine à l'intérieur de cette enveloppe-là?

1345

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement. Parce que la seule manière, évidemment, de s'en assurer, ça va être quand on va avoir le bilan phosphore de chacune des entreprises. Parce qu'on peut fort bien avoir des entreprises...

1350

On parlait d'entreprise sans sol. Une entreprise sans sol n'est pas nécessairement une entreprise qui a des problèmes. Comme je mentionnais tantôt, je peux avoir une entreprise porcine sans sol, mais mon voisin, ici, a une entreprise céréalière sans animaux et il accepte

1355

1360 de recevoir, parce que c'est bon pour ses sols, les fumiers que je produis. Alors ça, cette information-là des ententes, on ne la possède pas. Donc, c'est important d'avoir le bilan ferme par ferme, parce que ça va prendre en compte cette réalité-là, qui nous échappe aujourd'hui dans les données qui sont détenues par l'ensemble des intervenants.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1365 Il y a un petit point que je ne comprends pas, là, qui est, par exemple, des mesures d'accompagnement de 257 M\$ annoncées par le ministère de l'Agriculture en lien avec la nouvelle réglementation. Et ça, on peut dire, ça n'inclut pas l'investissement par les producteurs eux-mêmes. Et, d'un autre côté, les chiffres du ministère de l'Environnement où on avait tantôt 11,8 M\$ comme montant pour la mise à la norme.

1370 Est-ce qu'il y a moyen de se réconcilier de quelque manière sans faire une chicane entre les deux?

M. DENIS SANFAÇON :

1375 Il n'y a pas de chicane entre les deux, par rapport à ça en tout cas. Quand André a parlé d'impact, il a parlé de la production porcine, et il a parlé de la différence entre le Règlement sur les exploitations agricoles et le Règlement sur la réduction de pollution d'origine agricole. C'est ça que le ministère de l'Environnement évalue à 12 M\$, 13 M\$.

1380 Bien sûr, on peut regarder ces chiffres-là, puis dire: *Bon, bien, il a peut-être oublié des analyses de sol, des analyses de fumier+, etc., mais c'est un ordre de grandeur.

1385 Quand on parlait du plan d'investissement tout à l'heure, je vous ai mentionné, quand on a passé à l'entreposage étanche, que les entreprises bovines, par exemple, le seuil requis pour l'entreposage étanche des entreprises laitières était abaissé. Alors, l'entreprise auparavant n'avait pas cette obligation-là, par exemple une entreprise de 40 vaches laitières ou 45 vaches. Elle l'a maintenant cette obligation-là. Donc, ça explique la différence.

1390 Le retrait des animaux des cours d'eau, évidemment, ce n'est pas calculé dans ce que André mentionnait. Moi, je le prends en compte, parce que le règlement s'applique à toutes les entreprises agricoles et à toutes les productions animales. Et quand on parle de 257 M\$ d'investissement, c'est évidemment des investissements qui s'échelonnent dans le temps aussi. On parle de trois ans pour mettre en place ces investissements-là.

1395 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Bien, ça m'apparaît clair. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Le 257 M\$, est-ce que c'est un montant annuel ou si c'est un montant qui est prévu pour une période de temps?

M. DENIS SANFAÇON :

1405 C'est l'évaluation des investissements qu'on devra faire dans les trois prochaines années sur les fermes. Ça ne veut pas dire qu'on paie l'investissement tout dans la même année. C'est l'investissement que le ministère entend faire sur les fermes dans les prochaines années.

1410 Si on met en place une structure d'entreposage l'année prochaine et qu'on la paie sur un certain nombre d'années, bon, bien, l'investissement, c'est l'ensemble du montant déboursé pour la structure. Mais la structure d'entreposage aurait été mis en place l'an prochain, mais je peux verser l'aide financière sur plus d'une année. Présentement, par exemple, on verse l'aide financière sur deux ans dans le cas des structures d'entreposage de fumier.

1415

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. J'ai bien compris que le programme Prime-Vert prend fin le 31 mars 2003?

1420 **M. DENIS SANFAÇON :**

Effectivement, le programme Prime-Vert prend fin le 31 mars 2003. Ce n'est pas inhabituel, c'est souvent comme ça dans les programmes gouvernementaux, programmes ministériels. Il y a une entrée en vigueur puis il y a une date de fin. Et au cours de l'hiver, ces interventions-là, ces programmes-là, ces modalités-là sont réévalués. Les discussions sont faites à la fois avec le ministère des Finances, le Conseil du trésor, etc., pour en arriver à convenir d'un nouveau programme. Et aussi, vous voyez que la réalité terrain se modifie dans le temps, la réalité réglementaire également. Alors, il faut adapter nos programmes régulièrement.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il serait possible que le programme Prime-Vert soit reconduit, modifié, disons, avec certaines modifications ou si l'enveloppe de 257 M\$ d'investissement, que le Ministère souhaite prendre à sa charge, remplacerait tout investissement dans un programme comme celui de Prime-Vert?

1435

M. DENIS SANFAÇON :

Je ne ferai pas d'annonce à la place du ministère de l'Agriculture, évidemment. Ça lui appartient. Il y aura essentiellement un programme pour normer les aides annoncées déjà par le ministre. Et ces aides-là totalisent les montants qu'on mentionnait tout à l'heure.

1440

On a fait des scénarios et on travaille à l'heure actuelle en regardant vers quoi on devrait le mettre davantage ou non. Il y a aura une décision. Et il pourrait y avoir les modifications dans les conditions qu'on a vues tout à l'heure; il pourrait ne pas y en avoir aussi.

1445

LA PRÉSIDENTE :

1450 D'accord.

Monsieur Dumais, une question. Puis après, on va faire une pause.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Ma question s'adresse à monsieur Bernier. Je voudrais revenir un peu sur un des graphiques que vous nous avez présentés et qui met en relation l'intensité de la production et l'importance de la pollution. Or, dans votre graphique, vous associez directement l'importance de la pollution à l'intensité de la production. Je pense qu'en production animale, il faut peut-être

1455

1460 faire attention de faire une telle relation. Voici pourquoi et je voudrais connaître votre opinion à ce propos-là.

1465 Si on parle traditionnellement en agriculture d'intensité, généralement on associe ce concept-là à la production végétale. On va dire: *Si on produisait 4 tonnes de maïs par hectare, il y a dix ans, si on en produit 8 aujourd'hui, on a intensifié la production. On a augmenté la productivité par unité de terre.+

1470 Maintenant, l'intensification de la production n'est pas synonyme d'augmentation de la production. Parce que si on avait réduit les superficies cultivées de moitié, ce qui n'est pas le cas, mais si on avait fait ça, on n'aurait pas augmenté la production mais on aurait augmenté l'intensité. Ça, c'est comment se situent ces concepts-là en rapport avec la production végétale.

1475 Mais quand on parle de production animale, prenons l'exemple de la production laitière. Au Québec, on produit aujourd'hui à peu près la même quantité de lait qu'on produisait il y a dix, quinze ou vingt ans, mais on a beaucoup moins de vaches pour produire la même quantité de lait. Alors, l'intensité de la production du lait par vache s'est accrue énormément et, pour produire la même quantité de lait, on a moins de vaches. Donc, à tout le moins sur le plan des déjections animales, l'augmentation de l'intensité dans la production animale à première vue semble plutôt créer une situation favorisant la réduction de la pollution.

1480 Et si on parle de production porcine, si on fait douze porcelets par année avec une truie et si on en fait, vingt ans plus tard, 24 porcelets avec une truie, ça veut dire qu'autrefois pour produire 24 porcelets, il fallait deux truies; dorénavant, il en faut une. De la même manière, si pour produire telle quantité de viande, comme on l'a vu cet après-midi, si on réduit la durée de vie du porc pour produire la même quantité de viande, il y aura probablement moins de déjections.

1490 Alors, je vous soumets que de transposer l'idée que, en production végétale, l'intensification conduit à une situation qui laisse présager que la pollution s'intensifie ou, en tout cas, les risques de pollution s'intensifient, que ce n'est peut-être pas transposable à la production animale et qu'il faudrait peut-être distinguer accroissement de la production. C'est sûr que si on produisait 3 millions de porcs et on en produit 7 millions, les occasions de pollution sont beaucoup accrues. Ça, c'est l'augmentation de la production.

1495 Mais l'augmentation de l'intensité en soi, est-ce que ça entraîne vraiment, comme dans votre tableau vous l'avez associé, un risque plus grand de pollution? Alors, voilà ma question.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Elle avait un grand préambule.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. C'était pour la mettre en contexte, comme vous le suggérez généralement.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Et je dois dire, monsieur Bernier, que je ne suis pas la seule économiste à cette table. Mon collègue l'est aussi.

1510 **M. ANDRÉ BERNIER :**

Le web ne m'avait pas dit ça.

1515 C'est un point très intéressant, je dois vous dire. Le phénomène d'intensité, je pense dans Debailleul et autres, regroupe un peu trois phénomènes: la concentration accrue, ce qui veut dire moins de fermes, des fermes de plus en plus grandes; la spécialisation et l'intensification comme telle.

1520 Cependant, comment est-on arrivé à augmenter l'intensité? Comme vous dites, une truie fait plus de porcelets, les porcelets croissent plus vite. Il me semble qu'une des réponses, je ne suis pas agronome du tout, ça a été le recours à des instruments de facteurs de croissance, antibiotiques, autres, qui ont aussi un impact sur la pollution génétique beaucoup.

1525 L'autre aspect, c'est que si on lie pas juste la production porcine mais qu'on l'associe avec la production qui lui est liée, maïs-grain, là, lorsqu'on sait que pour 18 % des superficies, c'est 50 % des pesticides, il y a un impact aussi à ce niveau-là lorsqu'on parle d'intensification.

1530 Votre question est bonne. Ce serait bon de la noter. Si vous nous aidez à avoir un budget pour le faire, on serait bien contents qu'on puisse l'évaluer avec nos collègues du MAPAQ. Un très bon point.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Elle est bien retranscrite, en tout cas. Vous pourrez la lire dans les transcriptions.

Vous voulez intervenir, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

1540 Juste quand on parle d'amélioration par rapport à la productivité, par exemple, de l'animal X je ne suis pas agronome, je suis médecin vétérinaire puis microbiologiste X il y a une chose qu'on oublie parfois. C'est qu'une génération chez un porc, c'est un an et demi. Et une génération chez l'homme, mettons, c'est 25 ans. Alors, quand on parle de 1960-2000 pour le porc, c'est à peu près l'équivalent que de parler du Moyen-Age et des années 2000 pour l'homme, en termes d'évolution et sans amélioration technologique, juste en termes d'évolution.

1545

1550 Alors, il ne faut pas se surprendre de voir des changements rapides dans la physiologie animale. Parce que ça nous paraît rapide mais, je veux dire, on compare deux choses différentes. Parce qu'on a toujours tendance un peu à ramener les choses à nous-mêmes, à ce qu'on connaît davantage. Alors, 40 ans chez le porc, c'est le Moyen-Age à aujourd'hui chez l'homme.

LA PRÉSIDENTE :

1555 Alors, sur ce propos, je vous invite à prendre quinze minutes, pas plus. Non, je vous offre un quinze minutes de pause, autour. Tous ceux qui souhaitent poser des questions, je vous invite à aller vous inscrire au registre et après la pause, ce sera place à vos questions.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1560

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1565 On va commencer tout de suite parce qu'on a plusieurs personnes d'inscrites au registre et il se fait déjà tard. Alors, on commence avec monsieur Guillaume Couture, qui est étudiant chercheur de l'Institut de recherche en biologie végétale.

M. GUILLAUME COUTURE :

1570

Bonjour, madame Boucher, et plus particulièrement monsieur Bernier qui est du ministère de l'Environnement.

1575 J'aimerais savoir, parce que je doute un peu de ça, j'aimerais savoir en quoi l'utilisation des terres par l'agriculture, et plus particulièrement par l'industrie porcine, amène des externalités ou des bénéfices positifs quant à la protection de la biodiversité, selon monsieur Bernier qui n'est sûrement pas biologiste.

LA PRÉSIDENTE :

1580

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

1585 C'est une très bonne question. Le travail de l'économiste n'est pas de faire l'analyse de l'apport à la biodiversité d'une production ou d'une autre. C'est de dire: on nous transmet une information de scientifiques qui disent que ça a un apport et donc, je traduis ça de façon économique, comment je suis capable de le traduire dans un modèle. C'est ça qu'on fait.

1590 De la façon que je le comprends comme simple personne, c'est que simplement en travaillant sur du vivant et en reproduisant du vivant, ça a un apport au moins minimal. Je ne vous dis pas qu'il est gros, je ne vous dis pas qu'il est petit ou quoi que ce soit.

M. GUILLAUME COUTURE :

1595 Avez-vous dit un apport animal ou...

M. ANDRÉ BERNIER :

1600 Minimal.

LA PRÉSIDENTE :

1605 Monsieur, il faut intervenir avec moi, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ BERNIER :

1610 Ça a un apport, parce que ça poursuit du vivant, qui a besoin aussi de produits vivants pour se nourrir. Donc, ça a un apport. Quel est-il? Je ne suis pas là pour en parler. Ça, je ne suis pas capable en ce moment de vous le signifier. Mais c'est selon les informations des scientifiques, comment on peut traduire de façon économique une information qui nous arrive de scientifiques, dans ce cas-là probablement de biologistes, je ne sais pas là.

M. GUILLAUME COUTURE :

1615 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1620 Ça va?

M. GUILLAUME COUTURE :

1625 J'aurais une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

1630 **M. GUILLAUME COUTURE :**

Vous avez parlé aussi de la pollution des sols et vous ne mettez pas ça comme une externalité négative.

1635 Est-ce que ça veut dire que, dans le fond, la pollution des sols se fait seulement chez l'individu et il n'y a pas de flux qui amène chez d'autres propriétaires, ou il n'y a pas de ruissellement, ou de lessivage des minéraux, ou de tout ce que comporte un lisier?

LA PRÉSIDENTE :

1640

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

1645 Je me suis peut-être mal exprimé, je ne sais pas.

Non, la pollution des sols a deux aspects. Elle a un aspect sur le site, *in situ*, qui là appartient au propriétaire. C'est son problème. La particularité, c'est qu'on peut penser que l'information est imparfaite et qu'il est difficile aussi d'estimer quel est mon impact sur mes rendements futurs. Ça, ce n'est pas une externalité mais c'est un problème d'information.

1650

L'autre aspect, il y a un problème justement qui s'en va -- cette érosion-là s'en va dans les cours d'eau, peut nuire à la navigation, peut nuire au traitement de l'eau pour la consommation humaine, peut même, si on parle de différents impacts, avoir des impacts sur les inondations. Et lorsque dans la revue de littérature, l'UQCN voyait des données sur les États-Unis qui estimaient à plus de 10 milliards \$ l'impact de la dégradation des sols, ils disaient que 7 milliards \$ étaient à l'extérieur des sites, ce qui veut dire une externalité négative.

1655

LA PRÉSIDENTE :

1660

Est-ce que vous comprenez la nuance qu'il fait?

M. GUILLAUME COUTURE :

1665 Je la comprends très bien. Mais elle n'apparaissait pas dans son exposé, par contre. C'était ça mon point de vue.

LA PRÉSIDENTE :

1670 En tout cas, moi, j'avais bien compris qu'il faisait une différence entre les impacts sur les sols *in situ* et ceux qui se produisaient à l'extérieur.

M. GUILLAUME COUTURE :

1675 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Mais je vous invite à relire, lorsqu'elles seront disponibles, à relire les transcriptions. Vous allez pouvoir peut-être revoir cette information. Merci.

Monsieur Robert Daoust, citoyen.

M. ROBERT DAOUST :

1685 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1690 Bonsoir!

M. ROBERT DAOUST :

1695 Alors, je viens poser une question à monsieur Bernier pour le bénéfice des porcs eux-mêmes. C'est qu'il y a bien des gens, je crois bien, qui seraient d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a pas possibilité de développement durable, ni même de civilisation, s'il y a une cruauté structurelle envers les animaux. Puis je crois bien qu'il y a une cruauté structurelle bien établie dans la production porcine actuelle.

1700 Dans son équation sur les coûts et bénéfices de l'agriculture, monsieur Bernier nous dit que les produits nutritifs, la biodiversité, les paysages, l'occupation du territoire, la pollution, tout ça, mais bon, il n'y a pas le bien-être des animaux évidemment. Monsieur Bernier a utilisé des expressions *bien-être social+, de la société qu'il veut dire, ou *bien-être individuel+, des producteurs qu'il voulait dire, mais il n'a pas parlé du bien-être des porcs. Peut-être parce qu'il est considéré en général qu'il y a seulement que les humains qui ont des intérêts.

1710 Alors, c'est ça. Alors, il y a beaucoup de gens comme moi qui ont des intérêts pour le bien-être des porcs. Et il y a plusieurs experts internationaux en bien-être animal, qui disent que l'expérience nous montre que les pratiques actuelles, quant au bien-être des animaux de ferme, ont des impacts négatifs importants sur l'environnement, sur la santé humaine, sur l'économie, sur le développement durable de l'agriculture.

1715 Est-ce que monsieur Bernier peut nous dire pourquoi cet élément important de l'environnement de la production porcine, la population porcine, n'est pas pris en compte quand on parle des effets environnementaux de la production porcine.

LA PRÉSIDENTE :

1720 Monsieur Bernier, dans votre exposé, vous avez fait une distinction entre les effets *in situ* et les effets à l'extérieur. Et c'est ce que vous appelez, les effets qui sont à l'extérieur des sites, des externalités. C'est bien ça qu'on a compris?

M. ANDRÉ BERNIER :

1725 Oui. Je ne connais pas de modèle, je n'ai pas vu dans la littérature qui que ce soit qui les a pris en compte. Nous n'avons trouvé -- on ne m'a signifié aucun cas, je ne vous dis pas qu'il n'y en a pas, là, qu'il n'y en a pas dans la littérature, mais aucun cas où on a fait une relation, comme vous dites, et qu'on a pu la quantifier. Alors, je veux dire, je ne peux pas compter ce qui n'a jamais été quantifié par d'autres.

1730 Et le rôle de l'économiste n'est pas le rôle de se faire l'éthicien de la production animale. Ce n'est pas -- je ne crois pas que ce soit mon rôle à la Direction de l'analyse économique et de la tarification de me faire l'éthicien de la production animale.

1735 Il y a peut-être d'autres personnes, c'est peut-être le rôle d'autres organismes de le faire et c'est peut-être le rôle du BAPE de soulever la question, parce que là c'est dans la question entre le débat social, environnemental et économique. Vous posez une question d'acceptabilité sociale, je pense, avant d'être une accessibilité environnementale ou économique. Et là, ça dépasse mon champ. Si j'ai quelque chose à en dire, ce n'est pas en tant que fonctionnaire. Et
1740 donc, mon devoir de réserve m'amène à ne pas en parler.

M. ROBERT DAoust :

1745 On tâchera d'amener les documents à la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

1750 Madame Jocelyne Goyette, Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent. Bonsoir!

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1755 Bonsoir! J'ai deux questions. Une concerne les coûts impliqués pour les municipalités; et l'autre, les coûts impliqués pour les citoyens qui auront à protéger leur puits privé.

1760 Alors, pour faire bref, d'après ce que je comprends, compte tenu des responsabilités et des pouvoirs des municipalités, de leur proximité avec les citoyens inquiets, les municipalités ont tenté d'assurer la paix sociale, le bien-être et la santé publique, en particulier depuis le Rendez-vous des décideurs en 1998.

1765 Ma question est: combien la fixation des objectifs de croissance de l'industrie du porc a-t-elle coûté aux municipalités rurales et les MRC les regroupant depuis ce temps-là? On peut sûrement facilement le calculer. Dans quelle proportion les taux de taxation ont-ils augmenté à cause de ça? Et dans quelle proportion ces dépenses ont-elles été compensées par l'apport de revenus provenant de ce type d'exploitation intensive? Première question.

LA PRÉSIDENTE :

1770 C'est une question, je ne sais pas si un des conférenciers peut y répondre?

M. ANDRÉ BERNIER :

1775 Madame, si vous êtes capable de me dire quel apport du problème, disons, de traitement des eaux dans la municipalité vient du porc, on pourra commencer à travailler. Mais moi, je n'ai personne qui est capable de me dire quel pourcentage du problème vient de telle ou telle production. Alors, je travaillerais dans le vide.

1780 Je ne sais pas si mes collègues ont d'autre chose, mais moi, je dois vous dire que je n'ai même pas de données. À partir que j'aurais de telles données -- puis là, je veux dire, les bilans phosphore qui vont être faits, l'amélioration des systèmes d'information vont être une partie du puzzle pour arriver à des choses du genre. Mais, en ce moment, on ne l'a pas l'information et on ne peut pas diviser ce qui est le problème du porc, ce qui vient du boeuf, ce qui vient de l'usine, ce qui vient du milieu naturel lui-même. Alors, on ne peut pas dire que ça vient...

1790 Il n'y a aucun scientifique qui nous dit que ça vient de telle X là, je ne parle pas d'économiste, je parle de scientifique X qui nous dit que ça vient de telle source. Il n'y a aucun scientifique dans le monde médical qui dit que telle affaire donne X pour cent ou X dixième de pour cent de problèmes. Alors, tant qu'on n'a pas des équations qui doivent venir d'ailleurs, on ne peut pas vous mettre un prix au bout. Et malheureusement, c'est comme ça. J'aimerais ça pouvoir en faire un, mais on ne l'a pas cette information-là.

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1795 Ma question ne portait pas seulement sur le traitement des eaux. Dans la mise en contexte, j'ai indiqué que les municipalités ont, par exemple, tenté de réglementer afin de mieux contrôler l'implantation de l'industrie porcine. Ça, ça se calcule, ça. Le coût des avocats, le coût supplémentaire des secrétaires, le coût des congés, le coût des rencontres, etc. Donc,

1800 il y a des coûts déjà, je pense, qu'on peut calculer. Et c'est une question, en tout cas, qui préoccupe notre conseil municipal à tous les mois.

LA PRÉSIDENTE :

1805 D'accord. Maintenant, peut-être que le ministère des Affaires municipales a fait ce genre de compilation. Bon, ils ne sont pas ici ce soir, mais on va les avoir avec nous en région.

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1810 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Alors, on conserve cette question-là. Mais ces conférenciers, ce soir, vont avoir de la difficulté à répondre à cette question. Ils ne sont pas habilités à répondre, ils n'ont pas été invités pour parler de cette question particulière. Mais on la garde votre question.

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1820 O.K. D'ailleurs, j'ai été mandatée par la mairesse de notre municipalité pour la poser.

LA PRÉSIDENTE :

1825 D'accord, mais le Haut-Saint-Laurent, si je ne m'abuse, quand je vais aller à Saint-Jean-sur-Richelieu, est-ce que je vais être pas trop loin?

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1830 Non, vous ne serez pas très loin. On sera là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, parfait.

1835 **Mme JOCELYNE GOYETTE :**

La deuxième question concerne les puits privés.

1840 Par exemple, dans la Municipalité de Elgin, en 1996, le revenu moyen s'établissait à plus de 17 000 \$, entre 17 000 \$ et 18 000 \$. Il faut majorer en 2002. 100 % des personnes dans cette municipalité ont des puits privés. Les règlements relatifs à l'eau indiquent qu'un propriétaire est responsable de son puits. Et bon, on a envoyé récemment un règlement de

contrôle intérimaire, qui nous a été retourné par le ministre de l'Environnement indiquant que les municipalités n'ont pas à localiser et à identifier les puits.

1845

Bon, il a été vu dans d'autres instances et par la littérature qu'il y a quand même des risques de contamination de l'eau. Il y a des puits privés qui sont des puits de surface. On se demande comment avec ces revenus-là, les citoyens sans aide, comme en ont les agriculteurs, peuvent protéger leur puits face à ces nouvelles charges polluantes, protéger leurs enfants, leurs parents âgés, puis les personnes peut-être en situation de traitement ambulatoire? Donc, comment ces personnes-là vont-elles pouvoir assumer les coûts d'une meilleure protection, face à une augmentation de la charge polluante générée par l'industrie porcine dans nos campagnes.

1850

LA PRÉSIDENTE :

1855

Lors d'une séance précédente, il y a une citoyenne qui nous a mentionné que son puits était pollué et que les coûts de dépollution représentaient pour elle un coût élevé et qu'elle devait l'assumer. Et on a tenté de voir comment pouvait se régler le problème, et la réponse qui nous a été faite, c'est que le puits lui appartient, c'est de sa responsabilité. Donc, la seule possibilité qu'elle a, c'est de poursuivre son voisin, ce qui représenterait des coûts très, très élevés.

1860

Et si je ne m'abuse, c'était monsieur Pierre Baril du ministère de l'Environnement qui a répondu à madame, c'était madame Lamoureux, si je me rappelle bien, lui a répondu: *Il faudrait loger une plainte.+ Alors, on n'avait pas de réponse plus détaillée.

1865

Mme JOCELYNE GOYETTE :

Parce que le directeur de notre CLSC nous a indiqué que toutes les personnes n'auraient donc pas les ressources instrumentales pour protéger les personnes plus à risque. Qu'est-ce qu'on fait socialement avec ça?

1870

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, on prend en note cette question. Et d'ailleurs, c'est un point qui peut être soulevé dans le mémoire que, j'imagine, votre municipalité déposera à la Commission.

1875

Mme JOCELYNE GOYETTE :

D'accord, merci.

1880

LA PRÉSIDENTE :

Mais monsieur Beauchamp, qui s'est déjà préoccupé beaucoup de la question de l'eau...

1885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non, ne mêlons pas les audiences autant que possible. Dites-moi, monsieur Bernier, quand vous faites l'analyse de réglementation des bénéfices escomptés ou des coûts envisagés ou des coûts sauvés, vous adressez un mémoire économique aussi au Conseil des ministres.

1890 Est-ce que ce genre d'argumentation fait partie de votre argumentaire?

Parce que vous avez répondu tantôt: *Je ne suis pas capable d'identifier le prix précis de cela. Et si je n'ai pas le prix précis, je ne peux pas faire le calcul.+ Bon. Mais entre le prix précis et la conviction qu'il y a un prix, là il y a une marge considérable. C'est pour ça que je

1895 veux savoir si ce genre d'argumentation entre dans la réflexion que vous acheminez au Conseil des ministres pour les prises de décision.

M. ANDRÉ BERNIER :

À l'optimum, on le fait dans certains cas, dans certaines études d'impact que nous avons réalisées au cours de la dernière année. Notre Direction existe depuis le mois de janvier. Avant, il y avait quand même un service, il y a toujours eu une équipe d'économistes. On s'améliore, j'espère, continuellement. On essaie de mettre autant que possible l'évaluation des bénéfices.

1900

1905 Dans certains cas, c'est beaucoup plus facile que d'autres. Dans d'autres cas, il peut y avoir des fois le temps, qui est un facteur qui ne nous permet pas de le fouiller autant qu'on voudrait. On va, à tout le moins, comme vous dites, le qualifier, présenter des ordres de grandeur ou présenter des situations. Qu'est-ce que c'est un impact, qu'est-ce qui peut arriver

1910 dans tel ou tel cas, on va essayer de le chiffrer. Je ne vous dis pas qu'on a réussi à le faire dans tous les cas mais, dans beaucoup de cas, on va essayer de le montrer. Si on ne peut pas dire un coût total, au moins un coût par personne. On essaie de donner...

Le but des études d'impact, c'est d'éclairer le décideur politique le mieux possible avec une base solide. Et c'est ce qu'on essaie de faire. Dans certains cas, on doit rester dans le qualitatif avec des ordres de grandeur. Dans d'autres cas, on peut être beaucoup plus précis. Sauf qu'en général, en environnement, l'évaluation des bénéfices est très difficile, et les coûts d'adaptation du règlement sont souvent plus faciles à quantifier, c'est évident, à ce niveau-là.

1920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je voudrais juste revenir auprès de l'intervenante. Dans votre question, est-ce qu'il y a une constatation dans votre municipalité de la dégradation de puits, observée, par exemple, entre il y a trois ans, deux ans, un an?

1925 **Mme JOCELYNE GOYETTE :**

Je peux observer des coûts engendrés puis les porcs ne sont pas arrivés.

1930 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Donc, il n'y a pas...

1935 **Mme JOCELYNE GOYETTE :**

Les porcs ne sont pas encore sur...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1940 ... actuellement d'installation dans votre territoire, d'accord.

Mme JOCELYNE GOYETTE :

1945 Les bâtiments sont terminés, les porcs ne sont pas arrivés, puis on a déjà dépensé des centaines de milliers de dollars dans notre MRC.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Goyette.

1955 Madame Marianne Roy, qui est fermière et qui est de la Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent. Bonsoir, madame.

Mme MARIANNE ROY :

1960 J'ai deux questions, moi aussi. Premièrement, peut-être une question qui m'est arrivée en écoutant, en fait, l'intervention de monsieur Dumais.

1965 Je voulais savoir dans quelle mesure on tient compte du fait que, au niveau de toute cette question d'intensification, que s'il y a peut-être moins d'animaux globalement, présentement, les animaux sont beaucoup plus gras et chaque animal produit beaucoup plus de fumier qu'auparavant à cause de ça.

1970 Par exemple, une unité animale est calculée sur la base d'une vache de 500 kilogrammes, de 1 100 livres. Mais dans la vraie vie, aujourd'hui, les vaches laitières ont 1 300 à 1 400 livres. Or, dans tous les calculs qu'on fait, on ne tient pas compte de cette réalité-là et c'est un changement important au niveau de la structure agricole, je pense, de toute la production agricole et dont on ne tient jamais compte au niveau des effets.

1975 Alors, je me demandais, en tout cas ma question, c'est est-ce qu'on en tient compte? Moi, je n'ai pas vu qu'on en tenait compte encore.

LA PRÉSIDENTE :

1980 Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

1985 On aurait quelqu'un, je pense, qui pourrait peut-être mieux répondre que moi. Monsieur Denis Boutin.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Boutin, approchez-vous peut-être à côté de madame.

1990 **M. DENIS BOUTIN :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1995 Bonsoir! Vous êtes monsieur Boutin. Mais votre prénom, s'il vous plaît?

M. DENIS BOUTIN :

2000 Denis Boutin du ministère de l'Environnement.

2005 Alors, peut-être pour apporter un complément d'information concernant l'intensification en production animale, il y a deux éléments qui doivent être pris en compte quand on parle de l'intensification. Il y a les gains de productivité qu'on peut obtenir au niveau de l'animal, mais le gain de productivité au niveau de l'animal ne se traduit pas nécessairement par un impact moindre sur l'environnement par l'animal. On peut avoir des gains de productivité qui s'accompagnent d'un accroissement de la pression sur l'environnement générée par la production plus importante.

2010 Mais l'intensification en production animale, elle doit aussi se mesurer par l'accroissement d'un cheptel sur un territoire donné. Et donc, il y a aussi cet élément-là qui doit être pris en compte pour pouvoir qualifier l'accroissement de l'intensification de la production animale. Et il ne faut pas oublier que cet accroissement de l'intensification de la production animale peut induire un accroissement des pressions sur les productions végétales, comme monsieur Bernier l'a mentionné concernant la production de maïs.

2015

LA PRÉSIDENTE :

2020 Et en réponse à la question de madame qui parlait de l'accroissement, par exemple, du poids de l'animal, est-ce qu'on tient compte de cet élément-là?

Mme MARIANNE ROY :

2025 Le calcul des unités animales, par exemple, parce qu'une unité animale, c'est une vache de 500 kilogrammes. Les vaches n'ont plus 500 kilogrammes.

M. ANDRÉ BERNIER :

2030 Madame, je pense que la réponse, en réfléchissant, excusez-moi, là, est peut-être plus simple.

LA PRÉSIDENTE :

2035 Oui.

M. ANDRÉ BERNIER :

2040 Si j'ai bien compris X parce que là, je vais vous expliquer ma compréhension de celui qui n'a pas rédigé le règlement mais qui a essayé de l'étudier X on a transformé, en mettant le bilan phosphore, le réel. Donc, en mettant le réel, je ne me préoccupe pas que la vache ait

1 100 ou 1 300 livres ou 1 300 kilos X excusez-moi X je me préoccupe de qu'est-ce qu'elle fait et je me préoccupe de qu'est-ce que le sol peut recevoir.

2045 Donc, je pense que c'est la meilleure façon. On a essayé de rentrer au niveau du réel, rentrer au niveau du réel à des coûts supplémentaires, bilan phosphore et tout le reste, analyse de sol. Et je pense que c'est comme ça, en disant: *On va analyser le réel.+

Je ne sais pas si ça répond à votre question? J'espère que oui.

2050 **Mme MARIANNE ROY :**

2055 Sans doute en partie. Mais une autre réalité que nous, nous vivons, c'est que si on calculait peut-être, par exemple, 595 unités animales sur un site X, un projet X d'il y a cinq ans, et comparer à ce que ça devrait être maintenant si on tenait compte du poids de l'animal, il y a probablement une bonne portion des projets de porcherie industrielle qui seraient au-dessus du 600 unités animales, donc qui requerraient une étude environnementale du BAPE. Alors, il y a des effets concrets, très réels partout au Québec de cette réalité-là.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame, il y a monsieur Sanfaçon qui aimerait réagir à cette affirmation, je pourrais dire.

2065 **M. DENIS SANFAÇON :**

2070 Madame la présidente, juste un élément d'information. Selon toutes les données qu'on possède, et au ministère et au ministère de l'Environnement, les rejets réels chez le porc sont moindres que les rejets théoriques utilisés. Par contre, quand madame parle des bovins laitiers, c'est possible et c'est probable que le rejet réel, il est peut-être supérieur au rejet théorique qu'on utilise. Mais dans le cas du porc, c'est l'inverse.

2075 Et si c'était aussi simple que de faire des mathématiques, on ne se donnerait pas la peine de faire le bilan ferme par ferme. Et si on regardait la pression totale sur un territoire, on pourrait faire un exercice fort simple. Par exemple, on dirait: *Sur ce territoire-là, il y a vingt ans, il y avait X bovins laitiers. Maintenant, il y en a X divisé par 2.+

2080 Vous savez qu'en 1970, il y avait au-dessus de 900 000 vaches laitières. Il en reste moins de 400 000. Ce 500 000 vaches laitières de moins là, si on faisait une adéquation bien simple sur la base des unités animales, bien, on pourrait dire que c'est 500 X 5, donc c'est 2,5 millions de porcs.

Mais ce n'est pas nécessairement le cas, parce que, à la fois l'unité animale était basée sur l'azote et non pas sur le phosphore, et à la fois la philosophie de l'animal a changé, tant

2085 celle du porc que celle des bovins laitiers. Et c'est pour ça qu'il faut faire l'exercice des bilans ferme par ferme, en tenant compte du cheptel sur les fermes, des pratiques sur les fermes.

2090 Il y a des porcs, par exemple, qui sont alimentés avec une alimentation multiphase ou la phytase, qui vont produire des rejets réels beaucoup moindres qu'un porc qui n'a pas cette alimentation. Par exemple, aussi, un bovin laitier de 1 200 livres, de 1 300, les vaches sont rendues à 1 600 facilement, va produire selon sa production, selon son alimentation. C'est possible qu'il produise davantage de phosphore sous la *queue+ que ce qu'on utilise dans des tables théoriques.

2095 Mais c'est exactement pour cette raison-là que le gouvernement a décidé d'édicter un règlement qui est basé à la fois sur l'évaluation ferme par ferme, et à la fois sur l'évaluation des rejets réels, et à la fois sur la richesse de chaque parcelle de sol, parce que la fertilisation, on la fait sur chaque parcelle de sol.

2100 On a des sols pauvres, on a des sols riches, on a des sols intermédiaires, on a des sols saturés, un peu saturés, pas beaucoup saturés, plus saturés. Et tout ça, ça détermine la dose qu'on doit appliquer. Alors, d'une part, on va calculer sur la ferme ce qui est produit; d'autre part, on va calculer ce qui peut être mis sur les surfaces; et il devra obligatoirement y avoir adéquation. C'est ça la réglementation du mois de juin.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

2110 L'intervention de madame, si j'ai bien compris son intervention, était de dire que, dans la mesure où le règlement sur l'évaluation environnementale que le ministère de l'Environnement administre, si on détermine qu'au-delà de, je ne me rappelle plus mais je pense que c'était 600 unités animales, on doit procéder à une évaluation environnementale et que ce règlement qui existe depuis un moment était basé sur des -- j'imagine que l'évaluation d'unité animale, c'est basé sur une vache laitière ou bovine d'une année donnée et que maintenant, aujourd'hui, cette vache est plus lourde, on se retrouverait normalement avec probablement plus de dossiers qui requerraient des évaluations environnementales avant de procéder à l'adoption d'un projet, plutôt que d'y aller avec l'article 12 de la réglementation.

2115 C'est son intervention. Est-ce que c'est exact?

2120 **M. DENIS SANFAÇON :**

D'abord, l'exemple qu'on donnait chez les bovins laitiers, 600 unités animales, je ne connais aucun élevage au Québec qui a ça. Mais si c'était le cas, c'est effectivement vrai que...

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, mais c'était dans le cas des fermes porcines.

Mme MARIANNE ROY :

2130 L'unité animale, peu importe la production réelle, le type d'animal est basé sur, comme vous l'avez dit, une vache laitière de 500 kilos, de 1 100 livres. Maintenant les vaches pèsent, comme monsieur l'a dit, beaucoup plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

2135 Donc, dans les faits, ce serait plus d'unités d'animales. C'est ça que vous voulez dire?

Mme MARIANNE ROY :

2140 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Alors, avez-vous une réaction?

M. DENIS SANFAÇON :

2150 Oui, mais c'est parce qu'on donne l'exemple chez les vaches. Ce que je voulais dire, c'est qu'à ma connaissance, et je ne sais pas s'il y a des gens qui ont eu connaissance d'un projet d'élevage, on parlait de la vache laitière, qui a atteint un cheptel tel qu'il nécessite une évaluation -- et même si on appliquait le rejet, l'exemple qui est donné, supposons que ça équivaut à, je ne sais pas, à 400, je ne connais pas vraiment d'élevages laitiers qui atteignent ces tailles.

2155 Maintenant, je ne sais pas, je ne comprends peut-être pas la question correctement.

Mme MARIANNE ROY :

2160 Pour l'évaluation du BAPE, c'est 600 unités animales dans le porc.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Dans le cadre d'une production porcine, et cette unité animale est basée sur un poids, qui est le poids de la vache.

Mme MARIANNE ROY :

2170 Et les porcs aussi sont plus lourds qu'ils étaient dans le temps. Mais de toute façon, l'unité est basée sur une vache, là, mais on parle de porcs.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Mais de toute façon, la semaine prochaine, madame Roy, on va examiner les aspects légaux et la réglementation. En soirée, il y a un représentant du ministère de l'Environnement qui va venir nous présenter le règlement sur les exploitations agricoles. Ça, c'est en soirée. En après-midi, il va être question du règlement sur l'évaluation environnementale.

Mme MARIANNE ROY :

2180 Excusez-moi, c'était juste l'intervention de monsieur Dumais qui m'avait fait penser à ça. Parce que c'était hors d'ordre, c'est vrai, là, au niveau du thème de ce soir.

2185 Je pense que c'est important pour ma deuxième question, je voudrais aussi préciser que ce qui me préoccupe et ce qui nous préoccupe, ce n'est pas la production porcine, mais bien la production porcine industrielle. Et on a beaucoup entendu parler donc des investissements publics, donc les citoyens et les citoyennes qui paient pour les différents programmes qui ont été présentés ce soir.

2190 Mais est-ce qu'on calcule aussi X et peut-être comme sous-question, qui va les payer X les coûts de réparation de nos chemins de rangs occasionnés par l'accroissement énorme de l'achalandage des gros camions.

2195 Est-ce qu'ils calculent qui paierait pour les pertes encourues par l'économie locale, par la perte de l'achat local? Parce qu'on sait que ces complexes porcins intégrés n'achètent pas localement mais ils doivent acheter dans leur filière.

2200 Est-ce qu'on calcule aussi la perte d'emplois agricoles locale nette, par exemple chez nous, par le remplacement d'au moins deux familles agricoles par l'implantation de seulement un des trois sites du complexe porcin qui est en train de s'installer?

2205 Alors, pour moi, toute la question de l'économie, je pensais que, oui, on allait parler de ce qui allait être présenté, des présentations de ce soir, mais ce qui nous concerne comme citoyens et aussi comme producteur local, je pense, indépendant, ce sont aussi ces autres questions économiques, puis on n'en a pas entendu parler ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Monsieur Bernier, est-ce que ces exemples qui sont donnés par madame sont des externalités qu'il faudrait prendre en compte quand on essaie de faire l'analyse coûts-bénéfices de la production porcine?

M. ANDRÉ BERNIER :

2215 Je mentionnais, au début de la présentation, les difficultés méthodologiques et pratiques d'évaluation des externalités. Dans chaque cas, je pense qu'il est bon de réfléchir comme il faut à la situation, et je ne suis pas capable de donner une réponse formelle ce soir. Je relierai la transcription pour bien comprendre les cas et on fera parvenir une réponse.

2220 Mais mon premier réflexe est de dire il y aura toujours des déplacements d'activité économique, parce que l'économie, la société, il y a un dynamisme, il y a des modifications partout. Et ces modifications-là, oui, il y a des perdants d'un côté, il y a des gagnants de l'autre.

2225 La société, il ne faut pas oublier que si le prix du porc, comme le prix de la plupart des matières agricoles, comme la plupart des ressources naturelles, a une tendance à la baisse en termes réels, mais ça explique le fait que la population, on met de moins en moins d'argent dans notre alimentation de notre budget familial que ce qui a été mis dans les années 60 ou ce qui a été mis au début du 20e siècle ou du 19e siècle.

2230 Où je la fais ma coupure, là? Il y a toujours des ajustements. Tout comme lorsqu'une grande surface arrive à Montréal, ça fait fermer des petites surfaces puis que, en même temps, il y a toujours des petits magasins qui poussent tout le temps partout, puis il y a des changements tout le temps. Je ne peux pas dire...

2235 Si on prend le cas d'un chemin, prendre ça, c'est les municipalités qui l'entretiennent, c'est les municipalités qui sont responsables et elles peuvent très bien voir à une tarification en conséquence. Ça peut s'internaliser ces coûts-là.

LA PRÉSIDENTE :

2240 Voilà, madame. Merci.

Peter Doyle, qui est producteur agricole et qui est de la Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent également.

2245 **M. PETER DOYLE :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2250

Bonsoir, monsieur.

M. PETER DOYLE :

2255

Bonsoir! Je vais commencer par dire que mon français n'est pas parfait, mais je fais mon meilleur. Je vais donner une histoire brève de ma situation.

2260

Je suis producteur agricole depuis à peu près vingt ans. J'ai commencé par la ferme laitière conventionnelle. Après dix ans, j'ai tombé dans les grandes cultures, maïs, fève soya et des céréales, conventionnelles aussi. Et depuis les derniers cinq ans, j'ai commencé -- j'ai certifié biologique, comme ferme biologique. Chez moi, chez nous, j'ai environ 75 acres certifiés, puis aussi j'ai loué un autre deux parcelles d'environ de 50 acres chacun.

2265

Alors, le problème pour moi, c'est, à l'heure actuelle, dans les pratiques de biologique, je n'ai utilisé aucun produit chimique, ni le lisier ou quelque chose qui est capable de détruire l'environnement. J'ai aussi fait des bandes riveraines pour sauvegarder le territoire et toute la rivière, quelque chose comme ça.

2270

Puis maintenant, avec l'aide de La Financière agricole et tout le paquet de programmes que le monsieur nous a donnés ce soir et aussi les règlements du ministère de l'Environnement, la situation, les intégrateurs sont juste en train de s'installer dans notre région. Et pour moi, c'est nous autres qui sauvegardent la rivière, le territoire et toute chose comme ça.

2275

Et tout le monde ici, ce soir, c'est à cause de l'industrie porcine qui a complètement pollué partout au Québec. C'est pour ça qu'il y avait un BAPE ce soir. Et avec les règlements du ministère, il a encore empiré la situation.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Est-ce que vous avez une question précise à poser à nos conférenciers?

M. PETER DOYLE :

2285

Oui. La question est ça. Maintenant, les promoteurs de ces projets vont acheter toutes les terres dans notre région, aussi des terres que j'ai louées. Elles ont pris deux à trois fois plus haut comme l'année passée. Mais le producteur qui veut sauvegarder le territoire, il n'est pas assez gros pour acheter les terres à ce prix-là. Est-ce que le ministère avait des règlements pour régler ça?

2290

LA PRÉSIDENTE :

Ministère de l'Agriculture, monsieur Sanfaçon, comment le ministère intervient quand une entreprise, disons, un intégrateur intervient sur le territoire, bon, achète des terres? Est-ce qu'il y a un contrôle quelconque qui se fait ou si c'est laissé au libre marché, en d'autres termes?

2295

M. DENIS SANFAÇON :

À ma connaissance, et sous toute réserve, je ne connais pas nécessairement toutes les interventions dans ce domaine-là mais, à ma connaissance, il n'y a pas d'intervention du ministère spécifiquement en regard de l'acquisition des terres par des producteurs, qu'ils soient porcins ou autres. Il n'y a rien qui me vient à l'esprit, présentement.

2300

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Beauchamp souhaite continuer.

2305

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Bernier, êtes-vous capable de me donner une interprétation du phénomène de la hausse de la valeur foncière des terres?

2310

On m'a parlé de 4 000 \$ l'acre dans certains cas. Je ne sais pas si votre collègue peut confirmer la valeur de l'acre de certaines terres. Et on a expliqué, aujourd'hui, que le salaire moyen d'un producteur agricole, c'est 28 000 \$ par année, une fois qu'il a payé ses choses. Comment des gens qui gagnent 28 000 \$ par année peuvent avoir comme effet de faire hausser le prix des terres, pour qu'on en arrive à des terres qui montent à 3 000 \$ ou 4 000 \$ l'acre?

2315

On a parlé, cet après-midi, d'une hausse de 5 % à tous les six mois, sur un certain nombre d'années, faisait que le prix des terres avait monté de cinq fois. Vous qui êtes un économiste, êtes-vous capable de m'expliquer le processus à travers lequel cela se produit? Comment ça se fait? À priori, ça semble illogique. Est-ce qu'il y a des mécanismes qu'on ne comprend pas derrière cela?

2320

M. ANDRÉ BERNIER :

Monsieur Beauchamp, vous me réconfortez, parce que vous arrivez un peu à la même conclusion que moi, ça semble illogique. Ça semble illogique de dire que si on fait si peu d'argent, qu'on est prêt à payer tant d'argent, et que si on est souvent déficitaire, qu'on est capable de se financer pour acheter des terres de plus en plus chères. Alors, à quelque part, il y a quelque chose qui ne marche pas dans l'équation.

2325

2330

Ce n'est peut-être pas le producteur qui fait de l'argent, il y a peut-être d'autres personnes. Il y a peut-être des informations qui nous manquent. Je ne le sais pas. Ce que je peux vous dire, cependant, ce qui est bien concret, c'est qu'il y a une augmentation de la

2335

demande de terres. Puis comme dans n'importe quel domaine, surtout dans un marché qui est limité, parce que la terre fait pousser mais elle ne pousse pas, bien, les gens pour la vendre demandent de plus en plus cher.

2340 S'il y a des gens qui sont prêts à payer, c'est parce qu'ils trouvent que ça leur amène un rendement. Moi, je me dis, s'ils sont prêts à payer, comme vous dites, 4 000 \$ l'acre, il faut que ça ramène un 5 %, un 10 % minimum de l'acre en valeur nette pour être prêt à payer ce prix-là. Ce n'est peut-être pas sur la culture, c'est peut-être sur ce qui vient après; ou ce n'est peut-être pas sur ce qui vient après, c'est sur la culture. Je ne sais pas.

2345 Il est évident, cependant, que la diminution des risques amène un intérêt plus grand. Alors, avec des prix stabilisés de toutes les productions, ça amène un intérêt plus grand, avoir une terre.

2350 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, mais il n'y a pas de stabilisation des prix dans le porc. Il y a une assurance, mais il n'y a pas...

2355 **M. ANDRÉ BERNIER :**

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2360 C'est celle-là?

M. ANDRÉ BERNIER :

2365 C'est ça. Il y en a une dans le maïs-grain, à ce que je comprends, aussi. Les deux sont liés. Mais maintenant, beaucoup de productions en ont, je pense. À peu près toutes les productions en ont, mais ça s'accroît beaucoup.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2370 Ma collègue m'a dit qu'il y en avait une dans la production de porc, je ne m'obstinerai pas.

Monsieur Sanfaçon, vous, comment vous expliquez ça ce phénomène-là?

2375 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je ne connais pas d'étude. D'abord, le phénomène que vous mentionnez est variable d'une région à l'autre, le prix que vous indiquez aussi. Selon ce qu'on entend, il y a une grande

2380 variabilité selon les régions. La question de la demande, c'est effectivement une raison qui peut
expliquer l'augmentation des prix, mais je ne connais pas d'étude qui départage les raisons
associées à ce phénomène-là parce qu'elles peuvent être nombreuses.

2385 Alors, on a cité, par exemple, la question de l'augmentation des surfaces requises pour
faire l'épandage. On a associé cette augmentation-là, qu'on trouve dans le resserrement des
normes environnementales, à une augmentation des prix des terres. Mais à ma connaissance,
il n'y a personne qui a départagé les tendances antérieures, qui étaient quand même à la
hausse, et le phénomène réglementaire ou d'autres phénomènes qui peuvent intervenir dans le
prix d'un bien.

2390 Je ne suis pas économiste, là, mais je ne connais pas d'étude qui a quantifié la part de
chacune des raisons sur ce phénomène.

LA PRÉSIDENTE :

2395 Ça va? Monsieur Doyle, est-ce que vous avez une autre question?

M. PETER DOYLE :

2400 Non, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2405 Non, ça va? Merci.

En raison du nombre de personnes qui sont inscrites au registre et de l'heure, il est déjà
10 h 40, je vais fermer le registre.

2410 J'invite maintenant monsieur Jocelyn Beaulieu, col bleu de Montréal. Et je demanderais
à tous les intervenants qui vont venir, d'éviter les préambules et de poser leurs questions tout de
suite. Ça adonne que c'est vous qui soyez devant moi, mais il reste une quinzaine de
personnes inscrites. D'accord? Monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2415

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2420

Bonsoir!

M. JOCELYN BEAULIEU :

2425

Je suis certain que ça ne me visait pas du tout. Alors, c'est le col bleu qui va ramener son histoire de gradué de La Pocatière pour parler des sols.

LA PRÉSIDENTE :

2430

Parfait.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2435

Et dans l'aspect microbiologie des sols parce que j'ai été passionné de cet angle-là, et d'entendre que j'avais un médecin vétérinaire microbiologiste m'a animé énormément pour vous en parler.

2440

Vous savez, dès le départ, comment que j'ai de la difficulté avec la gestion des fumiers liquides. Donc, considérant que je veux parler de microbiologie des sols, le fumier liquide est au coeur de la problématique de la question que je veux soulever.

2445

Le bilan phosphore qui est souvent mentionné, sur une base du lisier qui est tout liquide et soluble, je comprends qu'il y a beaucoup d'analyses à faire pour arriver à la dose. Ce que je comprends mal, c'est qu'au niveau du sol, la mesure de l'humus ou de la matière organique est laissée complètement à l'écart. Est-ce qu'on ne se retrouve pas avec des sols qui ont des baisses?

2450

Depuis trente ans, depuis que j'ai gradué, des analyses de sol qui m'ont passé entre les mains me permettaient de voir que c'était des sols qui se minéralisaient complètement, que je ne trouvais même plus de vers de terre et de microflore et de microfaune. Il n'y avait plus de laboureurs liliputiens. Alors, la question serait: est-ce que le fumier liquide a un effet dépressif sur la vie du sol.

LA PRÉSIDENTE :

2455

Monsieur Sanfaçon, je sais qu'on ne vous a pas invité pour parler de ça ce soir, mais...

M. DENIS SANFAÇON :

2460 Non, et la microbiologie vétérinaire a un autre champ d'activité que celle qui est interpellée par la question. Mais peut-être que je rappellerais ce qu'on a entendu du docteur Sylvain Quessy, notamment, concernant l'activité microbienne du lisier suite à son entreposage et suite à son épandage, et aussi quand on fait le parallèle, par exemple, avec l'engrais minéral.

2465 Le lisier, même s'il contient moins de matière organique que le fumier solide, en contient tout de même un peu et davantage que l'engrais minéral évidemment qui n'en contient pas. Et les analyses de sol, à ma connaissance, prennent compte de ce qu'on a qualifié ici d'humus, selon ma compréhension des analyses qui sont faites. Il y a des rapports carbone. En fait, il y a un certain nombre de choses qu'un spécialiste de la fertilisation pourrait expliquer
2470 davantage. Alors, c'est un petit peu ce que j'aurais à dire sur la question.

LA PRÉSIDENTE :

2475 D'accord.
Monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2480 Oui, madame?

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une autre question?

2485 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Oui. Je vais continuer dans les sols, parce que ça me passionne la vie des sols.

LA PRÉSIDENTE :

2490 Mais ce soir, on parle de dimension économique. Vous n'avez pas des questions en rapport avec nos conférenciers de ce soir? C'est la règle que j'ai imposée au départ.

M. JOCELYN BEAULIEU :

2495

Je croyais, madame, oui, si vous me permettez, qu'il y avait une dimension économique avec l'humus qu'il y a dans la terre et les laboureurs liliputiens, avec la vie microbienne qui est là.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si vous faites un rapport, donnez-moi votre deuxième question. On va voir si on peut y répondre.

2505

M. JOCELYN BEAULIEU :

La deuxième question, qui est toujours dans cet angle, bon, c'est plutôt monsieur Bernier qui avait parlé du lien quantifiable.

2510

Étant donné que dans le passé, on a eu des expériences de lien quantifiable avec le DDT, par exemple, après l'avoir utilisé pendant nombre de décennies, on est arrivé avec une preuve. Il y a eu un autre exemple dans les herbicides utilisés en milieu urbain, on a eu une docteure qui nous a démontré la preuve associée au cancer de la peau.

2515

Si donc, il y a des précédents qui favorisent la prudence, sinon une très grande réserve face à de telles pratiques agronomiques, est-ce que cette prudence-là ne nous amènerait-elle pas à utiliser l'humus comme étant un élément mobilisateur dans le sol, donc de favoriser plus des aspects de compost.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon ou monsieur Bernier?

M. ANDRÉ BERNIER :

2525

C'est totalement en dehors de mon champ d'expertise.

LA PRÉSIDENTE :

2530

C'est ça. Monsieur Sanfaçon. C'est ce que j'avais compris.

M. DENIS SANFAÇON :

2535

Quand je vous mentionnais tout à l'heure le volet qu'on a appelé *réduction des risques de pollution diffuse+ et que je vous parlais de pratique de conservation des sols, c'est exactement ce que l'on vise par ça. C'est aussi ce qui est enseigné par les conseillers des clubs

agroenvironnementaux aux producteurs: prendre soin des sols correctement et de l'humus, et conserver l'activité microbienne et microbiologique et des vers de terre des sols qui sont essentiels à leur santé.

2540

Alors, par exemple, les pratiques de conservation telles le travail réduit, laisser en surface des résidus de la culture qui a été prélevée à la fin de la saison, réduire les labours, remplacer ça par du travail réduit, c'est des activités qui contribuent à maintenir et à améliorer la santé des sols.

2545

À titre d'exemple, le travail réduit des sols, dans les clubs agroenvironnementaux, il y a trois ans, on avait 24 % des surfaces qui étaient sous travail réduit. C'est maintenant 36 %. Et par voie de conséquence, on regarde l'utilisation de la charrue, bien, c'est passé de 76 % à 64 %. Et ça, ça fait partie d'un certain nombre de pratiques qui contribuent à aider à maintenir la santé des sols.

2550

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Sanfaçon.

2555

Et merci, monsieur Beaulieu.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Merci, madame.

2560

LA PRÉSIDENTE :

Madame Marthe Daigle. Alors, madame Daigle est de l'Union paysanne. Bonsoir, madame!

2565

Mme MARTHE DAIGLE :

Bonsoir, madame. Bonsoir, messieurs les commissaires. Moi, j'aurais une question.

2570

Je sais qu'en France, il y a des citoyens qui ont refusé de payer la facture d'une compagnie d'eau qui leur vendait de l'eau. Ils ont refusé de la payer parce que l'eau était contaminée aux nitrates. Alors, cette compagnie-là, elle, elle a poursuivi le gouvernement pour n'avoir pas protégé la nappe phréatique.

2575

On sait qu'on a des compagnies maintenant qui vendent de l'eau. Est-ce qu'on a évalué ce que ça pourrait coûter au ministère si une telle compagnie nous poursuivait ici?

LA PRÉSIDENTE :

2580

Je ne suis pas sûre que j'aie la bonne personne ce soir pour répondre à la question.

Mme MARTHE DAIGLE :

Ça a un impact.

2585

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bernier.

2590

M. ANDRÉ BERNIER :

C'est une question tellement hypothétique, madame. Je ne pense pas qu'il est dans l'intention -- je n'ai vu nulle part d'intention de privatiser l'eau là. Je veux dire, il n'y a pas de compagnie. Alors, je ne ferai pas dépenser le contribuable pour des calculs hypothétiques.

2595

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est parce que sa question, ce n'est pas une question de privatisation d'eau. C'est la question d'un utilisateur d'eau qui, ayant constaté des nitrates, a poursuivi le gouvernement pour négligence dans la protection. Alors, ce n'est pas une question de privatisation ou pas, mais c'est une question de: est-ce que, de votre côté, il y a une évaluation de ce genre de coûts? Est-ce que ça fait partie des intrants de vos considérants?

2600

M. ANDRÉ BERNIER :

2605

Les poursuites judiciaires -- posée comme ça, la réponse est carrément non. On n'a aucunement regardé les poursuites. On est dans un régime juridique qui est très différent de celui de la France. Ça n'a pas fait partie de nos préoccupations, d'analyse de probabilité. Ça aurait peut-être dû le faire, là, mais, je veux dire, les ressources sont limitées. On va à ce qui est le plus important.

2610

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ce que j'essayais de savoir, c'est si dans vos regards d'externalités, indépendamment de la poursuite civile ou pas, si ça fait partie de vos regards d'externalités, de vos hypothèses de calcul.

2615

Il y a 20 % des gens au Québec qui s'alimentent en eau potable: 10 %, la moitié, donc 10 % sur des puits individuels; et les 10 autres via des services municipaux. On est loin de la proportion française mais c'est quand même une chose non négligeable que l'alimentation en eau potable à partir de puits dans l'eau souterraine.

2620

M. ANDRÉ BERNIER :

2625 Sans être un spécialiste de cette question-là, une évaluation des coûts, les externalités
n'ont pas été faites dans ces domaines-là. Ça ne veut pas dire que le ministère ne fait rien. Je
pense, cette année, il y a eu le Règlement sur le captage des eaux avec des zones de
protection. Il y a d'autres choses qui ont été faites. Là, je ne peux pas toutes vous les nommer
parce que je ne suis pas un spécialiste dans le domaine. La question demeure toujours quelle
2630 part de ce problème d'eau là vient d'une production ou d'une autre.

LA PRÉSIDENTE :

En d'autres termes, qui aurait la responsabilité de la contamination.
2635

M. ANDRÉ BERNIER :

C'est tout à fait ça. Et si on sait qui, bien, normalement on va faire un avis d'infraction
ou quoi que ce soit, il va y avoir une plainte, ça va être plus facile d'agir. Mais est-ce que c'est
2640 le dernier grain d'azote, parce que là on parle de nitrates, ou si c'est les 999 millièmes autres
avant, qui originaient d'où?

LA PRÉSIDENTE :

2645 D'accord? Oui, madame Daigle.

Mme MARTHE DAIGLE :

Pouvez-vous me dire, suite à ça, est-ce que ce n'est pas la responsabilité du ministère
2650 de l'Environnement de protéger notre eau, notre nappe phréatique?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bernier, je ne vous oblige pas à répondre si vous n'êtes pas en mesure de
2655 répondre.

M. ANDRÉ BERNIER :

Ce n'est pas mon domaine d'expertise.
2660

LA PRÉSIDENTE :

2665 Sauf qu'on va la prendre cette question-là en note, madame, puis on va revenir là-dessus parce que monsieur Bernier n'est pas habilité à répondre. Il va vous dire -- il ne peut pas vous répondre.

Mme MARTHE DAIGLE :

2670 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2675 Je ne veux pas l'obliger à répondre, il ne peut pas le faire, mais on la prend en note. Puis d'ailleurs, c'est une question, lors de la tournée régionale qu'on fera, c'est sans doute des questions qui vont être soulevées un petit peu partout, je n'en doute pas, et puis vous pourrez la ramener à ce moment-là. Le ministère prend des notes et saura apporter des réponses à cette question.

Mme MARTHE DAIGLE :

2680 Ma deuxième question, ça va être sur les fumiers. On a fait une étude d'impact du lisier. Est-ce qu'on a fait une étude d'impact si, au lieu du lisier, on avait du fumier?

LA PRÉSIDENTE :

2685 Vous voulez dire, on a évalué la performance du lisier...

Mme MARTHE DAIGLE :

2690 On nous a parlé des impacts du coût dû au lisier, des coûts que ça occasionnait la pollution par le lisier. Maintenant, si on avait du fumier solide au lieu du lisier, est-ce que ça pourrait faire une différence? Est-ce qu'on a évalué le coût? Parce qu'on pourrait peut-être dire:
*Bien, si ça coûte moins cher, les productions futures, on pourrait les faire sur fumier solide au lieu de les...+

2695

LA PRÉSIDENTE :

2700 Là, quand vous parlez d'une évaluation, vous parlez de la présentation de monsieur Bernier?

Mme MARTHE DAIGLE :

2705 Bien, quand on parlait des coûts tout à l'heure, c'était toujours sur le lisier. On n'a jamais parlé du fumier solide. Est-ce qu'il y en a des études de faites d'impact pour fumier solide?

LA PRÉSIDENTE :

2710 Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

2715 L'analyse des coûts que nous avons faite, c'est les coûts pour les producteurs de s'adapter à la nouvelle réglementation, les producteurs étant, si je ne m'abuse, producteurs porcins quasiment tous en lisier. Et bien, on a regardé le lisier, les coûts de s'adapter au règlement. On n'a pas regardé spécifiquement les coûts de la pollution faite. Déjà qu'on a de la difficulté à évaluer les coûts de la production d'origine agricole globalement, on n'a pas été à faire une différence entre à ce que la production soit sur lisier ou sur fumier, pas à ce niveau-là.

2720 Ce qu'on a regardé, qu'on a chiffré, ça a été le coût d'adaptation pour les producteurs actuels du nouveau règlement par rapport à leurs obligations dans l'ancien règlement. Puis les producteurs actuels sont sur lisier, porcins.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Et si je comprends bien, cette évaluation n'était pas une évaluation fine, une évaluation où vous avez détaillé l'ensemble des éléments et vous avez essayé de comparer un règlement à l'autre.

2730 **M. ANDRÉ BERNIER :**

D'un règlement à l'autre?

LA PRÉSIDENTE :

2735 Oui?

M. ANDRÉ BERNIER :

2740 C'est ce qu'on essaie de faire. Vraiment, d'un règlement, on dit: *Ils ont des obligations de stockage+, ils les avaient déjà. Donc, pour les producteurs porcins, ça ne change rien.

2745 Le grand changement pour les producteurs porcins, c'est des obligations sur les rampes d'épandage pour épandre du lisier. Alors, là, on a fait une analyse aussi fine qu'il était possible de la faire. Parce que la réalité, elle était celle-là.

Si les gens, demain, veulent adopter quelque chose d'autre, ce n'est pas un coût du règlement, c'est leur choix à eux.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

2755 **M. DENIS SANFAÇON :**

Peut-être des éléments d'information qu'on a déjà eus, madame la présidente, qui peuvent peut-être contribuer à éclairer cette question.

2760 Monsieur Sylvain Pigeon nous a présenté une conférence sur les élevages sur litière et il nous disait que les bâtiments, de par le fait qu'ils avaient besoin d'être plus spacieux, etc., on pouvait penser à 30 % de coûts additionnels pour le bâtiment. Et finalement, il arrivait en disant que le coût de la main-d'oeuvre, la litière, l'énergie, c'était de 4 \$ à 5 \$ par porc produit de plus par rapport à l'élevage sur lisier.

2765 Deuxième élément d'information, si on regarde le coût des structures d'entreposage que nous finançons dans le cadre de Prime-Vert, le coût d'une structure d'entreposage fumier solide est plus dispendieux que le coût d'une structure liquide, de façon générale. Et encore là, c'est des moyennes, et il faut tenir compte d'un certain nombre de réalités terrain, mais si on fait une moyenne.

2770 Alors, c'est peut-être deux éléments d'information additionnels pour éclairer cette question. Merci.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Daigle.

Mme MARTHE DAIGLE :

2780 Moi, quand je le faisais, c'était dans le but de -- bien, j'imagine que la Commission va devoir donner des solutions, ça fait que je me disais: *S'ils connaissaient le coût du fumier solide, l'impact, ils pourraient faire une évaluation entre les deux.+ Puis c'était dans ce but-là.

LA PRÉSIDENTE :

2785

D'accord. Merci de contribuer à nos travaux.

Mme MARTHE DAIGLE :

2790

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2795

Monsieur Roland Daneau, producteur agricole. Bonsoir, monsieur.

M. ROLAND DANEAU :

2800

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, messieurs.

Si vous voulez, le sujet de la réunion ce soir, c'est donc l'environnement. Et en environnement, évidemment, il faut joindre le signe de piastre. Parce que ce soir, on a parlé des coûts de l'environnement, que ce soit les coûts environnementaux, les coûts d'adaptation que ça entraîne. Et pendant une heure et demie de temps, on a vu défiler des chiffres, des programmes de ceci, des programmes de cela pour venir aider à régler ces problèmes.

2805

C'est sûr que si j'étais un citoyen non-agriculteur, de voir des chiffres comme ça, ça me révolterait. Pensez donc, non seulement les cochons, ils polluent l'environnement mais ils nous mangent nos impôts. Heureusement que pour revanche, on finit par manger le cochon.

2810

Ma question est la suivante. C'est sûr qu'en face de ces coûts environnementaux, il y a des retombées économiques. Et ça, je voudrais qu'on vienne nous les chiffrer. En tant que producteur agricole, c'est sûr que si on coûte d'un bord, on amène des bénéfices à la société de l'autre bord. Et ma question est la suivante: au niveau des retombées économiques X et ce sera ma seule question X quelles sont ces retombées que nous connaissons tant au niveau des emplois au niveau de la transformation, des emplois au niveau des fournisseurs d'équipement, en tant qu'équipement reconnu environnemental pour la protection de l'environnement, et aussi au niveau des fournisseurs de services?

2815

2820

Je pense que tout ça, c'est quand même beaucoup d'argent qui retombe au niveau de l'emploi, mais aussi également au niveau de la fiscalité. Je pense que notre gouvernement, quand il met 1 \$, c'est parce que de l'autre côté, il sait qu'il en ramassera 3 \$. On sait très bien comment ça se passe au niveau gouvernemental, on a des économistes qui savent compter.

2825

Alors, ma question, elle est la suivante. À partir de ces coûts qu'on a d'un bord, quels sont les revenus et les recettes qu'on a de l'autre bord, sachant qu'on a donc tous ces avantages socio-économiques.

2830 Et aussi, on nous reprochera qu'on produit du porc plus qu'on en consomme au Québec et qu'on en vend à l'exportation. Mais c'est sûr qu'au niveau d'un équilibre budgétaire d'un gouvernement, c'est toujours intéressant d'avoir des rentrées de devises sachant qu'ici, au Québec, on sait produire du porc mais on ne sait pas encore produire des oranges et qu'il faut les acheter.

2835 Alors, à partir de tous ces chiffres-là, je voudrais savoir quels sont les bénéfices qui retombent sur la société québécoise en général, à partir de ces élevages dits polluants.

LA PRÉSIDENTE :

2840 Monsieur Daneau, étiez-vous présent cet après-midi?

M. ROLAND DANEAU :

Non.

2845 **LA PRÉSIDENTE :**

2850 C'est ça. Alors, cet après-midi, nos conférenciers nous ont fait une présentation du portrait économique de la production porcine, du portrait de l'industrie aussi de la transformation, puis on a parlé des marchés d'exportation. Puis on a chiffré, on a donné quelques informations sur justement les revenus.

2855 Alors, c'est sûr que nos séances séparent les sujets. Ce soir, on parle de coûts environnementaux; cet après-midi, on a parlé plutôt des revenus tirés de la production porcine. Alors, moi, je vous invite peut-être à relire ces informations-là et vous allez avoir une idée de ce qui nous a été présenté.

M. ROLAND DANEAU :

2860 Mais vous n'avez pas ces chiffres, pour le bénéfice de la salle, qui pourraient aider?

LA PRÉSIDENTE :

2865 Moi, je ne les ai pas pris en note. Je ne sais pas si mes collègues sont en mesure de m'aider. Mais je pense que je vous inviterais à -- on se risquerait de se tromper et je vous inviterais plutôt à relire les transcriptions ou à vérifier les documents déposés, qui ont été déposés par nos conférenciers. Ce serait plus prudent. D'accord?

M. ROLAND DANEAU :

2870 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, mais je n'ai pas la capacité de tout enregistrer.

2875

Monsieur François Boutin, ingénieur et agronome.

Après cet intervenant, je vais faire une pause d'une dizaine de minutes, question de nous délasser, et on reviendra avec les dernières personnes inscrites.

2880

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Bonjour, madame la présidente.

2885

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Boutin.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2890

Il se fait tard. On va faire ça vite.

Pour bien comprendre les propos de monsieur Bernier en regard des facteurs d'externalités reliés à l'application des nouvelles ou des normes environnementales, spécifiquement par rapport aux superficies nécessaires pour l'épandage des lisiers de porc, quand on fait un peu -- parce qu'on précisait à ce moment-là que les superficies d'épandage ou les terres nécessaires à l'épandage pour les cultures ne rentraient pas dans les facteurs coûts-bénéfices tout à fait, si j'ai bien compris.

2895

Par contre, si on fait un peu l'historique de l'implantation des nouveaux -- bien, des bâtiments d'élevage qui se sont implantés avant 1997 ou 96, les bâtiments s'implantaient sur une base azote, c'est-à-dire qu'on calculait les superficies nécessaires à l'épandage en fonction de la charge azote produite par l'entreprise. On sait très bien que maintenant c'est basé sur le phosphore, que ça nécessite, grosso modo, trois fois plus de superficie nécessaire pour l'épandage que dans le passé quand on était basé sur l'azote.

2900

2905

Au moment où est-ce qu'on calcule les coûts-bénéfices, si je comprends bien, il faudrait intégrer cet élément-là pour le rajouter au 12 M\$ qui a été calculé. Est-ce que j'ai bien compris?

2910

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

2915

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2920

Le 12 M\$, on s'entend, c'était l'écart entre le RRPOA et le REA.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

REA.

2925

M. ANDRÉ BERNIER :

Ma réponse est non.

2930

M. FRANÇOIS BOUTIN :

C'est un facteur qui ne rentre pas en ligne de compte.

M. ANDRÉ BERNIER :

2935

Non. Parce que la terre que tu achètes, tu vas faire une production avec, elle va te rapporter. Alors, d'un côté, on va nous demander de calculer un coût d'achat sur un bien qui n'est pas amortissable, en réalité parce qu'il continue d'exister, à moins que tu le dégrades. Et le règlement, aspect numéro 2, c'est qu'il reste toujours que nul n'a le droit de polluer, article 20 de la loi.

2940

Si on a mal évalué ce qui était permis -- si dans le passé, nos évaluations, c'était que c'était l'azote qui était important et qu'on s'est trompé, et qu'il faut plus regarder le phosphore parce que c'est un aspect plus important, ça ne change pas le fait que la loi était là: nul n'a le droit de polluer.

2945

D'autre part, ce qui reste toujours, c'est que ces terres-là, tu produis, tu as un revenu dessus. Alors, là tu fais ton choix économique dessus. Et c'est le règlement qui te force de respecter l'esprit de la loi et de ne pas peut-être pelleter tes problèmes sur le dos des autres.

2950

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boutin?

2955

M. FRANÇOIS BOUTIN :

Oui, un complément. Évidemment, les établissements qui ont été implantés dans différentes régions du Québec dans les années 70, 80, même dans les années 60, se sont

2960 implantés sur une base azote, avec le respect des règles en vigueur. C'est clair que les règles du jeu ont changé en cours de route pour des bonnes considérations. Évidemment, il faut régler les problèmes. Par contre, dans les considérations du RRPOA, on sait que la norme phosphore a été évolutive dans le temps, avec une première étape en 2004 et une seconde en 2009, 2010.

2965 Ça fait qu'à ce moment-là, quand on calcule les facteurs d'externalités, selon moi, il faut tenir compte des superficies d'épandage. Je comprends qu'on peut tirer des revenus, mais il y a quand même, un producteur qui se doit d'acheter des terres, doit se le faire financer, c'est-à-dire, il doit payer les intérêts pour l'achat de ces terres-là, puis ça devrait rentrer, à mon point de vue, dans les facteurs économiques pour évaluer les changements dans l'application des normes environnementales.

2970 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bernier.

2975

M. ANDRÉ BERNIER :

Oui. Mais moi, si je suis banquier, je vais te demander ton plan d'affaires. Puis si tu veux acheter des terres, puis que ce n'est pas rentable, je ne te prêterai pas. C'est bien *basic* là.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bernier, je vous invite à répondre à la Commission, s'il vous plaît.

2985

M. ANDRÉ BERNIER :

D'accord. Je m'excuse, madame la présidente.

2990 Et à ce niveau-là, c'est simple, c'est de la même façon que de te dire que tu as un bâtiment et il faut que tu les mettes dans un bâtiment tes porcs. Il faut que ton lisier, quand tu décides de faire du porc, tu l'épandes convenablement, selon des sols qui sont capables de les prendre.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3000

Oui. Mais il y a un certain nombre d'intervenants qui sont venus nous dire que dans leur cas précis, par exemple, le passage à la norme phosphore les obligeait théoriquement à

3005 acheter de nouvelles terres, mais que cela leur était impossible financièrement et que le passage à une nouvelle norme risquait donc de les ruiner. Il y a une ou deux personnes qui sont venues dire ça devant la Commission. Est-ce que cet effet-là est un effet possible?

M. ANDRÉ BERNIER :

3010 C'est possible, tout comme il est possible que d'autres qui vont acheter des terres fassent un profit économique parce qu'ils vont avoir des rendements faramineux. Tout est possible. Mais la règle de base de la loi était déjà là.

LA PRÉSIDENTE :

3015 Mais la question de monsieur, c'est que dans la mesure où vous faites la comparaison des deux règlements et que le second, celui pour lequel vous faites une évaluation, fait en sorte qu'on va devoir acheter, disposer, avoir en sa possession ou disposer de plus de terres pour épandre le lisier, compte tenu qu'on a modifié l'élément qui est contrôlé, il me semble que ça fait partie d'un coût qu'il faut évaluer. Ça doit être pris en considération dans l'évaluation des coûts de l'implantation de ce nouveau règlement. En tout cas, j'aimerais que vous réagissiez.

M. ANDRÉ BERNIER :

3025 Si on voulait faire ça, il faudrait commencer à évaluer dans les cas, disons, que c'était pertinent de le faire X je considère que ça ne l'est pas X quel est le prix d'achat de la terre? Quel est le rendement que je veux avoir sur cette terre-là? Quel est ensuite le prix de vente que je vais avoir l'année suivante?

3030 Et si les données de Financement agricole Canada sont bonnes, que les prix des terres augmentent de 5 % aux six mois dans les zones où il y a une forte production porcine X dans les zones où il n'y a pas de production porcine, ça a l'air qu'on ne voit pas cet effet-là ou beaucoup plus faible X mais je vais vous dire, vous avez un rendement de 11 % combiné par année sur l'augmentation de la valeur de votre terre, je pense que -- je ne suis pas sûr si on n'arriverait pas à un résultat en sens inverse, à un coût.

3035 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Boutin.

3040 **M. FRANÇOIS BOUTIN :**

Oui, peut-être un petit complément. Ça ne veut pas dire que cette hausse-là va être infinie. Ça va atteindre un plateau à un moment donné.

3045 Et puis la seule considération -- évidemment, un producteur qui a été implanté en 1980
pour des considérations azote, il y a tant de cheptel, puis il y a 100 hectares de terre
nécessaires à l'épandage de ces lisiers, en 1997, on change les règles du jeu sur des
3050 considérations de phosphore, tout le monde convient de ça, il a besoin de trois fois plus de terre
pour épandre ses lisiers, pour respecter l'application de la nouvelle réglementation qui est
progressive jusqu'en 2010, les normes les plus sévères, le producteur évidemment doit prendre
des liquidités ou doit faire appel à son banquier pour faire financer l'achat de ces terres. Selon
moi, il faut tenir compte de ce facteur-là, du critère d'externalités dans les coûts reliés à
l'application d'une nouvelle réglementation.

3055 Puis je vais m'arrêter là-dessus, à ce moment-là, mais ce serait intéressant d'avoir une
réponse pour évaluer les coûts d'application d'une nouvelle réglementation qui est progressive
dans le temps.

3060 Une seconde très rapide. Du montant de 257 M\$ qui a été annoncé cet automne par le
ministère de l'Agriculture, quelle est la part de cette somme qui vise à répondre aux
engagements qui ont déjà été annoncés par le ministère de l'Agriculture en 1997?

LA PRÉSIDENTE :

3065 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3070 Effectivement, la conformité en termes d'entreposage étanche à l'ancien règlement n'est
pas complétée. Et il y a une part donc de l'argent, du 257 M\$, qui n'est pas spécifique à
l'adoption du nouveau règlement, mais qui va aussi à terminer l'entreposage étanche en regard
des normes du règlement d'alors, qu'on appelait le RRPOA, le Règlement sur la réduction de la
pollution d'origine agricole.

3075 Je n'ai pas le chiffre avec moi, mais on a estimé, au 1er avril dernier, qu'en regard des
anciennes normes d'entreposage, il restait quelque chose comme 4 260 entreprises agricoles
qui devaient faire une structure d'entreposage.

3080 Alors, si on prend le coût moyen de tout à l'heure d'une structure, 44 000 \$, si ma
mémoire est bonne, quelque chose, puis on multiplie par 4 000, on va avoir à peu près une
idée de cette part-là qui est dévolue à l'ancien Règlement sur la réduction de la pollution d'origine
agricole. À ça s'ajoutent les nouvelles dispositions du règlement du mois de juin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3085 Ça fait combien, ça? Parce que nous autres, on a calculé vite, on a calculé 160 M\$.

LA PRÉSIDENTE :

3090 C'est à ça que j'arrive aussi, 160 M\$.

M. DENIS SANFAÇON :

3095 Je ne l'ai pas calculé, mais c'est 4 000 X 44 000 \$ à peu près, quelque chose comme ça, effectivement.

3100 Au niveau de l'entreposage, il restait, comme je mentionnais, à peu près 4 260. On rajoute -- nous autres, on estime, parce qu'encore là, on le fait sur des bases de données qui sont par entreprise et non pas par site. Et ça, je veux que la Commission comprenne que c'est un ordre de grandeur. Alors, on rajoute donc à peu près -- on monte à peu près à 6 000 entreprises au lieu de 4 260.

3105 Et ça, c'est un chiffre qui évolue dans le temps aussi à mesure avec la dynamique des entreprises, dans le sens suivant. Si j'ai une entreprise qui est obligée à l'entreposage étanche à 1 600 kilos de phosphore et qu'elle en produit présentement 1 550, bien, c'est possible qu'à un moment donné elle en produise 1 700, et qu'elle devienne à ce moment-là obligée de construire une structure d'entreposage. Alors, le chiffre, on l'évalue à un moment précis dans le temps et il vaut pour la situation à ce moment-là.

3110 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Boutin?

M. FRANÇOIS BOUTIN :

3115 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3120 Alors, on va prendre une pause de cinq à dix minutes, juste le temps de se délasser et on revient.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

3125 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Maxime Laplante.

3130 **M. ANDRÉ BERNIER :**

Madame Boucher?

3135 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3140 **M. ANDRÉ BERNIER :**

On aurait un petit complément d'information concernant la question précédente. Si vous permettez, j'inviterais Serge Bouchard du ministère à donner un petit complément de réponse.

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça ne sera pas long, monsieur Laplante.
Bonsoir, monsieur Bouchard.

3150 **M. SERGE BOUCHARD :**

3155 Bonsoir, madame. Évidemment, sans vouloir devancer les éléments qui seront présentés lors des rencontres la semaine prochaine sur le contenu du règlement, je pense, pour bien clarifier la situation, je voudrais préciser qu'en vertu du nouveau règlement, l'obligation de la propriété des sols n'existera plus. Les producteurs agricoles devront avoir à leur disposition les superficies de sol requises, évidemment en tenant compte des calculs, des besoins en phosphore, des cultures, etc. Mais ces sols-là, ils pourront les avoir en propriété, s'ils le veulent, disposer de location de terres ou d'ententes d'épandage.

3160 Donc, c'est un peu la raison pour laquelle le coût d'achat devient peut-être moins pertinent dans l'évaluation, compte tenu que ce n'est plus une obligation de base au niveau du nouveau règlement.

LA PRÉSIDENTE :

3165 D'accord. Il n'en demeure pas moins qu'on va avoir besoin de plus de superficies d'épandage?

M. SERGE BOUCHARD :

3170 Ça dépend évidemment à quel moment. Monsieur Boutin, évidemment, parlait de la situation qui prévalait à une certaine époque. Les normes de fertilisation X ça aussi, ça va être présenté la semaine prochaine X ont évolué dans le temps. Monsieur Bernier a bien précisé tout à l'heure qu'il faisait la comparaison entre le règlement de 1997 et celui de 2002.

3175 Dans les faits, il n'y a pas de changement très important. La façon peut-être de le calculer ou de le présenter est différente. Mais entre les exigences, les superficies exigées selon le règlement de 1997, et ce qu'on demande aujourd'hui, le résultat final pour le producteur n'est pas tellement différent.

3180 En 97, on demandait au producteur d'avoir, de disposer de toutes les terres selon certains ratios. Il y avait la phase 0, la phase 1 et la phase 2. Donc, la norme de fertilisation devenait un peu plus sévère dans le temps, comme monsieur Boutin l'expliquait tout à l'heure mais, à chacune des phases, le producteur devait avoir toutes les terres requises.

3185 Maintenant, le règlement qui est en vigueur depuis le mois de juin précise dès le départ la superficie qui sera requise, mais dit au producteur: *Pour l'instant, tu n'as pas d'obligation ferme. Tu devras disposer de 50 % des terres en 2005, 75 % des terres en 2008 et 100 % des terres en 2010.+

3190 Donc, nous, on pense que c'est à peu près l'équivalent d'avoir toutes les terres en vertu d'un ratio de fertilisation plus faible aujourd'hui, ou de savoir à échéance quelles seront les superficies requises, mais d'avoir un délai pour trouver en propriété, par location ou par entente, les terres. Mais pour le producteur, il dispose quand même d'un délai pour se mettre à l'ordre et disposer de toutes les terres requises.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bouchard.

3200

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente?

3205

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3210

J'ai peut-être induit, involontairement en tout cas, la Commission en erreur tout à l'heure en regard de ce qu'il restait en termes d'entreposage. Il ne faut pas faire la soustraction pour arriver à la conclusion que c'est la différence.

3215

Le rythme de construction optimal qu'on a depuis trois ans, quatre ans, c'est environ 1 100 structures par année. Alors, vous comprendrez que X c'est 1 100, 1 150, ça varie là-dedans, dans ces coins-là X vous comprendrez qu'à l'intérieur de trois ans, on ne fera pas nécessairement le 4 260. C'est notre rythme optimal au Québec, compte tenu de l'ensemble des fournisseurs, des infrastructures, etc.

3220

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, dans la période de trois ans qui est prévue pour investir le 257 M\$, on n'arrive pas à la moitié de la somme qui va être utilisée nécessairement pour ces infrastructures. Parfait.

3225

Alors, maintenant, monsieur Maxime Laplante.

M. MAXIME LAPLANTE :

3230

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3235

M. MAXIME LAPLANTE :

3240 Bonsoir, messieurs les commissaires. La première question, c'est concernant les infrastructures justement. Donc, on investit, par le biais du programme Prime-Vert, beaucoup d'argent pour gérer le fumier autant que possible de façon liquide, que ce soit entièrement pour les lisiers ou les purots où on a une partie solide et une partie liquide autour évidemment.

3245 Est-ce qu'il y a une quelconque analyse qui a été faite quant à l'impact sur l'eau? Étant donné que c'est censé être l'objectif ultime de ces structures-là, d'empêcher la contamination de l'eau autant par pollution diffuse que d'infiltration. Donc, est-ce qu'il y a un quelconque résultat de l'investissement de ces infrastructures-là sur la qualité de l'eau?

LA PRÉSIDENTE :

3250 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3255 Je pense que si on parle d'impact sur la qualité de l'eau, je ne sais pas si je suis le bon ministère par rapport à s'il y a une évaluation qui a été faite.

LA PRÉSIDENTE :

3260 Non, mais en fait, votre ministère, si je comprends bien la question de monsieur, votre ministère quand même subventionne ce type d'infrastructure. On le fait parce qu'on escompte des résultats donnés.

3265 Est-ce que vous avez fait une évaluation des résultats positifs qu'a pu entraîner finalement le financement de ces infrastructures, plus particulièrement sur l'eau? La question de monsieur Laplante porte sur l'eau.

M. DENIS SANFAÇON :

3270 L'entreposage étanche des déjections animales n'a comme pas pour objectif de réduire les risques de pollution ponctuelle essentiellement, et on ne peut pas associer la construction d'une structure en particulier et puis avec un résultat spécifique sur l'eau.

3275 Ce qu'on constate, et je pense qu'il faut revoir la présentation qui nous a été faite à Sainte-Marie, c'est que depuis une dizaine d'années, on a stabilisé et on a amélioré certains critères, qu'on pourrait éventuellement peut-être associer à ce type de risque-là. Et à ce moment-là, c'est l'évaluation.

Maintenant, je ne sais pas s'il y a eu d'autres évaluations du côté du ministère de l'Environnement en regard du lien entre l'étanchéité et la qualité de l'eau.

3280

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Sanfaçon?

3285

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3290

D'accord. Je croyais que vous aviez une information complémentaire.
Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

3295

Je n'ai pas d'information, personnellement.

LA PRÉSIDENTE :

3300

D'accord.

M. MAXIME LAPLANTE :

3305

En tout cas, il me semble que ça aurait été pertinent.

3310

La deuxième question concerne, présentement associée à la production porcine, on a également la production de maïs, parce que c'est une des plantes qui absorbent le plus le phosphore, selon les normes. On a en complément la production de soya, bref, de plantes céréalières ou de plantes annuelles, qui ne sont pas nécessairement celles qui protègent le mieux les sols.

3315

Quelle est la justification économique de subventionner en particulier les productions style maïs ou même du canola transgénique ou du soya ou des céréales, et ne pas subventionner, exemple, le bio ou des productions qui couvrent le sol, que ce soit des légumineuses ou des prairies permanentes? Alors, quelle est la justification économique de subventionner, par le biais des programmes de l'assurance-stabilisation, 1/3X2/3, 1/3 par le producteur, 2/3 par les gouvernements, de subventionner donc des plantes qui n'ont pas la même contribution environnementale que d'autres plantes?

3320

LA PRÉSIDENTE :

Je sais que demain, on a les représentants de La Financière agricole qui vont être avec nous.

3325 Monsieur Sanfaçon, j'imagine que si je vous référais cette question, c'est la réponse que vous me feriez. Mais peut-être que vous avez également un élément d'information pour monsieur Laplante?

M. DENIS SANFAÇON :

3330

Oui, puis peut-être quelques éléments d'information. On associe effectivement souvent la question du maïs en disant: *Les gens font pousser du maïs parce que c'est un bon bouffeur de phosphore.+ Je veux juste rappeler les tableaux présentés par monsieur Pierre Beaudet, qui est un agronome spécialisé en fertilisation, à Sainte-Marie, où on voit que dépendant de la

3335 richesse et de la saturation des sols, une prairie de graminées peut demander autant de phosphore que du maïs dans certains cas. Ça, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, en regard de la production biologique, je veux juste rappeler que le ministère, cette année, a mis, a annoncé 1 M\$ dans le développement de la production

3340 biologique. On a, en 1996, fait la seule loi au Canada qui touche les appellations réservées et qui permet la certification des produits biologiques, ce qui n'existe pas ailleurs. Et on a présentement sept organismes de certification qui sont accrédités par le Conseil d'accréditation du biologique.

3345 Dans le programme biologique, pour supporter l'agriculture biologique, si c'est d'intérêt, on a des informations au ministère sur ce programme-là qui vise le développement de l'agriculture biologique, et il me sera plaisir de le déposer, si ça n'a pas été fait déjà, à la Commission. Merci.

3350 **M. MAXIME LAPLANTE :**

Je m'excuse, parce que ce n'est pas le sens de ma question. Je demande justement quelle est la justification de mettre tant sur certaines productions et pas sur d'autres.

3355 Il y a 1 M\$ pour le bio en comparaison des montants nettement plus substantiels pour les productions que sont le maïs ou le soya ou les céréales. Il y a un déséquilibre total entre les deux. Je veux savoir, c'est quoi la justification du MAPAQ en faveur de ce déséquilibre-là.

LA PRÉSIDENTE :

3360

Monsieur Sanfaçon.

M. MAXIME LAPLANTE :

3365 Je ne veux pas qu'on m'explique le programme du bio.

LA PRÉSIDENTE :

3370 En d'autres termes, monsieur Laplante veut savoir en raison de quoi on investit, si on compare les chiffres, on investit si peu de sommes dans le développement de la production biologique, toujours en termes de comparable.

M. DENIS SANFAÇON :

3375 Oui. Je pense qu'une partie de la question touche tous les fonds d'assurance de La Financière agricole. Je pense que demain, on a des représentants de La Financière agricole qui pourront expliquer pourquoi certaines productions ont des fonds d'assurance sécurité du revenu et d'autres pas.

3380 Je sais que c'est souvent relié à la question de la gestion de l'offre. Il y a des productions qui ont des gestions de l'offre, par exemple, sous type de quota; d'autres n'en ont pas. Alors, il y a sûrement une forme d'équilibre qui est évaluée par les gestionnaires responsables de ce type de programme.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

3390 Mais monsieur Sanfaçon, moi, je ne connais pas l'ensemble de vos programmes. Je suis un peu néophyte là-dessus. J'apprends au jour le jour. Je fais mon processus itératif, comme je l'ai dit cet après-midi. Est-ce qu'à l'Agriculture, vous avez des programmes d'aide, des programmes de subvention qui s'adressent...

3395 Vous nous avez parlé du programme de 1 M\$ qui s'adressait à la production biologique, mais ça se rapporte à quoi? Est-ce que c'est des programmes qui s'apparentent, par exemple, au programme Prime-Vert ou si c'est autre chose?

M. DENIS SANFAÇON :

3400 Alors, je vais peut-être vous mentionner les principaux volets. C'est sûr qu'il y a une différence évidemment dans les sommes, on parle aussi d'une différence en termes de clientèle qui est très marquée.

3405 Alors, il y a trois volets à ce programme-là: l'appui à la certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique, parce qu'il a besoin d'appuyer le Conseil d'accréditation dans cette activité-là. Il y a un appui au transfert du savoir-faire sur les entreprises agricoles; alors, l'objectif, c'est d'assurer l'accès à la formation, à l'information et au soutien technique, accroître la recherche et le transfert technologique. Et il y a un appui à la mise en marché adaptée des produits biologiques, avec comme objectif de structurer et organiser la mise en marché des produits biologiques.

3410 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ce que vous nous dites, c'est que, en fait, le montant qui est investi dans la production biologique est proportionnel dans le fond au nombre de producteurs qui s'y adonnent ou qui veulent s'y adonner?

3415

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas fait les calculs pour savoir si c'est proportionnel.

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a une adéquation.

M. DENIS SANFAÇON :

3425

Mais évidemment, c'est un paramètre qui ne peut pas être négligé quand on veut comparer des aides financières.

LA PRÉSIDENTE :

3430

On pourra revenir demain avec La Financière agricole pour voir l'information qu'ils ont à nous donner sur la question.

M. MAXIME LAPLANTE :

3435

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3440

Merci.

Monsieur Réjean Chouinard, citoyen. Bonsoir, monsieur Chouinard.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3445

Bonsoir. J'ai entendu tout à l'heure que le ministère de l'Environnement avait évalué environ à 200 \$, pour le producteur, les coûts pour un PAEF, les analyses, ces choses-là. À Sainte-Marie, on avait bien fait, j'avais bien posé la même question sur les coûts, puis il nous est arrivé en disant: *Ah! bien, ce n'est pas juste 500 \$ le coût X qu'il disait X c'était 1 500 \$, puis c'est en révision à la hausse.+

3450

Est-ce que ce 200 \$ là, c'est la portion seulement du producteur, puis les 400 autres dollars vont être payés aussi? Est-ce qu'on ne doit pas les vérifier ou les utiliser aussi?

3455

LA PRÉSIDENTE :

Il est exact, en tout cas, qu'à Sainte-Marie, on avait entendu dire que ça coûtait 500 \$ au producteur pour un PAEF, c'est ça. Il faudrait voir, parce qu'il était question à Sainte-Marie, d'un PAEF, d'un plan agroenvironnemental de fertilisation.

3460

M. ANDRÉ BERNIER :

Ce que moi, j'ai compris, c'est qu'un PAEF, un plan agroenvironnemental de fertilisation, coûtait 500 \$, si j'ai bien compris les gens de Sainte-Marie, 500 \$ pour le producteur, 500 \$ pour le gouvernement et 500 \$ pour le club.

3465

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

3470

M. ANDRÉ BERNIER :

Mais le 200 \$, on ne parle pas du coût du PAEF. Et ça, on n'a pas remis ça en question. Le 200 \$, c'est le bilan phosphore pour un producteur qui a déjà un PAEF.

3475

Nous, l'information nous est venue en disant, évidemment, un bilan phosphore, on ne sait pas encore exactement qu'est-ce que ça va coûter, mais les sources qu'on avait eues nous disaient: *Deux heures de travail à 100 \$ de l'heure.+ C'est vraiment le bilan phosphore pour un producteur qui a déjà un PAEF.

3480

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est le coût que le producteur doit assumer.

3485 **M. ANDRÉ BERNIER :**

C'est l'information que j'avais.

3490 **M. RÉJEAN CHOUINARD :**

Il faudrait qu'il y ait des normes pour savoir de quoi on parle à chaque endroit où on va. D'une place à l'autre, il y a des choses qui varient. Enfin, c'est bon de le savoir.

3495 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est bon de venir chercher la précision.

3500 **M. ANDRÉ BERNIER :**

C'est deux choses différentes.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3505 Monsieur Sanfaçon, vous voulez rajouter quelque chose?

M. DENIS SANFAÇON :

3510 Oui. Pour expliquer la confusion, dans ma compréhension, c'est que quand on a posé la question: *Ça coûte combien un PAEF+, les gens qui ont répondu ont fait allusion à la participation aux services-conseils en agroenvironnement, lequel permet de faire un plan de fertilisation, et d'autres interventions, comme je mentionnais tout à l'heure, par rapport aux clubs-conseils en agroenvironnement.

3515 Alors, la participation du producteur, son adhésion à un club-conseil en agroenvironnement, c'est de 500 \$, minimum. La participation du ministère et du CDAQ, elle est du même montant.

3520 Que fait le conseiller? Parmi les tâches les plus fréquentes, monsieur Marmen nous l'a présenté à Sainte-Marie, il y a la réalisation des plans de fertilisation. Il n'y a pas que ça. Il y a toutes les pratiques culturales, la protection des bandes riveraines, la lutte intégrée aux ennemis des cultures et un certain nombre d'activités. Ça, c'est une chose.

3525 Si on regarde spécifiquement ce que ça prend pour un PAEF, et là c'est très variable parce que ça va avec le nombre de parcelles, la taille de l'entreprise, etc., mais de façon générale, on peut parler d'à peu près trois jours d'ouvrage dépendant de la disponibilité, par exemple, des analyses déjà de sol, etc., des plans de ferme. Donc, il y a une variabilité. Mais

retenez environ trois jours pour la réalisation d'un PAEF moyen, puis on ne se trompe pas beaucoup dans ces eaux-là.

3530

LA PRÉSIDENTE :

Il n'en demeure pas moins que dans l'évaluation qui a été faite par monsieur Bernier plus tôt, il était question des bilans phosphore. D'accord.

3535

M. RÉJEAN CHOUINARD :

D'accord.

3540

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3545

Mais ce bilan phosphore est-il assumé entièrement et seulement par le producteur ou s'il est aussi partagé par un plan où il y a d'autres formes de subvention?

M. DENIS SANFAÇON :

3550

Le bilan phosphore qui va être fait cet hiver, qui doit être fait cet hiver par les producteurs, ce n'est pas le producteur qui va pouvoir le faire. C'est un agronome qui doit signer le bilan phosphore. Conséquemment, le producteur va chercher à obtenir ce service-là où les services-conseils sont disponibles. Où sont-ils disponibles? On a une formule qui s'appelle les clubs-conseils en agroenvironnement. Donc, les conseillers des clubs vont probablement être mis à contribution pour réaliser les bilans phosphore, d'une part.

3555

D'autre part, on a aussi sur le terrain un certain nombre de services professionnels qui sont fournis, par exemple, par les coopératives et d'autres intervenants. Alors, les professionnels vont réaliser et la facturation va se faire de façon variable, selon les différents intervenants.

3560

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, le 200 \$ identifié par monsieur Bernier pourra être payé peut-être en totalité, mais peut-être en partie seulement par le producteur et réparti entre d'autres personnes ou d'autres groupes qui assument.

3565

M. DENIS SANFAÇON :

3570

Je rappelle que même s'il est membre d'un club agroenvironnemental, le producteur doit toujours déboursier son tiers, si on veut.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3575

Oui, oui.

M. DENIS SANFAÇON :

3580

Alors, on ne peut pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3585

Donc, ça va varier entre 70 \$ et 200 \$, très bien.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chouinard, vous avez une autre question?

3590

M. RÉJEAN CHOUINARD :

Bien, entre 70 \$ et -- ça veut dire que le 200 \$, c'est le total pour les trois personnes, les trois qui paieraient, autrement dit.

3595

LA PRÉSIDENTE :

C'est le coût total. Pour réaliser le bilan phosphore, c'est 200 \$. C'est ça, monsieur Bernier?

3600

M. ANDRÉ BERNIER :

Tu pourrais répondre, Pierre?

LA PRÉSIDENTE :

3605

Monsieur Pierre Fortin. Bonsoir, monsieur.

M. PIERRE FORTIN :

3610 Bonsoir! Tout simplement pour préciser que le bilan phosphore, c'est la première partie du PAEF. Il se réalise avec le PAEF.

LA PRÉSIDENTE :

3615 D'accord.
Monsieur Chouinard.

M. RÉJEAN CHOUINARD :

3620 D'accord. La deuxième question, c'est un peu avec ce que monsieur Boutin mentionnait. La Fédération semblait vouloir utiliser les terres pour augmenter, c'est-à-dire ou prendre l'augmentation de...

3625 Enfin, si on part sur une base 100 % aujourd'hui de fumier ou de lisier que j'ai dans mon réservoir, dans le règlement, on parle d'une réduction éventuelle dans le temps, sur la même surface, de 50 %. Puis à cause du phosphore, le monsieur parlait tout à l'heure qu'il y avait trois fois.

3630 Alors, ça veut dire que le ministère de l'Environnement a vraiment décidé, si les gens ne peuvent pas utiliser le coût des terres dans leurs coûts pour essayer de faire de l'assurance-stabilisation éventuellement, ça veut dire qu'il faut diminuer la production des porcs de 50 %. Est-ce que j'ai bien compris?

LA PRÉSIDENTE :

3635 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3640 Il y a des gains à faire sur les rejets des animaux actuellement. Il y a des gains qui sont faits. On ne peut pas faire l'adéquation en disant: *J'ai besoin de deux fois plus de terre parce que la norme est deux fois plus sévère. Et en conséquence, ça a comme conséquence une réduction de mon cheptel de 50 %.+

3645 Le gain potentiel de réduction, avec une alimentation rationnelle et avec un certain nombre d'éléments, peut facilement atteindre X et on a vu un scénario par monsieur Beudet basé sur une littérature scientifique X autour de 30 %, 35 %, d'une part. D'autre part, compte tenu qu'on va tenir compte de la richesse et de la saturation des sols, ce qui n'était pas pris en compte nécessairement auparavant, il y a des sols qui peuvent avoir davantage, il y a d'autres
3650 sols qui vont devoir avoir moins.

Alors, ce n'est pas mathématique. Vous savez, c'est vraiment adapté à la situation de chaque entreprise.

3655 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que vous disiez plus tôt, qu'il faut l'examiner site par site, finalement.

Merci, monsieur Chouinard.

3660

M. RÉJEAN CHOUINARD :

D'accord, merci.

3665 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur André Marleau, qui est agriculteur. Bonsoir, monsieur Marleau.

M. ANDRÉ MARLEAU :

3670

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, messieurs les commissaires. Ma question, moi, c'est au sujet de l'augmentation du prix des terres, madame la présidente. On nous a dit qu'il y avait une augmentation du prix des terres due au besoin de terres pour épandre les lisiers.

3675

Est-ce qu'on peut nous dire quel pourcentage qui est utilisé pour ça? Et quel pourcentage est utilisé pour l'augmentation du périmètre urbain, commercial, industriel de nos villes et de nos villages?

LA PRÉSIDENTE :

3680

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

3685

Personnellement, je n'ai vu aucune étude qui est capable de faire -- qui a fait une analyse à ces niveaux-là. Parce que les seules informations qu'on a eues de gens qui étudient, qui suivent le marché des terres, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ça vient de Financement agricole Canada. Ce serait peut-être des gens intéressants à avoir ici, là. Mais nous, on ne suit pas le prix des terres, ce n'est pas dans notre mandat.

3690

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on n'a pas l'information, mais on prend quand même en note votre question.

3695 **M. ANDRÉ MARLEAU :**

Merci.

3700 **LA PRÉSIDENTE :**

On va tenter d'avoir une réponse, de la trouver.

3705 **M. ANDRÉ MARLEAU :**

Ma deuxième question, c'est sur la dégradation des sols. On nous a parlé dans l'exposé, madame la présidente, de la dégradation des sols, parce qu'on devait cultiver des plantes pour pouvoir épandre nos lisiers.

3710 Avec les outils qu'on nous a parlé ce soir, au début des audiences qui ont commencé, des outils comme le REA, PAEF, Plan Vert, est-ce que cette dégradation-là va diminuer?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

3715 **M. DENIS SANFAÇON :**

3720 C'est certain que l'amélioration des pratiques va améliorer, par conséquent, la qualité des sols. Quand on parle de phénomène de dégradation des sols, on couvre large. On peut parler de compaction, on peut parler d'un paquet de phénomènes.

3725 Ce qu'on vise à faire au ministère, c'est d'implanter sur chacune des fermes des pratiques agricoles adaptées à la situation de chacune des fermes, au type de sol, au type de culture, etc. Il n'y a pas de panacée, il n'y a pas de recette miracle. Il n'y a que des bonnes pratiques spécifiques à chacune des situations. Et c'est certain que...

D'ailleurs, je pense que les gens constatent déjà des améliorations sur le terrain, en termes de qualité dans certains sols, notamment chez les clubs-conseils en agroenvironnement.

3730 **M. ANDRÉ MARLEAU :**

Merci, madame la présidente.

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur.

Monsieur André Lafrance, avocat et Coalition citoyenne.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

3740

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3745

Bonsoir.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

3750

Bonsoir, messieurs les membres de la Commission. Ce soir, on a eu beaucoup, ce n'est pas un reproche que je fais aux deux panelistes, mais on a eu beaucoup d'hésitation, beaucoup de *je ne sais pas+, beaucoup de *j'ignore+, *je n'ai pas pu analyser+, *je n'ai pas trouvé d'étude+.

3755

Ma question s'adresse à vous tous, membres de la Commission plutôt qu'aux panelistes. Après, je poserai une question sur le mandat de monsieur Bernier, ça nous aidera peut-être à comprendre pourquoi on a eu beaucoup d'hésitations.

3760

Est-ce qu'on pourrait avoir la certitude que toutes les questions qui ont été posées ce soir, par les différentes personnes qui sont venues devant vous, vont trouver une réponse?

LA PRÉSIDENTE :

3765

Bien sûr. C'est l'objet de l'audience publique. C'est de permettre aux citoyens de poser des questions et de trouver réponse à leurs questions. Alors, on s'est engagés à le faire, puis on va le faire. Par contre, s'il n'y en a pas de réponse, on va le dire également. On n'inventera pas des réponses s'il n'y en a pas.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

3770

J'ose espérer!

3775

Alors, ma question maintenant s'adresse à monsieur Bernier. Monsieur Bernier nous parle qu'il a fait une certaine étude, sans trop nous mentionner quelle est la nature de son mandat, de qui il détient son mandat, qu'est-ce qu'il a étudié exactement. Si on avait su peut-être à l'avance quel était l'objet de son étude, ça aurait peut-être permis de poser des questions conséquentes par rapport à son étude en tant que telle.

3780

Alors, j'aimerais que monsieur Bernier nous dise ou dise à la Commission très exactement de qui il détient son mandat, quel était l'objet de son étude. S'il a des autorités auxquelles il a référé, que ce soit des écrits, des noms, des études, nous aimerions les connaître afin de pouvoir analyser à notre tour ce qu'il nous a dit ce soir. Je pense qu'il est de

l'intérêt de la Commission de connaître la nature réelle du mandat de monsieur Bernier et d'où il provient ce mandat.

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, d'abord, avant de faire parler monsieur Bernier, je vais vous dire que, d'abord, monsieur Bernier est un invité de la Commission. La Commission souhaitait parler des coûts environnementaux et elle a invité un conférencier pour ce faire, et c'est monsieur Bernier qui a été choisi. D'accord?

3790

M. ANDRÉ LAFRANCE :

Pour nous faire cette... je m'excuse.

3795

LA PRÉSIDENTE :

Alors, il faut d'abord comprendre que le premier mandat, ce soir, de monsieur Bernier, c'est -- et il a accepté de le faire. La Commission n'a pas assigné les conférenciers, elle a invité les conférenciers à venir traiter de certaines questions avec elle. Ce n'est pas une assignation, il faut comprendre ça en partant.

3800

Et monsieur Bernier, on lui avait demandé de venir nous parler des coûts reliés à la production porcine, des coûts environnementaux liés à la production porcine, et des coûts actuels liés à la mise aux normes actuelle, et aux coûts prévus à la suite de l'application du nouveau règlement. Alors, monsieur Bernier s'est prêté à cet exercice. Dans son introduction, monsieur Bernier nous a dit qu'il s'était prêté à cet exercice en s'associant des collègues du ministère pour essayer de faire cette présentation.

3805

Alors, maintenant, je laisse la parole à monsieur Bernier. Maintenant, il faut bien comprendre que, moi, je vois deux, trois échelles. Il y a l'invitation de la Commission. Par ailleurs, dans sa présentation, monsieur Bernier a fait état d'une évaluation qu'il a faite entre le RRPOA et le REA. Ça, ce n'est pas la Commission qui lui a demandé de le faire, ça avait été demandé par d'autres instances. Alors, je lui laisse la parole.

3810

3815

M. ANDRÉ BERNIER :

3820 Merci, madame la présidente. Oui, d'abord, ce n'était pas dans notre intention, en tout cas pas dans la mienne, de faire une présentation lorsque a commencé la Commission. On a eu une invitation de présenter c'est quoi les coûts environnementaux et c'est quoi les coûts du REA.

3825 Pour les coûts du REA, ça allait assez bien parce qu'on avait évidemment étudié ça, les coûts, tout le processus qui amenait au REA, on avait regardé ces questions-là. Et à la suite de la demande formelle, bien, on s'est rassis et on a réévalué chaque cas pour être sûr que nos évaluations, chaque point était les plus précis et les meilleurs possible.

3830 Et cette partie-là d'évaluation aussi d'une réglementation fait partie des décisions. Et d'ailleurs, il y a un décret. Un décret, c'est quelque chose de public, du gouvernement, qui exige des ministres, lorsqu'ils présentent un mémoire sur une loi, un règlement ou toute mesure qui peut affecter les entreprises pour plus de 10 M\$, de présenter une étude d'impact économique.

3835 Alors, c'est dans ce cadre-là méthodologique qu'a été préparée notre analyse de coûts, selon un décret. Le décret a changé au printemps mais, je veux dire, pour le 10 M\$, ce n'est pas une grosse différence. Et c'est les pratiques courantes qu'il y a d'essayer de faire une étude d'analyse économique, autant que possible de voir des options. Ça, c'est notre mandat de le faire. On soumet l'étude et il y a une utilisation, à ce moment-là, pour l'éclairage politique.

3840 Pour ce qui est des coûts de la pollution, dans un sens, si on était capable d'identifier préalablement les gains environnementaux du règlement, on les aurait inclus dans l'étude. Ce n'était pas le cas. Donc, on ne les a pas inclus dans ce qu'on faisait. On nous a demandé de présenter les coûts de la pollution. Alors, dans les délais qu'on avait, on a fait une recherche de littérature, on a fouillé différentes choses et on vous a présenté ce qu'on avait aujourd'hui.

3845

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3850 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3855 Je voudrais juste qu'on enlève un certain nombre d'ambiguïtés sur la démarche qu'on suit. On arrive dans un mandat extraordinairement large et complexe, dans lequel, au départ, il n'existe aucune étude d'impact. Donc, ou bien on part de rien ou bien on essaie, avant même de commencer les tournées, d'explorer quelques avenues.

C'est l'idée de six colloques préliminaires, dans lesquels, en un mois, on a organisé six colloques en essayant de trouver des personnes, avec beaucoup de refus, beaucoup d'impossibilité d'agenda, etc., pour aider à s'approprier quelques thèmes de départ: les

3860 modalités de production, Saint-Hyacinthe; les impacts écologiques, Sainte-Marie; santé,
Joliette; ici, économie; la semaine prochaine, Québec, le droit; et l'inscription dans le
développement durable à Chicoutimi. C'est le départ.

3865 Parce qu'on aurait pu produire un document de par nous-mêmes, se réunir. On a voulu
le faire en public, en invitant diversité de monde, de différentes tendances, avec les moyens du
bord. C'est une démarche humble mais importante, fondamentale pour commencer à baliser.

3870 Ensuite, on part dans les régions. Et là, à chaque fois -- et c'est pour ça que le malaise
que vous avez, c'est que vous posez constamment des questions à du monde qui ne sont pas là
ce soir-là, parce qu'on commence juste sur des thématiques. Quand on va arriver ensuite dans
la tournée, on est censé dans chacune des régions avoir une petite saisie du portrait d'un point
de vue santé, agriculture, environnement. Et là, les gens pourront poser des questions à ces
ministères-là qui seront là, et avec d'autres, pour à la fois la situation locale et continuer le
questionnement qui a été amorcé.

3875 Alors, toutes les questions qui sont soulevées, elles sont là. On prend des notes. Nos
analystes nous les rapportent en tableau, etc. Elles ne sont pas effacées. Elles sont là. Et là,
le deuxième niveau d'interrogation va devenir beaucoup plus important, parce que pendant tout
ce temps-là aussi, les ministères prennent des questions. Donc, ils font l'étude d'impact,
3880 inévitablement. Et c'est de là que l'inventaire va se faire. Et ensuite, à partir du mois de mars,
on recevra les avis ou les opinions dans le cadre des mémoires.

3885 Alors, il est possible que le processus paraisse obscur mais il y a une démarche
thématique, parce que c'est toujours le problème d'une commission qui doit enquêter mais qui
normalement n'a pas à faire l'étude. Alors, on ne la fait pas, mais on permet de commencer à
l'amorcer en faisant venir un certain nombre de personnes-ressources. Alors, c'est ça qui peut
sembler parfois complexe. Alors, c'est le sens de la démarche.

3890 Et là, de temps en temps, un expert peut avoir compris ce qu'on veut, etc., et on le fait
pas dans le sens d'écraser qui que ce soit ou de balayer une opinion, d'aucune manière, mais
dans le sens de donner un certain nombre de balises sur la compréhension d'une question d'une
ampleur extraordinaire. Alors, c'est juste ça qu'on fait très modestement.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

3895 Alors, naturellement, votre intervention, monsieur Beauchamp, m'amène à un
questionnement. Je remarque, je n'ai pas assisté à toutes les rencontres, mais je remarque,
un grand nombre des intervenants choisis proviennent essentiellement du milieu agricole. Je l'ai
dénoncé dès le départ. La Commission, selon moi, devrait se lancer sur l'humain. Je l'ai dit, je
3900 le redis, notre premier ministre l'a dit clairement, l'humain devrait être au coeur du débat. Et
dans ce sens, une société est complète lorsqu'on l'invite à se prononcer.

3905 Alors, comment se fait-il, je vous pose la question X et c'est sans, comme je vous dis, dénigrer les gens qui sont là, d'aucune espèce de façon, ils font leur travail dans leur champ de compétence X comment se fait-il que nous n'ayons pas d'économiste qui n'ait aucun lien avec le monde agricole? Pourtant, il en existe plusieurs à Montréal, controversés ou pas, ou au Québec. Alors, c'est une question que je vous lance, simplement. Je ne cherche pas de réponse ce soir.

3910 J'irai tout de suite à ma deuxième question. Parce qu'on a eu quand même d'excellentes questions de nature économique ce soir, auxquelles on n'a pas trouvé de réponse et auxquelles je souhaite avoir des réponses.

3915 Et je le réitère, je veux connaître les sources de monsieur Bernier. Je veux savoir où il a tiré ses chiffres. Il a fait le travail qu'il croyait utile. Selon moi, il n'est pas complet, mais ce n'est pas un reproche. Comme vous l'avez dit si bien, monsieur Beauchamp, on est ici ce soir pour analyser la situation de l'humanité, de l'humain, l'aspect social, économique, environnemental. Il ne faut jamais perdre ça de vue, que l'humain doit être au coeur du débat et non pas le cochon. Parce que si on regarde le cochon, on va oublier l'humain. Alors, je vous invite à regarder l'humain.

3920 Et ça m'amène à la deuxième question à monsieur Bernier, par l'entremise de vous, madame la présidente et membres de la Commission. Monsieur Bernier nous a parlé d'externalités négatives et d'externalités positives. Alors, j'aimerais savoir comment il a pu arriver à la conclusion que la protection -- en fait, il parlait d'externalités positives en matière de paysage, en matière de protection de la biodiversité et en occupation du territoire.

3925 Je m'explique. Quant au paysage, que voulait-il dire par cet aspect? C'est la première des sous-questions qui sont relatives à la question d'externalités.

3930 **LA PRÉSIDENTE :**

Et les suivantes, ce serait quoi? Parce qu'on va prendre une question.

3935 **M. ANDRÉ LAFRANCE :**

D'accord. Mais la question, elle est simple. Comment est-il arrivé à la conclusion qu'il y avait des externalités positives? D'où tient-il le fait que ça accroît la protection de la biodiversité, d'une part?

3940 Il parlait du paysage, on n'a pas trop compris ce qu'il voulait dire. Parce que ce qu'on voit, ce qui se passe actuellement avec l'industrie porcine ou l'industrie agricole en général X et je pèse mes mots, quand je vous parle d'industrie, je ne vous parle d'agriculteurs, je vous parle d'industriels X ce qu'on voit, c'est des forêts disparaître et des paysages complètement modifiés.

3945 Alors, je voudrais comprendre comment ça se fait qu'il est arrivé à cette conclusion-là.

3950 Et l'occupation du territoire. Celle-là, c'est la plus importante. Est-ce qu'il parle d'occupation par des agriculteurs ou d'occupation par une diversité de citoyens? Et je pense que cet aspect-là est d'autant plus important parce que, le milieu rural, c'est un milieu qui doit être, à mon avis, autonome. Et si on le dépourvoit de tous ses citoyens, qu'est-ce qu'il en sera? Je veux bien croire qu'il y a bien des cochons, mais...

LA PRÉSIDENTE :

3955 Alors, votre question est claire, monsieur Lafrance.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

3960 Alors, je veux savoir comment il est arrivé à ça.

LA PRÉSIDENTE :

On va aller chercher la réponse chez monsieur Bernier.

3965 **M. ANDRÉ BERNIER :**

3970 Tout d'abord, pour les chiffres pour les coûts d'adaptation REA, la plupart viennent de sources du MAPAQ, de sources de Financement agricole Canada, de sources du Comité de référence sur l'économie, le CRÉAQ, le nom avait été cité précisément.

Pour ce qui est des externalités, je pense que je les ai citées. L'étude principale, qui a fait une revue de littérature, c'est l'étude financée par le MAPAQ et par le ministère de l'Environnement, et je crois aussi l'UQCN, l'étude réalisée par l'UQCN en 2000.

3975 À la suite du Rendez-vous des décideurs de 98, l'étude que j'ai citée, dans la présentation, vous avez le lien Internet pour aller la retrouver. Et le deuxième travail de l'UQCN, vous avez aussi le lien Internet dans la présentation. À ce que je comprends, ça va être sur le site du Bureau d'audiences publiques. Vous allez trouver ça là.

3980 La première s'appelle *L'évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement*. C'est l'étude qui fait, à notre connaissance, la meilleure recension de littérature des externalités, des évaluations qui ont été faites sur les externalités de la production agricole.

3985 Dans cette étude-là, le modèle, il est possible que je l'aie mal expliqué. Il est toujours utile des fois d'aller aux sources. Vous allez retrouver une source, le modèle présenté, entre autres à partir des pages 11, 12 et 13, qui est basé, si j'ai bien compris, sur un texte de monsieur Harvey D.R. La référence apparaît à la page 42 du document. Donc, vous avez la référence complète à cet endroit-là. Je pense que c'est plus efficace que vous alliez trouver le

3990 document de l'UQCN, qui se retrouve sur le site de l'UQCN, il serait nettement plus efficace,
que je vous le lise ici en ce moment.

Troisième chose, l'article de monsieur Guy Debailleul fait aussi référence au même
modèle, qui lui est dans Vecteur environnement, volume 31, numéro 2, mai 1998, présente le
3995 modèle.

Pour ce qui est des externalités positives, biodiversité, occupation du territoire et... quel
est l'autre?

4000 **LA PRÉSIDENTE :**

Paysage.

M. ANDRÉ BERNIER :

4005 Paysage, je tiens à vous indiquer que ce qu'on a dit, et ce que dit le modèle, et ce que
je dis, c'est que ces externalités-là sont décroissantes. Ça veut dire qu'elles diminuent, selon
notre compréhension, avec l'intensité.

4010 Justement, comme vous le dites, s'il y a de plus en plus de porcs, c'est moins
intéressant que s'il y a beaucoup d'affaires différentes dans le paysage, avec des arbres, des ci,
des ça. Mais je préfère voir un champ de maïs, personnellement, que du béton ou une terre
pas *pantoute* cultivée, où il se passe rien, ou de la roche. C'est ça que ça dit. C'est qu'il y a une
valeur. Elle est décroissante mais elle n'est pas nulle.

4015 C'est ça que le modèle dit. Le paysage a une certaine valeur, mais plus on va en
intensité dans une production ou deux productions, moins cette valeur-là est grande. Même
chose pour l'occupation du territoire: plus on va en intensité, il continue d'y avoir une occupation
du territoire, mais ça diminue.

4020 Deuxième chose que je veux vous expliquer dans le modèle, plus cette diminution-là est
importante, que ce soit du paysage, l'occupation du territoire ou de la biodiversité, ça a le
même effet qu'un coût de pollution qui augmente, parce que ça diminue l'intérêt social d'avoir
une production intensive. Je ne sais pas si je réussis à bien l'expliquer.

4025 L'intérêt social, c'est la somme du tout. À une intensité donnée, c'est la somme de la
valeur de la biomasse, donc la valeur pour le producteur, plus la biodiversité, plus l'occupation
du territoire, plus le paysage, plus, ce qui est négatif, les coûts environnementaux. À un
niveau d'intensité plus grand, qu'est-ce qui peut se passer si le producteur veut aller là? C'est
4030 qu'il voit sa biomasse augmenter.

Mais ce qui était un plus de biodiversité, je vais mettre un chiffre, à +10 vaut maintenant
+5; il en a perdu 5. Ce qui était un chiffre d'occupation du territoire à +20, il vaut maintenant 12;

4035 il en a perdu 8. La pollution est passée de -22 à -37; il en a perdu 15. Alors, pour compenser tout ça, il faut que sa croissance d'intensité de production, de valeur de sa production, ait augmenté de $15 + 8 + 5$, dans l'exemple que je vous donne, qui est tout à fait des chiffres mis comme ça. $15 + 8 + 5$, ça fait 28.

4040 C'est ça qu'il dit le modèle. Il vous dit: si vous êtes de plus en plus intense, vous pouvez avoir des gains jusqu'à un certain moment donné dans votre production agricole, mais la valeur de votre biodiversité diminue. Elle est toujours positive mais elle diminue. La valeur de votre occupation du territoire diminue, mais elle est toujours positive. La valeur de vos paysages diminue, mais elle est toujours positive.

4045 Un paysage, ce n'est pas négatif. Ça peut être zéro, mais ce n'est pas négatif. L'occupation du territoire, quand il n'y a plus personne, si c'est une valeur, c'est zéro, ce n'est pas -1. Sauf que la pollution, elle, c'est négatif. Et ça, à un moment donné, avec une technologie donnée, avec une génétique donnée, c'est à un certain niveau si on augmente l'intensité.

4050 Là, je pourrais revenir sur notre discussion avec monsieur Dumais. Oui, avec le temps, il est très possible que, et j'espère que c'est vrai, que l'augmentation de la productivité et de l'efficacité permette une réduction des coûts environnementaux à une intensité donnée.

4055 Mais aujourd'hui, si on veut augmenter l'intensité, dans la situation qu'on a aujourd'hui et demain sur un court laps de temps, on augmente la pollution. En tout cas, moi, c'est ma compréhension du système. J'espère que j'ai répondu à la satisfaction de la Commission.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4060 Sans poser de question, je fais juste un bref commentaire à monsieur Bernier, par l'entremise de madame la présidente, les membres de la Commission. J'aurais peut-être dû vous demander si vous étiez d'accord avec cette étude-là. Je vous laisse le soin d'y réfléchir dans les prochaines semaines. Et je laisse le soin à la Commission d'y réfléchir également, si on est d'accord avec cette positivité de ces externalités présumément positives.

4065 Je pense qu'on devra se poser beaucoup de questions là-dessus parce que, encore là, l'aspect humain est ignoré depuis le début dans cette affaire. C'est triste, mais c'est ça. Alors, je vous remercie de m'avoir écouté.

4070

LA PRÉSIDENTE :

4075 Monsieur Lafrance, je vous inviterais à l'avenir à vous contenter de poser des questions. Parce que la démarche de la Commission, elle est claire, j'en ai parlé depuis le départ, je ne suis pas contre les opinions, je suis très heureuse d'en entendre, mais ce n'est pas le moment de le faire. Vous aurez l'occasion de le faire, le jour où vous nous soumettrez un mémoire.

4080 Par ailleurs, j'aimerais vous dire que vous n'avez qu'à lire les rapports du BAPE, je n'en suis pas à ma première commission, et, en général, les rapports du BAPE ont des chapitres qui portent sur les impacts sociaux. Alors, soyez assuré que ça fait partie de nos préoccupations.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

4085 Je ne voulais pas exprimer un commentaire. Mon commentaire se voulait une question. Et je vous rappellerai le BAPE de Lachenaie, qui en dit long sur l'aspect humain.

LA PRÉSIDENTE :

4090 Je ne peux pas parler pour d'autres rapports du BAPE que je n'ai pas connus.

Monsieur Robert Patenaude, s'il vous plaît, Coalition citoyenne et agriculteur.

M. ROBERT PATENAUDE :

4095 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4100 Bonsoir, monsieur Patenaude.

M. ROBERT PATENAUDE :

4105 Bonsoir, messieurs les commissaires. Une question sans préambule et sans commentaire. On parle toujours de développement. Dans les études économiques, est-ce qu'on a prévu un scénario de croissance zéro, voire même une réduction de la production et ses conséquences économiques sur l'ensemble de l'activité économique québécoise et même canadienne. Par exemple, l'impact sur le tourisme, l'impact sur la plus value des propriétés, le coût social en général. Et je pourrais continuer l'énumération comme ça.

4110 Est-ce qu'on a prévu ça? Est-ce que ça va avoir un impact négatif ou si ça n'aura pas un impact positif? Est-ce que ça a été évalué? Est-ce que la Commission pourrait l'évaluer?

LA PRÉSIDENTE :

4115 Nous, je vous avoue qu'on en est au début de notre processus. C'est évident qu'on va considérer toutes les dimensions du problème. C'est le mandat qu'on nous a confié et on s'est engagés, en acceptant de participer à cette Commission, de le faire.

4120 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Mais est-ce qu'il y a déjà des choses qui ont été faites? On devait parler, ce soir, des coûts environnementaux...

4125 **LA PRÉSIDENTE :**

Des coûts environnementaux.

4130 **M. ROBERT PATENAUDE :**

... de la production. Est-ce qu'il y en a de la production zéro et de la réduction de la production? Est-ce qu'on a pensé à ça aussi...

4135 **LA PRÉSIDENTE :**

À évaluer?

M. ROBERT PATENAUDE :

4140 ... ou seulement au développement?

LA PRÉSIDENTE :

4145 Monsieur Bernier, dans l'évaluation qui est faite -- ça va pour la question, monsieur Bernier?

M. ANDRÉ BERNIER :

4150 L'évaluation des impacts économiques sur la production ne sont pas vraiment de mon
ressort.

M. ROBERT PATENAUDE :

4155 Donc, ils seront du ressort du prochain invité, je suppose?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Patenaude, on va essayer d'avoir toutes ces réponses-là.

4160 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Voilà. Je voulais poser un peu aussi une question, mettons, sur l'industrialisation.

4165 Cette fameuse industrialisation X parce qu'on sait que le développement de l'industrie
porcine, elle se fait par l'industrialisation, elle ne se fait plus du tout par aucun petit producteur,
aucun petit agriculteur, il n'y en a plus un seul qui est capable de commencer X quelles sont les
conséquences économiques sur les autres productions ou sur la production porcine elle-même,
sur les petits producteurs? Est-ce qu'on a évalué ces conséquences économiques, là aussi?

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

4175 Je crois que c'est plus du ressort du MAPAQ.

LA PRÉSIDENTE :

4180 Non, c'est parce que je vous voyais vous avancer.
Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

4185 Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. Et ça n'a rien à voir avec
l'interlocuteur, c'est mon niveau de fatigue qui me rattrape, alors...

LA PRÉSIDENTE :

4190 C'est la beauté des audiences publiques.

M. DENIS SANFAÇON :

4195 Oui, c'est ça. C'est fort sur le sommeil, en tout cas. J'aimerais réentendre la question, s'il vous plaît, brièvement.

M. ROBERT PATENAUDE :

4200 Bien, on parle beaucoup d'industrialisation, je pense. On entend le mot souvent, ici. Je pense que nous, on a dénoncé l'industrialisation de l'agriculture, mais spécialement dans l'industrie porcine, puis je voudrais savoir si on a évalué les conséquences économiques sur les autres productions et même sur les petits producteurs porcins. Je pense que c'est important.

LA PRÉSIDENTE :

4205 Vous parlez de l'intégration, particulièrement?

M. ROBERT PATENAUDE :

4210 De l'intégration ou de l'industrialisation. Parce que l'industrialisation de l'agriculture ne se fait pas seulement, je pense, par l'intégration. Mais mettons que c'est le modèle le plus fréquemment rencontré, celui qu'on cite le plus souvent.

LA PRÉSIDENTE :

4215 Mais quand vous parlez -- non, mais j'aimerais ça, parce qu'on a eu des discussions sur la ferme familiale. On a eu une définition, cet après-midi, qui nous a été donnée. Mais quand vous parlez d'industrialisation, vous parlez de grosse porcherie?

4220 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

4225 Est-ce que c'est ça qu'on comprend?

M. ROBERT PATENAUDE :

4230 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

4235 Donc, vous voulez savoir s'il y a eu une évaluation sur...

M. ROBERT PATENAUDE :

Les conséquences économiques sur les autres productions, entre autres.

4240 **LA PRÉSIDENTE :**

... les autres productions agricoles?

M. ROBERT PATENAUDE :

4245 Bien, agricoles, possiblement. Habituellement, c'est plutôt animal. Mais je pense que ce soir, avec les commentaires et les questions qu'on a eus, il semble qu'il y a des conséquences sur toutes les autres productions agricoles.

4250 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va demander au ministère de l'Agriculture s'il y a eu une telle évaluation de faite.

4255 **M. DENIS SANFAÇON :**

4260 Pas à ma connaissance. Maintenant, quand on parle d'industrialisation, là, je ne comprends pas toute la portée de ce qui est mentionné. Tout à l'heure, on a entendu qu'il y a une partie de la production qui est faite à contrat. Et ça, c'est des fermes familiales qui font cette production-là à contrat pour d'autres personnes. Est-ce que c'est ça qu'on entend par industrialisation? Là, je ne sais pas trop.

LA PRÉSIDENTE :

4265 Monsieur Patenaude nous dit qu'il parle, entre autres, des grosses porcheries. C'est ce que...

M. ROBERT PATENAUDE :

4270 Des grosses porcheries.

LA PRÉSIDENTE :

4275 Mais il ne parle pas nécessairement des intégrateurs là, il parle des grosses porcheries.

M. DENIS SANFAÇON :

Alors, je n'ai pas d'information là-dessus.

4280 **M. ROBERT PATENAUDE :**

Et les grosses entreprises en général. Je pense qu'il y a -- je vous ai remis, tantôt, peut-être quelque chose que vous pourrez étudier à la Commission. Il y a même, à l'intérieur même des productions, il y a des productions qui ambitionnent et qui tuent la petite.

4285

Or, ma question est à la Commission. Il est très tard, je pense qu'on ne pourra pas y répondre totalement ce soir. Mais j'ai plusieurs questions comme ça en cours de route qui ont été remises et, un jour, je vais lire toutes les réponses. Je vous remercie.

4290 **LA PRÉSIDENTE :**

On va peut-être les entendre aussi. D'accord? Merci, bonsoir, monsieur Patenaude.

Madame Isabelle Breune de l'UQCN. Bonsoir, madame Breune.

4295

Mme ISABELLE BREUNE :

4300 Bonsoir, madame. Ma première question s'adresserait à monsieur Sanfaçon. J'aimerais savoir quel est le budget du programme Prime-Vert, par rapport au budget total du financement agricole, incluant l'ASRA, le CSRA et tout...

LA PRÉSIDENTE :

La proportion?

4305

Mme ISABELLE BREUNE :

La proportion.

4310 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

4315

Le budget de l'année complète, de la dernière année complète, de mémoire, il était de 55 M\$.

LA PRÉSIDENTE :

4320

Le programme Prime-Vert?

M. DENIS SANFAÇON :

4325

Je parle de Prime-Vert. J'ai présenté l'évolution sur cinq ans pour une raison, tout simplement que ce budget-là est croissant. Il est parti de 10 M\$ en 1997 et il a cru constamment.

4330

Maintenant, je n'ai pas la proportion par rapport aux autres sources de financement disponible spécifiquement pour les producteurs de porc.

LA PRÉSIDENTE :

4335

Est-ce que ce serait possible de trouver cette proportion et de nous rapporter l'information demain, par exemple?

M. DENIS SANFAÇON :

4340

Demain, je ne suis pas sûr, mais oui. Parce que je pense qu'on est presque demain.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! oui?

4345

M. DENIS SANFAÇON :

Bien oui.

LA PRÉSIDENTE :

4350

Sauf qu'il y a encore des citoyens d'inscrits. Mais si vous pouviez nous donner l'information, s'il vous plaît, monsieur Sanfaçon.

Madame Breune, deuxième question.

4355

Mme ISABELLE BREUNE :

Ma deuxième question, oui. Hormis une revue de littérature réalisée par l'UQCN, qu'on cite beaucoup de ce temps-ci, qui a dû batailler fort pour pouvoir faire cette revue-là, il n'existe pas au Québec visiblement d'étude sur les coûts des externalités reliés à la production porcine et même à l'agriculture dans son ensemble. Cette étude semble être colossale.

4360

Je voudrais savoir s'il serait pertinent de réunir le MAPAQ, le MENV, peut-être le ministère des Affaires municipales, l'UPA, afin d'effectuer une telle étude? Ou bien est-ce qu'il serait possible de réfléchir à un modèle de production porcine qui permettrait de limiter suffisamment les risques environnementaux, les impacts sociaux, pour s'éviter une telle démarche colossale.

4365

LA PRÉSIDENTE :

4370

Monsieur Bernier.

M. ANDRÉ BERNIER :

C'est une question d'opportunité qui est en dehors de mon champ. Je pense qu'on peut prendre note de la question, mais ce n'est pas à moi à répondre pour le ministère.

4375

LA PRÉSIDENTE :

Mais tantôt, vous avez quand même signalé que ce serait d'intérêt de le faire, lors de votre présentation.

4380

M. ANDRÉ BERNIER :

Oui, oui, c'est sûr qu'il y aurait un intérêt. Ça dépend toujours des coûts, de comment. Et notre perception, c'est que si on veut faire ça et bien faire ça, il faut la collaboration de tous les partenaires.

4385

Et Pierre Fortin, je pense, a quelque chose à rajouter.

4390

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Fortin.

4395

M. PIERRE FORTIN :

On serait évidemment intéressé si les différents partenaires se montraient intéressés. On pourrait unir nos efforts pour essayer d'alimenter ces données-là qui nous manquent.

4400 **LA PRÉSIDENTE :**

Ne vous sauvez pas, monsieur Fortin, monsieur Beauchamp veut continuer.

4405 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ce conditionnel cache-t-il une constatation négative à l'effet que les autres partenaires, au fond, ne veulent pas ou ne voudraient pas?

4410 **M. PIERRE FORTIN :**

Non, non. Non, c'est conditionnel si -- c'est parce que c'est un travail immense. C'est un travail qui n'existe pas, qu'on n'a pas quantifié jusqu'à présent, puis ça concerne la plupart des intervenants. Donc, on pourrait même demander à une université quelconque, à un des chercheurs. Et le BAPE, il va siéger pendant encore huit mois. Donc, ça nous donnerait du temps pour tenter de financer quelque chose qui pourrait répondre à bien des questions.

4415 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

4420

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce n'est pas une fermeture de votre part?

4425 **M. PIERRE FORTIN :**

Non, non, au contraire.

4430 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Je voudrais juste qu'on n'oublie pas la deuxième partie de ma question, dans le sens: serait-il possible de penser à un modèle qui minimise suffisamment les risques et les impacts sur les problèmes sociaux pour s'éviter une telle étude.

4435 **LA PRÉSIDENTE :**

Un modèle de production?

4440 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Oui. Peut-être que ce serait plus facile de faire ce cheminement-là, plutôt que d'essayer d'évaluer tous les coûts.

4445 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai compris que ça faisait partie un petit peu de notre mandat d'arriver à proposer un ou des modèles qui pourraient faire en sorte effectivement de minimiser les coûts environnementaux, les impacts, et de faire en sorte que ce soit plus harmonieux. Merci, madame Breune.

4450 **Mme ISABELLE BREUNE :**

Je vous remercie.

4455 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Perry Anderson, Coalition citoyenne.

4460 **M. PERRY ANDERSON :**

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4465 Bonsoir!

M. PERRY ANDERSON :

4470 Membres de la Commission. J'ai une question pour monsieur Bernier, mais c'est nécessaire pour parler anglais.

LA PRÉSIDENTE :

4475 Vous voulez parler en anglais?

M. PERRY ANDERSON :

C'est correct pour monsieur Bernier?

4480 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

MR. PERRY ANDERSON :

4485

My question follows from the concerns of monsieur Beauchamp about the source of the model used by Mr. Bernier, monsieur Bernier.

4490

But before I ask my question, perhaps I should say something about my experiences with models. I'm a professional environmental toxicologist. For 33 years, I've taught and conducted research and provided consultation in the field of environmental management as it relates to chemical pollutants.

4495

I've carried out an assessment of risk models for Hydro-Québec. I developed a model called CRIER, that assessed the complex effluents of industries for the Centre Saint-Laurent and for the ministère de l'Environnement.

4500

I've worked extensively with the Environmental Protection Agency in the United States, developing models of multiple toxicity. I've also applied some of my models to concerns about tar sands in Alberta. I've worked with Environment-Canada. I've actually done work with the United Nations and with the European Union in reference to their Inland Fisheries Commission.

4505

So, I have had some experience with models. And although I'm retired now and I've lost a good deal of my mental sharpness, I do have some conclusions about models. And I guess my basis appreciation of models is that they're useful, but they are particularly useful to scientists such as myself and monsieur Bernier.

4510

And the reason that they're mostly useful is because they provide indications of what you don't know and where you should focus your attention. But I think their application can be very hazardous and they must be applied with a great deal of reserve and a great deal of caution.

4515

And I think that this was the concern of Mr. Beauchamp as to where did this model come from and has it been applied before? These are very effective questions. And I'm sure that the ministère de l'Environnement is also struggling with concerns about how to address this issue.

So, it serves science. And with caution, they can be given out to managers as long as their use is strictly controlled.

THE PRESIDENT :

4520

So, do you have a specific question for...

MR. PERRY ANDERSON :

4525

I have a specific question. It's in reference to this limitation. How do you justify comparing on the same scale the costs and profits of pig production with the impact on the integrity of the natural ecosystems and on the quality of life and social cultural fabric of rural communities.

4530

Was this a concern? Did you take this into consideration that you are using the same scale to measure the value of pig production with these values of our society, our health and our environment?

LA PRÉSIDENTE :

4535

Monsieur Bernier, vous pouvez répondre en français.

Vous comprenez le français, monsieur?

4540

M. PERRY ANDERSON :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4545

D'accord.

M. ANDRÉ BERNIER :

4550

Je vais commencer par dire que les préoccupations de l'utilisation des modèles, je les fais miennes, même si j'ai beaucoup moins d'expérience que vous. Et je vous sais gré, je sais gré à la Commission de m'avoir permis de réentendre ces préoccupations-là. Elles sont en partie à la base de mes hésitations à voir jusqu'à quel point on veut évaluer les coûts des externalités.

4555

Je vais vous expliquer. Qu'on sache qu'une problématique d'odeurs ou une problématique de nitrates ait un coût de 2 \$ ou de 3 \$, est-ce que c'est si important que ça ou, l'essentiel, c'est le jugement que -- est-ce que le gain de l'information qu'on va avoir, par rapport au coût pour l'obtenir, est si important par rapport au bon jugement que doivent faire nos élus et aussi nos citoyens qui les élisent, ou les réélisent ou en changent. Alors, ça, c'est une première partie de mes préoccupations. Vouloir dépenser pour obtenir une réponse n'est pas toujours optimal.

4560

4565 Deuxième chose, le modèle, pour ce qu'il est, c'est qu'il montre simplement une réalité, je pense, sans décrire toutes les choses, en disant que, d'un côté, il y a des intérêts de personnes qui veulent vivre, qui veulent produire, et ce sont des personnes comme les autres, et de l'autre côté, une partie de ce qu'elles font peut ou a des impacts sur l'environnement et donc sur les autres personnes. Ça peut être un impact physique comme ça peut être un impact de nuisance ou autre.

4570 Ce qu'il dit simplement, c'est que plus on va vouloir être intense, et dans une ferme donnée tout comme dans l'ensemble d'une région, plus on va avoir des impacts qui peuvent être perçus négativement. Et lorsque je parle des impacts de la pollution, ce sont les impacts sur la pollution de l'eau; ce sont les impacts sur les odeurs; ce sont les impacts sur la santé physique, 4575 mentale, de toutes natures. Et ce sont les impacts sur ma qualité de vie à travers autant le fait que je perçois une baisse de biodiversité ou que je perçois, comme citoyen, une baisse de la valeur de mon occupation du territoire parce que j'ai perdu des voisins.

4580 Le modèle essaie de prendre en cause ça. Peut-être que je l'ai mal expliqué, mais ce qu'il nous dit, c'est: étant donné qu'il y a des impacts, il est fortement possible que le choix que fait l'agriculteur, le producteur porcin ou le producteur agricole en général, est au-delà de ce qui est bon pour la société, ce qui est optimal pour la société. Et il faut trouver des moyens dans notre société pour rapprocher tout ça, en tenant compte des humains qui subissent, puis aussi de l'humain qui veut vivre, puis c'est son gagne-pain. Lui aussi, il ne faut pas l'oublier.

4585 C'est ça que le modèle dit. À court terme, il y a une capacité limitée à s'adapter, mais ce n'est pas parce qu'il y a un problème à court terme qu'on doit le laisser perdurer indéfiniment. Il faut rapprocher la situation entre ce qui est bon pour le producteur privé de ce qui est bon pour la société.

4590 Et l'autre aspect que je pense qu'il ne faut pas oublier, c'est que le citoyen met une valeur à son environnement, mais il met une valeur aussi à ce qu'il mange. Puis si les gens sont prêts à le payer le porc, c'est ce que ça essaie de montrer. Ce n'est pas parfait, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, je suis tout à fait d'accord avec vous.

4595 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur?

4600 **MR. PERRY ANDERSON :**

Monsieur Bernier, was I correct in interpreting your conclusions that the cost in terms of the impact on the environment and on human activities, et caetera, was about .4 % of the total value of the pig production?

4605

M. ANDRÉ BERNIER :

Non. J'ai compris votre question comme quoi vous me disiez que j'avais affirmé que les impacts sur la société étaient de .4 %. Non.

4610

Ce qu'on a dit, c'est que l'impact du règlement sur les producteurs porcins est en bas, un tiers de 1 % de la valeur de la production. Mais l'impact sur les humains peut être beaucoup plus élevé que ça et, là, c'est une question d'évaluation.

4615 **MR. PERRY ANDERSON :**

I just want to point out the difficulties that you run into when you use the same scale. I can refer to you, Mr. Sanfaçon. Your department is providing, if I did my rough calculations correctly, about \$50,000,000 per year to pork production. Now, on that basis, are you suggesting that the department, the environment spend about \$200,000, about .4 % in reference to the environmental issues and human impact issues that arise?

4620

MR. DENIS SANFAÇON :

4625

No.

MR. PERRY ANDERSON :

4630

Well, you want to use this scale. So, I'm saying that he's prepared in his department and he's not even getting export taxes, because in free trade, you know, we don't bring in those taxes. So, yet he can find the moneys to provide \$50,000,000. Now, if we think in proportionality here as your model would suggest, are we prepared only to spend \$200,000? You realize this scale doesn't really work, because to me the health of -- the integrity of ecosystems is invaluable. Maybe to a pig farmer, it doesn't mean anything, but to me, it's invaluable. You can't put a price to it.

4635

4640

And if I have to leave my community and go live somewhere else because I can't stand the smell of pig farms in my neighborhood or, as we did in Lacolle, we haven't had drinkable water for seven weeks this past summer due to the enrichment of the Richelieu River, and that's been impacted greatly by agriculture and will be more so with the installation of pig farms, so I'm saying, if I have to move and I give up my friends, and my way of life, and my retirement, what value would you put to that?

4645 You cannot put a dollar sign on the impact that it has. Take the context of this. How do
you put a dollar to the impact that that mega ranch farming of cod has had on the societies of
Newfoundland and the societies of Gaspé? How can you compare that to, let's say, the amount
of money that was made by fishermen in overharvesting cod? You can't. And I just don't
understand the fundamental principles of your models.

4650 **THE PRESIDENT :**

Mr. Anderson, can we let Mr. Bernier answer your question?

4655 **M. ANDRÉ BERNIER :**

Nous n'avons pas essayé de les évaluer parce que justement, comme vous le dites,
c'est extrêmement difficile à évaluer si ça l'est. La seule chose que nous avons essayé
d'évaluer, c'est la nouvelle norme qu'on met, combien ça va coûter de plus aux producteurs.
Ça, nous avons essayé de l'évaluer.

4660 Et la différence aussi, je pense, que monsieur Sanfaçon disait, c'est qu'une bonne
partie des dépenses qu'ils font avec Prime-Vert ou le nouveau programme, c'est pour s'adapter
à des choses qui étaient déjà dans l'ancien règlement.

4665 Mais je conviens avec vous que c'est extrêmement difficile d'évaluer l'impact sur
l'humain. Il y a des méthodes. Moi, je ne suis pas un spécialiste de ces méthodes-là. Il y a des
méthodes qui essaient de l'évaluer ou de voir. Peut-être que si on a la possibilité, on pourra voir
si elles sont applicables.

4670 **MR. PERRY ANDERSON :**

Science is not going to resolve this issue. Common sense will. And I wish you good
luck. Merci.

4675 **THE PRESIDENT :**

Thank you.

4680 **MR. ANDRÉ BEAUCHAMP, Commissioner :**

Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

4685 Monsieur Maxime Laplante, c'est notre dernier participant pour ce soir. Il arrive que les
commissions se terminent tard quand il y a beaucoup d'intérêt.

M. MAXIME LAPLANTE :

4690 Et ce sera court. Rebonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

4695 Rebonsoir.

M. MAXIME LAPLANTE :

4700 La première, c'est plus une question que je peux laisser en dépôt au besoin. C'est
quelles sont les bases scientifiques pour la législation sur les distances séparatrices?
Actuellement, tout est géré selon les distances avec les bâtiments. C'est quoi l'origine
scientifique de toute cette réglementation-là? Ça fait que si ce n'est pas ce soir, ça pourrait être
reporté pour -- c'est juste que je voudrais éviter qu'on soit...

LA PRÉSIDENTE :

4705 De revenir poser la question?

M. MAXIME LAPLANTE :

4710 Je veux donner une chance à nos représentants au ministère de l'Environnement de
pouvoir se préparer d'ici le 11 prochain.

LA PRÉSIDENTE :

4715 D'ailleurs, ils prennent des notes, je les vois faire.

M. MAXIME LAPLANTE :

4720 Parfait. La deuxième question, monsieur Dumais tout à l'heure a abordé la question de
la productivité des animaux en relation avec la pollution. Et il mentionnait entre autres X puis si
je me trompe, vous me corrigerez X que lorsqu'on augmente la productivité des animaux, si les
vaches produisent aujourd'hui tant de pour cent de plus qu'il y a vingt ans ou les cochons
également, donc on réduit le nombre d'animaux, donc on réduit la pollution parce qu'on a réduit
le nombre d'animaux.

4725 Est-ce que monsieur Dumais, dans son analyse, a tenu compte également du fait que,
lorsqu'on augmente la productivité, on augmente également les intrants en antibiotiques, en
médicaments, en frais de vétérinaire, en réduction de vie de l'animal, en augmentation de taille
de l'animal? Donc, pour tirer la conclusion sur la réduction de la pollution, est-ce que monsieur
4730 Dumais a une quelconque analyse scientifique là-dessus?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

4735

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Je pense que je me dois de faire une mise au point ici. Je n'ai pas défendu une thèse dans mon intervention. Dans mon intervention, j'ai signalé que traditionnellement, quand on a parlé d'intensification de l'agriculture, généralement on parlait de l'intensification dans les productions végétales.

4740

Alors, je signalais à monsieur Bernier, notre intervenant, qu'il nous avait présenté un tableau dans lequel on mettait en relation l'intensité de la production et son impact sur l'environnement. Alors, je disais: est-ce qu'on peut facilement transposer des constatations qui ont été faites pour les productions végétales aux productions animales compte tenu que, à première vue, si on observe des choses, peut-être que ce n'est pas mécaniquement transposable.

4745

Mais je n'ai pas prétendu et je n'ai jamais voulu prétendre que l'intensification dans les productions animales n'avaient pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Je questionnais juste: est-ce qu'on peut mécaniquement transposer des observations qu'on voit dans les productions végétales aux productions animales? Et comment on traite des éléments qui, en apparence, peuvent nous faire croire que ce n'est pas totalement évident qu'il n'y a que des conséquences négatives sur l'environnement à l'intensification.

4750

4755

Alors, je mentionnais simplement: si, pour produire la même quantité de porcs, on a besoin de la moitié moins de truies, à première vue, on pourrait penser qu'il y aurait moins de déjections. Alors, j'interrogeais si on avait réfléchi ou si on avait tout simplement transposé du monde végétal au monde animal étant donné que, nous ici, on doit traiter de la production porcine et non pas de la production végétale.

4760

Alors, donc quand vous me dites: *Est-ce que vous avez tenu compte de ci et de ça?+, c'est que vous m'attribuez comme une conclusion à l'effet que l'intensification n'amenait pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Alors, je ne concluais rien. Je voulais juste mieux comprendre comment interpréter l'intensification en production animale du point de vue de son impact sur l'environ.

4765

M. MAXIME LAPLANTE :

Merci.

4770

LA PRÉSIDENTE :

4775 Merci, monsieur Laplante, bonsoir.

Bien, bonne nuit à tous. Merci à nos conférenciers. Merci d'avoir été aussi courageux.
Et nous vous invitons à participer aux séances de demain.

4780

4785 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténogra-
phiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4790

LISE MAISONNEUVE, s.o.